roch samson

pêcheurs et marchands de la baie de gaspé au XIX^{e} siècle

5-2234/

Couverture: Gaspé en 1868.
Philip John Ouless (1817-1885), artiste jersiais
Gaspé Basin in 1868
Huile sur toile, 16 po x 26
Coll. J.H. Appleby, Jersey

Pêcheurs et marchands de la baie de Gaspé au XIX^{e} siècle

Les rapports de production entre la compagnie William Hyman and Sons et ses pêcheurs clients

Roch Samson

Études en archéologie
architecture et histoire

Direction des lieux et des parcs
historiques nationaux
Parcs Canada
Environnement Canada
1984

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1984.

En vente au Canada par l' entremise de nos agents libraires agréés et autres librairies, ou par la poste au Centre d' édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9.

This issue is available in English as **Fishermen and Merchants in 19th Century Gaspé** (catalogue no. R61-2/9-19E) in Canada through authorized bookstore agents and other bookstores, or by mail from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9.

Prix Canada: 6,25 $
Prix à l' étranger: 7,50 $
Prix sujet à changement sans préavis.

Nº de catalogue: R61-2/9-19F
ISBN: 0-660-91319-4
ISSN: 0821-1035

Publié avec l' autorisation
du ministre de l' Environnement,
Ottawa, 1984.

Révision et conception: Louis D. Richard

Les opinions exprimées dans le présent ouvrage sont celles de l' auteur et ne sont pas nécessairement partagées par Environnement Canada.

Parcs Canada publie les résultats de ses recherches en archéologie, architecture et histoire. Pour obtenir une liste de ces titres, prière de s'adresser au chef des publications de recherches, Parcs Canada, 1600 Liverpool Court, Ottawa, Ontario K1A 1G2.

...vous savez le monde, le printemps, il n'avait pas une cent. Moi là, j'avais pas d'argent; eh bien je m'en allais à Grande-Grave pis je prenais mes gréements de pêche, pis je prenais pour ma famille, je faisais un compte là, bon. Eh bien rendu au 15 d'août, si j'en avais assez pour payer mon compte, eh bien je donnais ce que j'avais dessus, pis je finissais l'automne. Pis s'il m'en restait une dizaine de piastres, quelque chose de même, eh bien j'avais fait une bonne été. Vous savez, on comptait pas dans les cent piastres ni dans les cinquante, non, non, non, quand un homme avait fait dans l'été là, s'il avait pu clairer vingt-cinq piastres, eh maudit, il était riche!...

...quand même que t'aurais été en dettes, ils donnaient du crédit pareil, pour garder le monde là...

...their aim, them people that time there, was to keep the poor man down, and it's only the ones who would have some education who would ever come out of the hole. The ones who had no education, it didn't matter they were French, English, they had them there, they kept them there. Suppose they make a big summer there, they never got a cent, they put it there and the next year, if it was a poor year, they kept it...

Propos recueillis par l'auteur en 1976 auprès de pêcheurs qui ont vécu le système de crédit des marchands au début du XX^{e} siècle dans la baie de Gaspé.

TABLE DES MATIÈRES

7 Remerciements

8 Avertissement

9 **Introduction**
9 Pêcheurs dépendants et marchands monopolistes
10 L'historiographie gaspésienne: une vue critique
12 Plan de travail

15 **I La compagnie William Hyman and Sons**
15 Le contexte marchand gaspésien au milieu du XIX^{e} siècle
16 Historique de la compagnie
18 Le réseau des postes de la compagnie
21 Importance de la compagnie sur le plan régional
25 Position de la compagnie dans la structure commerciale

31 **II La production de la morue séchée: les aspects techniques et la force de travail**
31 Les contraintes de la production
32 Les moyens et les opérations de travail
32 Types de pêche
35 Ressources fluctuantes
36 Lieux de pêche
37 Les bateaux
39 Les techniques d'acquisition
40 Les opérations de transformation
44 La force de travail
44 L'évaluation de la force de travail
50 Pêcheurs locaux et travailleurs migrants
51 Les résidents
56 Les maîtres de grave
57 Les pêcheurs
59 Les marins
60 Les artisans
60 Les femmes et les enfants
62 Les migrants
65 Les unités de production
66 Les graves de compagnies
67 Les graves indépendantes
69 Les goélettes

71 **III La production de la morue séchée: les rapports sociaux**
71 La lecture des rapports de production d'après un système comptable
72 Les livres de comptes
72 Le pêcheur comme client de compagnie
77 Le système de crédit
84 Obligations mutuelles et dynamique des échanges
89 Rapports de clientèle et rapports de production

97 **IV L'endettement des pêcheurs**
100 Échantillonnage des pêcheurs clients
103 Facteurs d'endettement
110 Facteurs de variations individuelles de l'endettement
114 Endettement des pêcheurs et reproduction du système marchand

115 **Conclusion**

119 Appendices
120 A. Marchands de la baie de Gaspé et de la péninsule de Forillon en 1862
121 B. Comparaison des transactions foncières des compagnies Hyman et Fruing sur le territoire de Forillon et sur la côte nord de la Gaspésie
122 C. Activités annuelles de William Hyman, d'après sa correspondance de 1864-1865
123 D. Établissements de William Hyman en 1865
124 E. Circuit et formes de circulation du capital à la William Hyman and Sons vers 1865
125 F. Localisation des cargaisons de morue de William Hyman (1865)
126 G. Cargaisons de morue expédiées par William Hyman en 1864 et 1865
127 H. Grand établissement de pêche de compagnie (zones d'occupation)
128 I. Le capital marchand en Gaspésie: procès de circulation et procès de production

133 Liste des abbréviations

134 Notes

143 Sources des tableaux, figures et appendices

144 Bibliographie

Présenté pour publication en 1981, par Roch Samson, Parcs Canada, région du Québec.

REMERCIEMENTS

La présente étude fut rendue possible grâce à Percival Gerald Hyman qui a légué à Parcs Canada les archives comptables de la compagnie William Hyman and Sons, et à son fils David qui a mis à notre disposition la correspondance de la compagnie.

Nos recherches sur les transactions foncières du territoire de Forillon ont été facilitées par la collaboration d'Owen Bouchard et de Jean Bourget, respectivement registrateur et protonotaire du district de Gaspé au palais de justice de Percé. Thérèse Savoie, anthropologue, nous a grandement aidé dans notre travail de mise à jour et de compilation des données, de même que dans nos recherches sur l'histoire des établissements de pêche de Forillon.

Dans le cours de sa réalisation, notre étude a bénéficié du support et du suivi d'Yvan Breton et de François Trudel, anthropologues à l'université Laval, dont les avis ont contribué à structurer notre démarche. Nous voulons également mentionner nos discussions avec un autre anthropologue, André Lepage, lesquelles ont su stimuler notre intérêt dans notre travail. Enfin un sincère merci au dessinateur François Pellerin pour la réalisation de la carte et des graphiques.

AVERTISSEMENT

Dans les pages qui suivent nous avons utilisé indifféremment les mots "marchand" et "compagnie" pour désigner les agents économiques qui se chargeaient à la fois de faire des avances aux pêcheurs, d'acheter et d'exporter la morue séchée.

Un propriétaire d'établissement de pêche (une grave), employeur de pêcheurs et transigeant avec la compagnie Hyman, est un "maître de grave", "entrepreneur", "dealer" ou "planter". Dans un cas "maître de grave" désigne plutôt le contremaître d'un établissement de pêche de compagnie.

Un propriétaire de petit établissement n'employant que sa famille, est quelquefois appelé "pêcheur indépendant" mais le plus souvent "pêcheur". Enfin, les simples pêcheurs à l'emploi d'une compagnie ou d'un maître de grave sont désignés comme tels et quelquefois comme "maîtres de barge", "maîtres pêcheurs" ou "engagés".

INTRODUCTION

Notre étude s'inscrit dans le cadre de la mise en valeur du site de l'ancien établissement de pêche de Grande-Grave compris dans le territoire du parc national de Forillon. Elle doit servir à l'interprétation historique de la vie sociale et économique des pêcheurs et des marchands qui ont vécu à Forillon. Les archives de la compagnie William Hyman and Sons (1845-1967) ont été notre principale source. Les livres de comptes (ledgers) notamment et une partie de la correspondance de la compagnie ont été fouillés systématiquement en vue de reconstituer et d'analyser les rapports de production qui ont lié historiquement les pêcheurs et la compagnie Hyman. L'utilisation de ce type d'archives, peu exploitées dans l'historiographie québécoise, a mis au jour des informations d'une richesse peu commune sur l'activité d'une population. Dans une perspective d'anthropologie économique nous voulons montrer comment le cadre d'organisation de la production de la morue séchée a façonné l'ensemble social gaspésien. La Gaspésie fut peuplée dans un contexte d'exploitation commerciale systématique de la morue, par conséquent l'étude de ce processus constitue une voie privilégiée d'accès à son histoire.

Pêcheurs dépendants et marchands monopolistes

Dans sa portée générale, notre étude vise à mettre en lumière la structure commerciale et l'organisation des pêcheries gaspésiennes du XIX^{e} siècle. Plus précisément nous nous proposons d'analyser les conditions sociales et économiques des pêcheurs dans leurs rapports avec les marchands exportateurs de morue séchée. Les documents nous ont permis d'une part de reconstituer les activités d'un marchand gaspésien dans ses rapports avec sa clientèle de pêcheurs, pendant dix années consécutives (1854-1863), et d'autre part, d'établir ses modalités d'insertion dans une structure commerciale contrôlée par des sociétés marchandes anglo-normandes. De l'observation et de l'analyse des pratiques marchandes de William Hyman, nous tenterons donc de montrer ici comment ces pratiques étaient commandées par une structure commerciale plus vaste. Aussi, en même temps que nous nous attarderons à en montrer le fonctionnement, nous verrons en quoi ce système commercial a contribué à instituer un état de dépendance des pêcheurs gaspésiens vis-à-vis des marchands.

Dans sa partie historiographique, notre démarche se veut un apport à la mise au jour des mécanismes économiques qui ont contribué à la reproduction, pendant tout le XIX^{e} siècle, de l'état de dépendance des pêcheurs gaspésiens vis-à-vis les marchands représentants du capital commercial anglo-normand en Gaspésie. Dans le contexte de cette dépendance nous nous proposons plus précisément de vérifier en quoi les

conditions techniques et sociales de la production de la morue séchée (procès de production), étaient reliées au processus d'approvisionnement de la région et d'écoulement de son produit sous le contrôle monopoliste des marchands (procès de circulation). Après avoir décrit ces procès ou processus, nous nous attarderons à montrer comment l'endettement des pêcheurs, condition de leur dépendance, constituait le mécanisme indispensable à la viabilité du système d'exploitation commerciale des pêcheries.

L'historiographie gaspésienne: une vue critique

Dès le début du XIXe siècle, le système commercial érigé par les marchands anglo-normands après 1760 était suffisamment bien implanté pour qu'on puisse parler alors de situation de monopole. Les membres du clergé ont été les premiers à dénoncer cette situation qui engendrait l'endettement et la dépendance des pêcheurs. Ils déploraient également le faible développement de l'agriculture et l'absence d'écoles. En 1821 le docteur von Iffland, envoyé à Gaspé pour vacciner la population contre la petite vérole, établissait un constat semblable. Le moment de son passage coïncidait alors avec celui où le gouvernement par l'intermédiaire de la Commission Taschereau s'apprêtait à octroyer les terres dans le but d'encourager l'agriculture. Le Dr von Iffland a pressenti alors fort lucidement le danger de cette politique qui devait conduire à l'édification d'un monopole des marchands sur les terres et sur les graves. En effet, les créances que détenaient les marchands sur les biens des pêcheurs, leur auraient permis, selon lui, d'exproprier plus des deux tiers des terres du district[1]. Le pouvoir que les marchands détenaient grâce à l'institution d'un système d'avances et de crédit représentait alors un blocage majeur au développement de l'agriculture. Cependant l'illusion agriculturiste persista tout au long du siècle.

À partir de 1852, les officiers chargés de la protection des pêcheries, pourtant bien informés du fonctionnement du système commercial, ont entretenu encore cette illusion, particulièrement pendant les périodes de disette conséquentes aux mauvaises saisons de pêche (voir au chapitre IV). Par ailleurs, mis à part les archives des sociétés marchandes, les rapports de ces officiers demeurent les documents les plus informatifs sur l'organisation de la pêche et sur la condition des pêcheurs. Les recommandations annuelles faites par les officiers afin de diversifier la pêche et d'encourager les entrepreneurs canadiens dans cette branche lucrative du commerce n'ont pas reçu l'appui des hommes politiques dont les décisions étaient plutôt conditionnées par une idéologie agriculturiste.

Ainsi donc, au lieu d'analyser l'organisation des pêcheries afin d'y apporter des correctifs importants du côté surtout des conditions sociales des pêcheurs, de la diversification de la pêche, de l'introduction de nouvelles techniques et de la mainmise étrangère sur ce secteur de l'économie, on a prêché le remplacement de la pêche par l'agriculture, du moins comme activité principale. C'était là sans doute méconnaître et sous-estimer le degré d'implantation d'un système commercial éprouvé, de même que la spécialisation d'une population de pêcheurs presqu'exclusivement producteurs de morue séchée, et surestimer le potentiel agricole de la Gaspésie. En général la pêche n'avait pas bonne presse, à cause de la misère qu'elle générait chez les pêcheurs et aussi parce que

le clergé n'aimait guère voir les catholiques côtoyer des pêcheurs et des marchands protestants[2].

Finalement on était bien conscient, tant dans le clergé que chez les gouvernants, que les pêcheurs gaspésiens, étaient pris dans les rouages d'un "système" qui instituait leur condition de dépendance vis-à-vis les marchands. Par l'encouragement à la pratique de l'agriculture, on évitait de remettre en cause les règles de fonctionnement de ce "système" dont la logique même constituait un obstacle au développement de l'agriculture en la maintenant dans une fonction de subsistance uniquement[3].

Les commentaires qui ont suivi la disparition des sociétés marchandes anglo-normandes du territoire gaspésien à la fin du XIXe siècle montrent que l'analyse de la situation n'avait pas encore progressé. Lorsque le flux des capitaux anglo-normands fut brusquement interrompu suite aux crises que connut le capitalisme européen à partir de 1873, les faillites et fermetures de compagnies importantes laissèrent les pêcheries gaspésiennes complètement désarticulées, tant elles avaient été longtemps modelées par le système. L'interprétation de cette fin de régime fit resurgir le problème de l'exploitation des pêcheurs. Du point de vue des ex-agents de compagnies, celles-ci ont failli parce qu'elles ont consenti trop de crédit aux pêcheurs qui se laissaient entretenir au lieu de s'efforcer de rembourser[4]. Du côté des pêcheurs, on a relié leur état de dépendance et d'endettement au monopole des compagnies qui ne leur laissaient pas le choix d'en sortir[5].

Du point de vue des compagnies, il semble tout à fait plausible à première vue que, dans une situation de crise du capitalisme, l'extension considérable du crédit sous forme d'avances octroyées aux pêcheurs au cours du XIXe siècle ait pu les placer dans une situation délicate voire même suicidaire. Du point de vue des pêcheurs, les contraintes d'approvisionnement menant à court terme à l'endettement et aux risques d'expropriation contribuaient aussi très vraisemblablement à un empêchement de leur épanouissement social. Les acteurs qui ont vécu le drame du système de crédit voyaient bien le jeu des tensions et des rapports qui les unissaient mais il restait encore à démontrer que ces rapports étaient nécessaires au maintien de la production.

L'historien Harold A. Innis eut le premier le mérite de définir la place des rapports sociaux dans le cadre d'une vaste structure commerciale, à cause justement de son intérêt principal à montrer que l'activité de pêche en soi était porteuse d'un type de développement morcelé sur un vaste territoire maritime, en opposition à la centralisation exigée par le commerce des fourrures. Innis a réussi à isoler les principaux facteurs sous-jacents au maintien et par la suite à l'effondrement du système marchand sur les côtes de l'Atlantique et du golfe Saint-Laurent. Dans son interprétation de la disparition de ce système, Innis a fait intervenir plusieurs facteurs correspondant à autant de contraintes propres à la structure commerciale de la pêche[6].

D'une part, Innis reliait l'accroissement de l'usage du crédit (sous la forme de "système de troc") à des fluctuations extérieures incontrôlables (revenus variables selon la prise de poissons, son prix, l'état du marché et l'intervention gouvernementale). D'autre part, il affirmait que le déséquilibre du commerce international s'ajoutait au fardeau imposé de l'intérieur par le système de troc. Il comparait enfin l'organisation commerciale à une sorte de grossier système d'assurance ("crude insurance system") ayant pour fonction d'équilibrer les avantages et les inconvénients propres à l'industrie de la pêche. Le système de crédit

était donc vu comme un moyen privilégié bien qu'encombrant pour permettre une exploitation viable des pêcheries.

La perspective de Innis est utile dans la mesure où il tente de dégager les principales composantes de la structure commerciale de la pêche, et où il attribue au système de crédit une force motrice permettant la viabilité de cette structure. Notre démarche se veut un prolongement de son analyse puisque nous nous proposons de rendre compte de l'application circonstanciée du système de crédit par un marchand vu dans le contexte plus vaste du développement du capital marchand en Gaspésie.

Les synthèses de l'histoire économique du Québec produites par Ouellet[7], et Hamelin et Roby[8], ont repris en partie le point de vue de Harold A. Innis, et ont proposé une "explication" du sous-développement gaspésien en invoquant un "argument" de mentalité qui laisse croire à une population enfermée dans la coutume et la tradition. On retrouvait déjà des traces de cette courte interprétation dans les rapports du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) au milieu des années 1960, et c'est en grande partie de ce point de vue que le recyclage et la relocalisation des pêcheurs côtiers furent entrepris par l'État québécois dans les années 1970. L'approche que nous avons privilégiée consiste à appréhender la réalité vécue par les pêcheurs au XIX^{e} siècle par l'observation et par l'analyse de leurs rapports quotidiens avec les marchands. On peut souhaiter que la réalisation d'études systématiques portant notamment sur la dynamique des échanges entre pêcheurs et marchands contribuera à remettre en cause cette apparence d'immobilisme de la société gaspésienne, et à mieux comprendre la transition vers un autre mode d'exploitation des pêcheries au XX^{e} siècle.

Plan de travail

Le premier chapitre présente un aperçu historique de l'implantation et de l'importance de la compagnie William Hyman and Sons. Les deuxième et troisième chapitres, plus élaborés, rendent compte du procès de production de la morue séchée. Dans une perspective historique et dynamique, ils mettent en évidence les contraintes, les rapports techniques et sociaux de production. Sur la base des facteurs qui commandaient le procès de production, le quatrième chapitre contient une analyse quantitative et qualitative de l'endettement des pêcheurs clients de William Hyman. En conclusion, nous revenons aux hypothèses initiales et nous portons un jugement sur le capital marchand comme agent de développement. Enfin on trouvera en appendice I, l'orientation théorique que nous nous sommes donnée ainsi qu'une définition des concepts des procès de production et de circulation en montrant leur pertinence pour la compréhension du système marchand tel que nous avons pu le reconstituer pour la Gaspésie du XIX^{e} siècle.

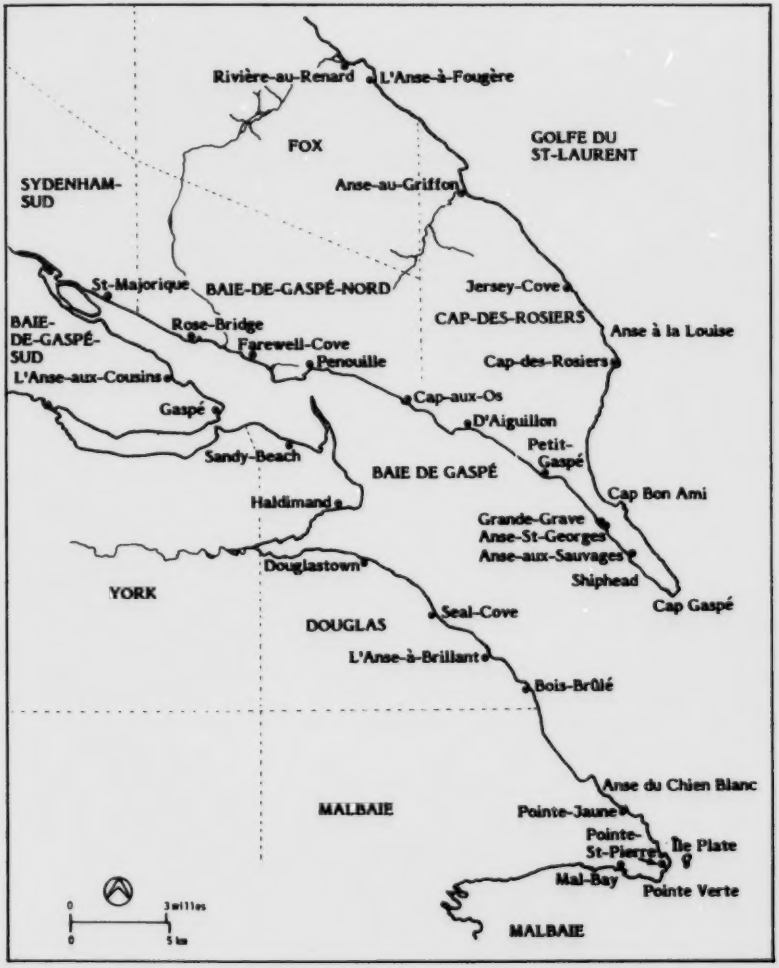

1. Forillon et la baie de Gaspé au milieu du XIX^{e} siècle.

I LA COMPAGNIE WILLIAM HYMAN AND SONS[1]

Le contexte marchand gaspésien au milieu du XIX^e siècle

Au moment où le marchand William Hyman acquérait son premier établissement de pêche à Grande-Grave en 1845, la pêche et le commerce de la morue étaient solidement implantés sur le territoire. À la suite de l'initiative de Charles Robin en 1766 à Paspébiac, les marchands et les entrepreneurs anglo-normands se sont multipliés un peu partout sur le territoire entraînant avec eux une population croissante de pêcheurs. Nous avons décrit ailleurs les conditions d'implantation des entrepreneurs et des pêcheurs en Gaspésie depuis les tout débuts du peuplement permanent de la région après la conquête britannique[2]. Pour reprendre à grands traits ce qui a caractérisé cette période d'implantation, trois phénomènes importants retiennent notre attention: premièrement, l'édification rapide (fin XVIII^e siècle) d'un monopole du commerce de la morue par les marchands anglo-normands; deuxièmement, le contrôle des sites de pêche par les marchands et la forte mobilité des pêcheurs; troisièmement, le fait que la force de travail soit composée presque exclusivement de pêcheurs saisonniers au XVIII^e siècle (1760-1800) travaillant dans le cadre de grands établissements de pêche des marchands ou des compagnies. Cette force de travail fut de plus en plus recrutée après 1800 au sein d'une population résidente établie dans un grand nombre de petites graves en périphérie des grands établissements de compagnies. La mobilité des pêcheurs et des entrepreneurs (producteurs indépendants) trouvait ses racines dans l'édification progressive du monopole des anglo-normands. Dès le début du XIX^e siècle, la compagnie Robin détenait le monopole du commerce dans la baie des Chaleurs et la compagnie Janvrin, par ailleurs reliée à Robin, le détenait dans la baie de Gaspé. En 1820, près de 30 ans après l'établissement de la compagnie Janvrin à Grande-Grave, le pouvoir qu'elle détenait sur les pêcheurs par le biais de leur endettement lui aurait permis d'exproprier le plus grand nombre d'entre eux[3]. Le pouvoir de ces compagnies s'appuyait justement sur un contrôle total du procès de circulation, du fait qu'elles possédaient leurs propres flottes de navires et leurs propres magasins. Tôt ou tard, les entrepreneurs qui venaient s'établir en Gaspésie devaient recourir à ces compagnies pour se financer et s'approvisionner, perdant ainsi leur autonomie[4]. Ce n'est qu'à partir de 1830 que la présence d'un concurrent sérieux en la personne de John Le Boutillier, ex-agent de la compagnie Robin, accentue la compétition. En 1836 est déjà implanté dans les deux fiefs des compagnies Janvrin et Robin, soit à l'Anse-au-Griffon et à Percé[5]. Vers 1838 c'est au tour de la firme Le Boutillier Brothers de s'implanter à Paspébiac et à l'île Bonaventure[6]. La fondation d'autres maisons ailleurs dans la baie des

Chaleurs et dans la baie de Gaspé instaure de plus en plus un climat de concurrence. En 1855 un autre Jersiais, William Fruing, ex-agent lui aussi de la compagnie Robin, acquérait la compagnie Janvrin de Grande-Grave, voisine immédiate de la compagnie Hyman[7]. Les firmes se diversifiaient et se consolidaient mais le monopole du commerce demeurait anglo-normand comme toutes les opérations d'approvisionnement et d'exportation. On verra plus loin que Hyman, lui-même acquéreur d'une entreprise anglo-normande, devait aussi emprunter ce réseau pour ses approvisionnements et l'écoulement de son produit.

Au milieu du XIX^{e} siècle, le peuplement du territoire a fait se multiplier les lieux de production par la croissance du nombre des petits postes de pêche. Les grands établissements de pêche demeuraient cependant les centres de production les plus importants. À chaque été affluaient des pêcheurs et des travailleurs canadiens-français originaires en majorité des "paroisses" du comté de Montmagny. Ce mouvement migratoire amorcé par la compagnie Robin au début du siècle[8], s'est poursuivi jusque vers 1880. La compagnie Hyman recevait saisonnièrement sa part de "Canadiens" mais on verra plus loin que la moitié de sa production provenait de petits producteurs locaux[9]. C'est par l'attribution d'avances ou de crédit à ces producteurs que s'exerçait la compétition entre les marchands, et c'est sans doute sur ce terrain que William Hyman opposa une farouche compétition aux puissantes compagnies jersiaises.

Historique de la compagnie

Le lecteur familier avec les patronymes anglo-normands de la Gaspésie s'interroge sans doute sur la présence dans la région de Hyman, un citoyen d'origine russe et de religion juive, parmi l'élite des marchands jersiais et guernesiais dans le commerce de la morue. À première vue, une situation de monopole des marchands anglo-normands devait laisser peu de place à un "outsider". À part l'esprit d'entreprise qui aurait animé William Hyman, selon les récits dont nous disposons sur son entrée en scène[10], nous ne connaissons pas les modalités de son insertion dans l'univers marchand gaspésien. Sa correspondance nous laisse croire que son intégration au milieu aurait été facilitée par des appuis financiers obtenus de Donald Fraser et de son fils Thomas, courtiers de Québec, et d'Abraham Joseph, un financier juif important de Québec[11]. Toujours d'après sa correspondance, William Hyman s'adonnait déjà au commerce de la morue à Gaspé en 1842[12] bien que le premier enregistrement légal de sa présence comme marchand remonte à l'année 1845. C'est à cette date en effet qu'il acquiert de Francis Ahier, un capitaine marchand guernesiais de l'Anse-Saint-Georges, son premier établissement de pêche situé à Grande-Grave[13].

Nous avons peu d'informations sur les neuf premières années d'activité de la compagnie (1845-1853). Les premiers livres de comptes conservés dans les archives datent de 1854. Ce manque d'information serait dû à un incendie qui a détruit "l'office" de la compagnie à l'hiver de 1855-1856[14]. Cependant les enregistrements des transactions foncières de William Hyman sur le territoire de Forillon nous procurent des indices de son activité commerciale. Nous avons pu constater, en effet,

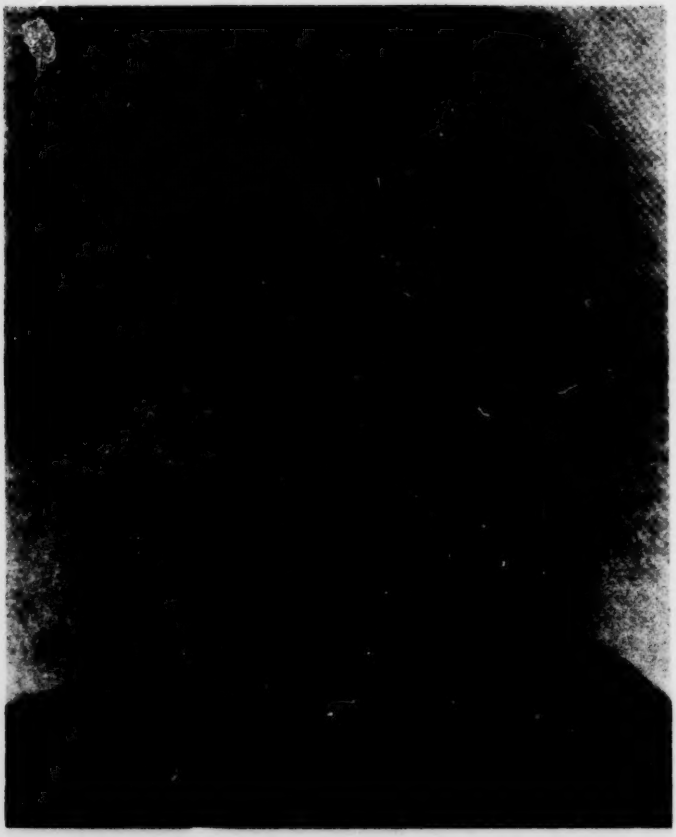

2. William Hyman. (Tiré de A.D. Hart, éd., *The Jew in Canada*, Montréal, Jewish Publication Ltd., 1926.)

qu'à cause du phénomène d'endettement des pêcheurs, leur dossier foncier évoluait en fonction de leur dossier économique comme client de la compagnie. On a pu observer qu'un rapport de clientèle avec le marchand Hyman conduisait souvent à une transaction foncière du type obligation, vente ou hypothèque. La plus grande partie des transactions foncières de William Hyman s'effectuait donc avec ses clients. À partir de là, l'évolution numérique, temporelle et spatiale de ces transactions est indicative de l'activité commerciale et de l'expansion de la compagnie. Thérèse Savoie à pu constituer un intéressant dossier révélateur du jeu des transactions foncières des deux compagnies Hyman et Fruing en concurrence sur un même territoire[15]. En basant son analyse sur les types de transactions et sur la localisation des lots transigés, elle nous montre comment les poursuites (obligations, hypothèques, jugements), les achats et les reventes de propriétés constituaient les trois axes principaux de l'activité foncière des compagnies parallèlement à leur activité

commerciale basée sur le crédit. Nous avons reproduit quelques compilations parmi les plus intéressantes à ce sujet en appendice B.

Selon T. Savoie, les premières années de la compagnie Hyman ont été marquées par une série d'achats de lots, concentrés surtout dans la baie de Gaspé et à Cap-des-Rosiers. Cette période correspondait à l'implantation et à la consolidation de la compagnie en termes d'investissements, car le jeu des poursuites a commencé plus tard, à partir des années 1860. Comparativement à la compagnie Fruing, dont les activités s'étendaient sur un plus vaste territoire, la compagnie Hyman a eu une plus forte concentration d'activités dans le territoire avoisinant son établissement de Grande-Grave pendant toute la période des 80 années étudiées par T. Savoie[16].

Nous verrons plus loin, à propos de la composition de la clientèle de la compagnie Hyman en 1860, que presque tous les chefs de famille des localités de la péninsule de Forillon avaient un compte à la compagnie. Parallèlement à l'accroissement de sa clientèle, William Hyman a accru le nombre de ses postes de pêche, magasins et entrepôts, de sorte qu'à sa mort en 1882 il possédait deux établissements de pêche à Grande-Grave, un à Cap-des-Rosiers, deux à Rivière-au-Renard, un à Cap-à-l'Ours, de même qu'un quai, des entrepôts, un magasin et un hôtel à Gaspé, ainsi que plusieurs propriétés et hypothèques dans toutes les localités de Forillon[17]. Hyman avait également accumulé plusieurs valeurs dans des banques de Québec et de Montréal et possédait une résidence à Montréal qu'il habitait l'hiver depuis 1874. À partir de 1875 il confiait à son fils aîné Isaac Elias le soin de gérer ses établissements tout en se réservant jusqu'à sa mort les opérations financières de l'entreprise[18]. En 1919 c'est le fils d'Isaac, Percival Gerald, qui devenait fondé de pouvoir[19] jusqu'à la faillite de l'entreprise en 1967[20].

Le réseau des postes de la compagnie

La correspondance de William Hyman nous a permis de voir comment il gérait ses établissements, soit personnellement ou par l'intermédiaire d'agents et de commis. Sa correspondance de 1864 et de 1865 nous montre qu'il était un homme très actif. Il écrivait lui-même plus de 300 lettres par année. Il voyageait régulièrement entre Grande-Grave, Rivière-au-Renard et Gaspé, ses principaux établissements, et Percé où il réglait les questions légales. Comme on peut le voir en appendice C, le printemps était pour lui une période particulièrement intense, occupé qu'il était à tout mettre en oeuvre pour la saison de pêche: affrètement de navires, recrutement d'engagés, commandes de marchandises, avances aux pêcheurs, réparations, etc.

En 1865, Hyman possédait un grand établissement de pêche à Grande-Grave, un quai, des entrepôts récemment acquis, un magasin général à Gaspé et cinq postes de collecte de poisson à Rivière-au-Renard, Cap-des-Rosiers, Anse-à-Louise, Cloridorme et à Mont-Louis. Nous renvoyons à l'appendice D pour la description de ces propriétés. Parmi tous ces établissements, il apparaît que seuls ceux de Grande-Grave et de Rivière-au-Renard étaient à la fois lieux de production et de collecte de morue séchée. Tous les autres étaient des avant-postes de collecte de poisson et aussi d'échange de marchandises[21]. Il arrivait

également que Gaspé fût un lieu de collecte en particulier pour le "winter fish", c'est-à-dire le poisson d'automne non séché ou à demi-séché qui était entreposé l'hiver en prévision d'un séchage au printemps. C'était également à Gaspé qu'étaient entreposés le sel importé d'Espagne et les stocks de morue séchée destinés à l'exportation. La plus grande partie du poisson chargé sur les goélettes de cabotage aux différents postes sur la côte était acheminé à Gaspé. Il arrivait cependant que les navires transatlantiques affrétés par Hyman se rendent directement à Grande-Grave et à Rivière-au-Renard pour des livraisons et des chargements. Mais le départ des cargaisons vers l'Europe s'effectuait toujours de Gaspé, là où était situé le bureau des douanes.

D'une façon générale, William Hyman exerçait un contrôle quasi total sur ses postes. Les agents et les commis des postes de collecte (outports) recevaient toutes leurs instructions de lui et devaient passer par lui pour obtenir de l'approvisionnement. Les commis étaient des employés salariés au service de Hyman et de ses agents. Ces derniers, dans le cas de Rivière-au-Renard et de Mont-Louis à l'époque, étaient ses associés et ils touchaient une part des bénéfices sous forme de commission ou de profit net à la fin de la saison (50 %)[22]. Ces agents étaient avant tout des acheteurs de poisson. Ils devaient se constituer une clientèle et les engagements qu'ils prenaient avec leurs clients étaient leur responsabilité. Une certaine liberté leur était laissée pour le prix à payer pour le poisson, compte tenu de l'intensité de la concurrence entre marchands au niveau local; elle était souvent très forte, comme l'attestent ces propos de Hyman à son agent de Mont-Louis qui subissait alors les "double dealings" de la compagnie Fruing:

> Get fish honestly if you can, but get fish, and as cheap as you can...[23]

Les agents et les commis de Hyman n'étaient pas sans être influencés par ceux de la compagnie Fruing, ce qui faisait craindre Hyman pour ses intérêts. Dans une lettre à son courtier de Jersey en 1865, Hyman faisait la demande suivante:

> Could you not send me a suitable young man by the Alice Jane this fall, as the one I now have goes home [Jersey] this fall, and besides he knows too much now, and visits too much my neighbours [Fruing]?[24]

Le cabotage entre les postes de collecte était effectué par des goélettes indépendantes ou par celles de Hyman. En 1865, il en possédait au moins deux, le *Samuel* et le *Thistle*. Ces goélettes étaient aussi utilisées pour faire la pêche en mer (à Anticosti, notamment) avant de reprendre le cabotage à l'automne[25]. Les marchandises de Québec arrivaient sur des goélettes de Rivière-au-Renard (L.-A. Blouin), de Gaspé (cap. Ascah et Suddard) et de Cap-Saint-Ignace (cap. Euloge Bernier)[26]. Le capitaine Bernier se chargeait également du transport des "engagés" saisonniers. Le vapeur *Lady Head* qui faisait la navette entre Québec et Gaspé servait également au transport des marchandises[27].

Les naufrages, fréquents sur la côte nord de la Gaspésie, constituaient une importante source de revenus pour William Hyman, suffisant en tout cas à contrebalancer les pertes d'une mauvaise saison de pêche. Les navires échoués étaient vendus à l'enchère par la compagnie d'assurances Lloyd's, et il arrivait que deux ou trois marchands s'entendent pour se partager la cargaison. C'est ainsi qu'en 1864, William Hyman et

les frères Blouin de Rivière-au-Renard se sont partagés les bénéfices de la vente de la cargaison et des gréements de deux navires échoués à Cap-des-Rosiers[28].

L'activité de l'entrepreneur William Hyman comportait également d'autres facettes. En 1864 et 1865, il avait des intérêts dans la Banque nationale et la Banque du Peuple à Québec. Il a tenté à ce moment-là d'obtenir la circulation des "Banknotes" de ces banques pour la région de Gaspé et de la côte nord de la Gaspésie. Mais l'influence de John Le Boutillier, un concurrent important, a alors pesé plus lourd que les actions de Hyman dans ces banques, et celui-ci a dû se contenter d'une circulation plus restreinte[29].

Pendant ses trente premières années d'activité, William Hyman dirigea seul son entreprise. Sa présence sur le terrain favorisait des rapports personnels très suivis avec ses clients et cela lui a sans doute permis de faire face efficacement à la concurrence des agents de la compagnie Fruing.

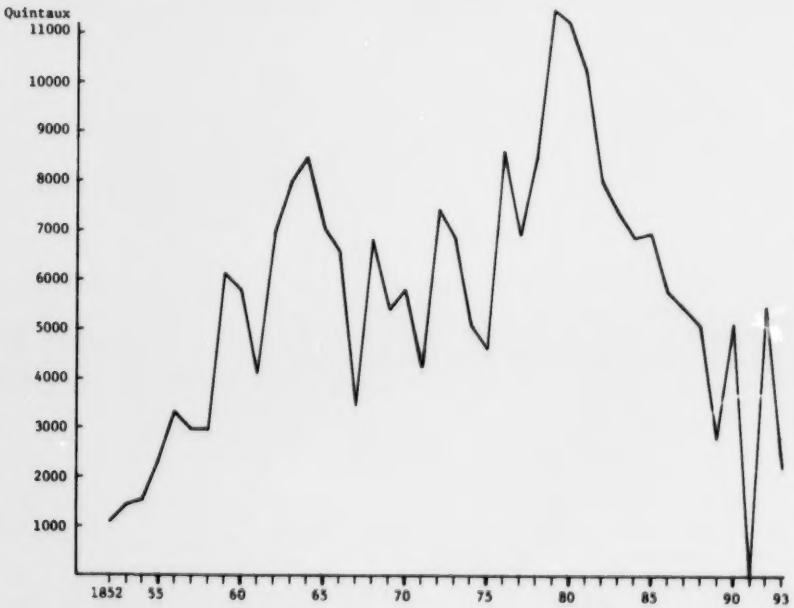

3. Exportations de morue de la William Hyman and Sons (1852-1893).

Importance de la compagnie sur le plan régional

D'après l'enregistrement des exportations au port de Gaspé pour les années 1852 à 1893 (fig. 3), on constate que le volume d'exportations de la compagnie Hyman s'est accru entre 1852 et 1864 comme ce fut le cas pour le volume total des exportations du port (fig. 4). Par la suite, les exportations de Hyman connurent des fluctuations importantes jusqu'en 1875 pour atteindre un nouveau sommet en 1879 avec 11 475 quintaux, après quoi il enregistra une baisse très importante en chiffres absolus. Par rapport au volume total des exportations du port de Gaspé entre 1855 et 1890, celui de la compagnie Hyman se situait à 9 pour cent en moyenne, soit environ la moitié du volume de sa principale concurrente la compagnie Fruing (20 %), et de celui de la compagnie des frères Collas de Pointe-Saint-Pierre (20 %), se classant ainsi quatrième exportateur après John Le Boutillier (15 %). En 1855 la production de ces quatre compagnies constituait 49 % du volume total des exportations et en 1890 leur part atteignit 94 % (tableau 1). Ces chiffres montrent d'une façon remarquable le phénomène de concentration de la production pendant la seconde moitié du XIX^{e} siècle. Seule la période 1861-1866, pendant laquelle Gaspé fut un port libre[30], a vu la part relative de ces compagnies diminuer bien qu'en chiffres absolus leurs exportations aient sensiblement augmenté, alors que l'affranchissement du port avait

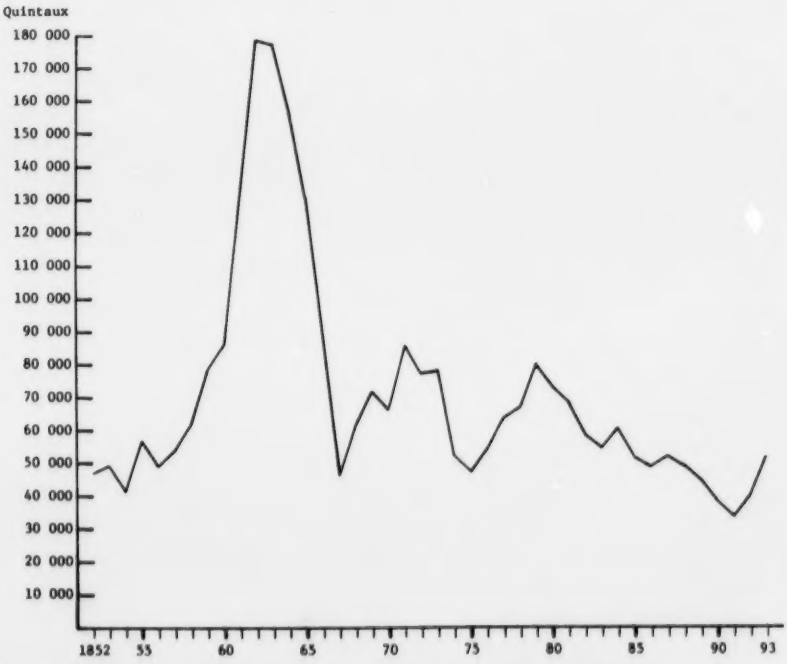

4. Exportations de morue du port de Gaspé (1852-1893).

permis à d'autres marchands d'émerger sur la scène régionale. Mais la hausse extraordinaire des exportations du port de Gaspé pendant cette période était due principalement au fait que la compagnie Robin de Paspébiac a profité elle aussi du port libre en y enregistrant environ 35 000 quintaux de plus en 1861 que l'année précédente et en maintenant ce volume pendant les six années.

L'importance de William Hyman comme marchand se manifestait également au niveau politique. Il fut maire de la municipalité du canton de Cap-des-Rosiers depuis sa fondation en 1858 jusqu'en 1882 au moment de son décès. Il fut également membre du conseil de comté à partir de 1869, capitaine de milice et juge de paix dans le district de Gaspé[31].

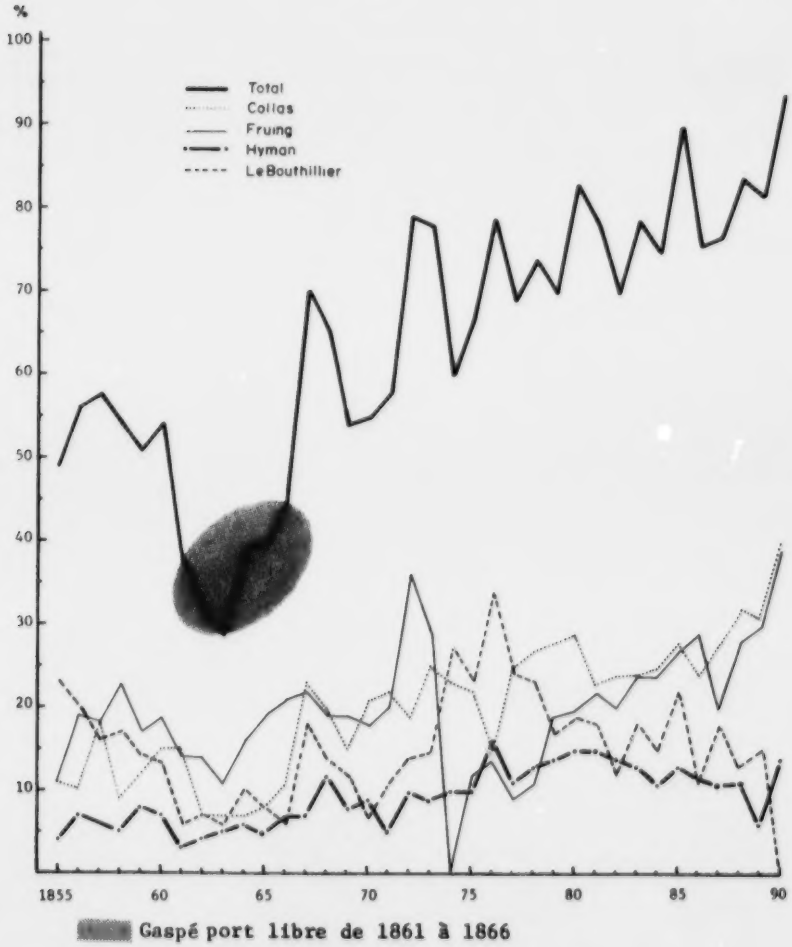

5. Importance relative des quatre principaux exportateurs du port de Gaspé (1855-1890).

6. Les établissements Hyman et Fruing à Grande-Grave en 1864. (Coll. David Hyman.)

TABLEAU 1
La part relative (%) des exportations des quatre principaux exportateurs du port de Gaspé (1855-1890)

Année	W. Fruing & Co.	I. & E. Collas	J. Le Boutillier	W. Hyman & Sons	Total
1855	11	11	23	4	49
1856	19	10	20	7	56
1857	18	18	16	6	58
1858	23	9	17	5	54
1859	17	12	14	8	51
1860	19	15	13	7	54
1861*	14	15	6	3	38
1862*	14	7	7	4	32
1863*	11	7	6	5	29
1864*	16	7	10	6	39
1865*	19	8	8	5	40
1866*	21	11	6	7	45
1867	22	23	18	7	70
1868	19	20	14	12	65
1869	19	15	12	8	54
1870	18	21	7	9	55
1871	20	22	11	5	58
1872	36	19	14	10	79
1873	29	25	15	9	78
1874	0	23	27	10	60
1875	12	22	23	10	67
1876	14	15	34	16	79
1877	9	25	24	11	69
1878	11	27	23	13	74
1879	19	20	17	14	70
1880	20	29	19	15	83
1881	22	23	18	15	78
1882	20	24	12	14	70
1883	24	24	18	13	79
1884	24	25	15	11	75
1885	27	28	22	13	90
1886	29	24	11	12	76
1887	20	28	18	11	77
1888	28	32	13	11	84
1889	30	31	15	6	82
1890	39	40	1	14	94
Moyenne	19,80	19,86	15,19	9,33	64,19

*1861-1866: période où Gaspé fut déclaré port libre.

Cette dernière fonction faisait de lui un homme très bien informé des transactions foncières effectuées par ses concurrents, puisqu'il obtenait facilement des informations du registrateur de Percé. Dans un contexte de concurrence l'accès à cette information était fort avantageux.

Position de la compagnie dans la structure commerciale

Par sa présence sur le terrain, William Hyman voyait évoluer de près sa clientèle et ses établissements. Mais son contrôle était moins assuré lorsqu'il s'agissait de financement, d'approvisionnement et d'expédition. Dans ces secteurs, les Anglo-Normands prenaient toute la place et nous allons voir quelles furent les conditions d'insertion de la compagnie Hyman dans leur réseau.

À notre avis, deux aspects importants sont à retenir pour comprendre la structure d'organisation des pêcheries gaspésiennes à l'époque. D'une part, l'ampleur de l'exploitation des pêcheries originait d'un mouvement massif de capitaux européens en Gaspésie. En termes clairs, la pêche et le commerce de la morue de la Gaspésie constituaient, pour les Anglo-Normands, en particulier, une occasion de faire fructifier leurs capitaux. Ils investissaient donc dans la production de morue séchée et, en même temps, ce qui est tout aussi important, dans l'approvisionnement annuel des pêcheurs et des travailleurs gaspésiens. Ces capitalistes européens avaient ainsi réussi à structurer un espace marchand qui incorporait profitablement à la fois un produit et les marchandises nécessaires au rapport de ceux qui le fabriquaient. D'autre part, les postes qu'on retrouvait en Gaspésie pour l'organisation de la production et l'entretien des producteurs étaient soit *directement contrôlés* par les investisseurs européens, soit *seulement financés* par eux. Ce dernier cas illustre la position de l'entreprise de William Hyman. La gestion en Gaspésie des compagnies Robin et Fruing était assurée par leurs propres agents. Ces mêmes agents entretenaient des liens avec des marchands locaux, lesquels agissaient, à des degrés divers, comme intermédiaires locaux entre les pêcheurs et l'établissement de la compagnie dirigée par un agent. Hyman quant à lui avait des liens directs en Europe avec ses sources de financement. Jusqu'en 1862 William Hyman fut financé par la firme de courtage Janvrin, Grapée et DeLisle de Londres[32]. C'est en effet à cette date que cette firme fit faillite et que William Hyman y perdit 2000 £. Par la suite il se tourna vers la firme Samuel Dobri and Sons de Londres et John Hardeley de Jersey[33], et en 1877, vers la firme Ross Brothers de Liverpool[34]; ses transactions avec des banques de Québec et de Montréal étaient devenues nombreuses à l'époque. En 1865, Hyman payait 8 % d'intérêt sur les avances qu'il obtenait de Londres et de Jersey[35]. Il n'était pas approvisionné par l'intermédiaire d'une autre compagnie anglo-normande en Gaspésie, et il devait passer par des courtiers de Jersey pour atteindre les marchés. Il ne possédait pas de navires pour le transport transatlantique de ses approvisionnements et l'expédition de son produit sur les marchés. En effet le transport de même que la vente des cargaisons étaient contrôlés par des armateurs anglo-normands. Les principaux acheteurs de morue, en Italie surtout, étaient aussi des Anglo-Normands. La maison jersiaise Maingy et Robin établie à Civitavecchia et à Naples contrôlait à l'époque toutes

les cargaisons allant vers la Méditerranée[36]. Le contrôle de ces armateurs était d'autant plus fort qu'il se situait en amont (financement) et en aval (écoulement) de la production de Hyman (voir appendices E, F, G).

L'alliance avec les Anglo-Normands était donc nécessaire à Hyman, mais il était très gêné par son manque de contrôle sur ses cargaisons une fois celles-ci parvenues outre-mer, de même que sur le prix des marchandises qui lui étaient expédiées. Hyman n'était pas le seul marchand à Gaspé à subir ces contraintes. Voici comment il réagissait à une hausse du prix du gin en 1865:

> My dear friend, there is a common saying on the coast, among the Jersey folks, that our Jersey dear friends want all.[37]

Il faisait alors allusion à la clique de courtiers et d'armateurs qui géraient de Jersey la circulation des marchandises et de la morue.

Une des préoccupations principales de Hyman a été d'obtenir plus de contrôle sur l'expédition de ses cargaisons. C'est ainsi qu'il a tenté en vain à l'hiver de 1864 de faire transporter ses cargaisons par des navires de Halifax[38]. Il lui est arrivé aussi d'expédier des cargaisons à d'autres acheteurs en Italie mais non sans s'attirer des ennuis par la suite avec les Anglo-Normands:

> That my fish has a bad name with M R & Co [Mainguy & Robin Company] at Naples I don't wonder at it, they are paying me off by ... ever since I once consigned to Pangratti.[39]

Du point de vue des capitalistes européens, le marchand Hyman était un "middleman" à la fois avantageux et encombrant. Encombrant parce que ces capitalistes voulaient contrôler à eux seuls tout le cycle de la production de la morue et de sa mise en marché; avantageux il l'était du fait qu'en finançant l'entreprise de Hyman et en écoulant ses produits, ils tiraient le meilleur parti d'une situation où une portion du contrôle leur échappait. La compagnie Fruing ne manquait pas de répéter à qui voulait l'entendre qu'elle allait tôt ou tard faire une bouchée de William Hyman en particulier sur la côte nord de la Gaspésie:

> ...they say they will drive us out from up the River [fleuve St-Laurent], let them try first, and my advise to them is, let them look out they may find breakers ahead.[40]

Ces rumeurs diffusées par les agents de la compagnie Fruing faisaient partie du jeu de la concurrence entre les compagnies et avaient pour but d'insécuriser les pêcheurs qui transigeaient avec des concurrents. Ces tactiques pouvaient aller jusqu'au chantage auprès des pêcheurs[41].

Le degré de contrôle financier des Européens sur Hyman était plus évident lorsque le marchand subissait les pertes inhérentes aux mauvaises saisons de pêche; Hyman était alors incapable de rembourser ses créanciers. Deux ou trois mauvaises saisons successives suffisaient à mettre en danger son entreprise. Il était inévitablement soumis au bon vouloir de ses créanciers comme l'atteste cette correspondance entre John Hardeley et Samuel Dobrie & Sons de Londres, ses deux principaux créanciers en 1868:

> Mr. Hyman's position is much the same as for years past. He is struggling against bad sales. He has valuable property in Gaspé but not convertible in ready money convinced that our best & only

Free & bonded warehouse and cold stores

Telegraphic Address: Salvamico - Naples
A. B. C. 5th & 6th Edits. Codes Used
Telephone 15-69

SALVIO & D'AMICO

IMPORTERS AND COMMISSION MERCHANTS

COD FISH-PILCHARDS - HERRINGS - PRESERVED FISH OF ALL KINDS
OILS AND ALL EDIBLE ARTICLES WOOL - CHEMICALS - DRUGS etc.

NAPLES, Italy
Pal. Via Nuova Penna
(Angolo Via Duomo)

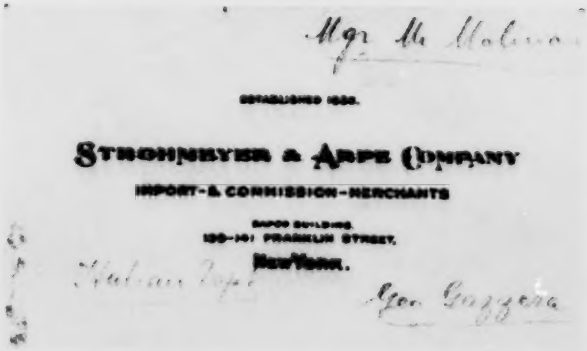

7. Courtiers de la William Hyman and Sons au début du XXe siècle. (Coll. David Hyman.)

> good security was to keep him on his legs.
> ... This year he said you refused further advances & had I not assisted him he must have lost his season...[42]

La situation de William Hyman à cette époque traduisait un climat de tension créé par son désir de se libérer de sa dépendance quant au financement et à la mise en marché de sa production. En 1869, cette volonté semblait de plus en plus s'affirmer à en juger par ce qu'un de ses créanciers lui écrivait:

> Believe me when I say that notwithstanding what may have passed & been done between us, which may have originated some crossed feelings - My hope & desire is that you would grow independant of money lending which at best are a burthen and I think that by care and prudence you are in a position of freeing yourself in a few years.[43]

On peut d'ores et déjà émettre l'hypothèse que la survie de l'entreprise à long terme fut possiblement liée à son affranchissement du capital de source européenne. Peu de temps après en effet, en 1873, une crise sévit dans le monde capitaliste et plusieurs banqueroutes européennes se sont traduites en faillites pour les compagnies anglo-normandes en Gaspésie. Dans le cadre de notre étude, nous n'avons pu évaluer la position financière de la compagnie Hyman à ce moment-là, ni quelles ont été les conditions de sa survie. Elle a cependant survécu à toutes les compagnies anglo-normandes de la baie de Gaspé, et elle acquit en 1918 et 1925 les principaux établissements de la compagnie Fruing[44].

La personnalité de William Hyman de même que sa tenacité et son esprit d'entreprise ont constitué des facteurs non négligeables pour le maintien et le développement de sa compagnie. Mais ces facteurs à eux seuls ne peuvent expliquer le sens des rapports sociaux qui liaient ce marchand aux pêcheurs. Son activité s'inscrivait dans le contexte d'un système commercial plus vaste, et on verra quelles ont été les modalités d'adaptation de ce système dans la production de la morue séchée.

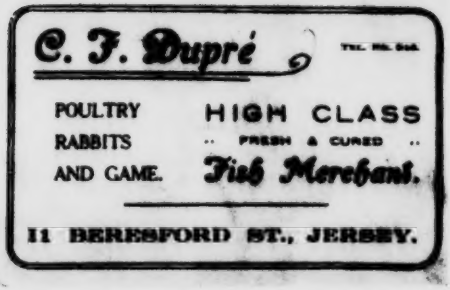

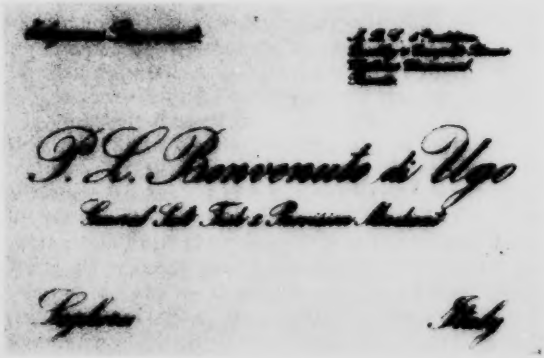

8. Importateurs et exportateurs du poisson de la William Hyman and Sons au début du XX^{e} siècle. (Coll. David Hyman.)

II LA PRODUCTION DE LA MORUE SÉCHÉE: LES ASPECTS TECHNIQUES ET LA FORCE DE TRAVAIL

- Les contraintes de la production

Pour les marchands et les entrepreneurs de la pêche qui avaient choisi la Gaspésie comme base d'opérations, la mise en oeuvre et le maintien de la production de la morue séchée devaient tenir compte d'un certain nombre de contraintes d'ordre écologique, technique, économique, social et démographique. La localisation géographique de la Gaspésie posait certaines limites à l'exploitation de ses ressources. Lorsque les marchands prirent en charge les pêcheries, le territoire gaspésien était dépourvu d'équipement de production et de réseau d'approvisionnement. L'absence d'infrastructure et un peuplement faible au lendemain de la conquête britannique furent déterminants sur le type particulier de développement qu'a connu cette région au XIX^{e} siècle. Considérons d'abord ces contraintes qui interfèrent dans la mise en oeuvre de la production:

1) Une contrainte d'ordre écologique (climatique): la courte durée de la saison de pêche en Gaspésie. On ne pouvait compter que sur une période de production ne dépassant pas cinq mois (mai à septembre) en raison des facteurs suivants:
   - la présence des glaces qui bloquaient l'accès des petits bateaux aux bancs de pêche et celui des navires aux ports côtiers;
   - la courte période estivale réunissant les conditions climatiques favorables au séchage du poisson;
   - les migrations saisonnières de la morue qui déserte les côtes gaspésiennes à l'automne pour migrer vers le sud au large de la Nouvelle-Écosse;
2) Une contrainte d'ordre technologique: le faible développement des moyens d'acquisition de la pêche côtière contribuait à réduire la pêche de la morue à une activité strictement saisonnière;
3) Vu les conditions technologiques de l'époque, l'intensification de la production était directement proportionnelle à l'augmentation de la force de travail: pour produire plus, il fallait plus d'hommes. La mise en oeuvre de la production devait donc prendre appui sur une population établie, à laquelle pouvait s'ajouter des travailleurs saisonniers;
4) À cette dernière contrainte s'ajoutait celle de la qualification et de la spécialisation de la force de travail engagée presque exclusivement dans le procès de production de la morue séchée. Cette contrainte donnera, dès le départ, une coloration ethnique particulière à la baie de Gaspé. Les premiers entrepreneurs qui ont réussi à s'implanter étaient des Jersiais et des Guernesiais;

5) La mise en oeuvre de la production supposait qu'on puisse disposer d'agrès de pêche et de sel. Or ces moyens de production n'étaient pas disponibles en Gaspésie, on devait les faire venir de l'extérieur, c'est-à-dire d'Angleterre et d'Écosse pour les agrès et d'Espagne pour le sel;

6) En fonction de la courte saison de pêche et de la spécialisation de la force de travail dans un seul secteur de production, la région devait être approvisionnée par des secteurs de production situés hors de la Gaspésie (Angleterre et Québec). Donc incapacité de s'auto-suffire dans les secteurs vitaux;

7) Une fois le produit fini, il devait être acheminé vers le marché (Méditerranée surtout), la morue séchée étant strictement un produit d'exportation. Ceci supposait donc une infrastructure de transport de grande envergure, hors des moyens d'un simple producteur;

8) La transformation du poisson exigeait des espaces suffisants (graves) pour y installer les chafauds, entrepôts, séchoirs et vigneaux nécessaires. Le contrôle de ces espaces en nombre limité était donc vital pour s'assurer une production continue.

L'ensemble de ces contraintes formait la base des préoccupations majeures des marchands gaspésiens. Elles établissaient les règles du jeu avec lesquelles il leur fallait composer pour rendre viable une exploitation commerciale des ressources. Selon la conjoncture (bonne ou mauvaise saison de pêche, bon ou mauvais climat économique), le poids de ces contraintes d'organisation influait directement sur la capacité des marchands d'obtenir les capitaux nécessaires pour leur fonds de roulement, ce qui était sans aucun doute une contrainte majeure, comme l'illustre le cas de William Hyman notamment.

Un vaste système d'exploitation commerciale fut érigé en Gaspésie et ce en fonction de la réalisation d'un seul produit, la morue séchée, et c'est ce caractère spécialisé de la production avec ses exigences qui a sans doute contribué le plus au façonnement du milieu gaspésien au XIX^{e} siècle.

Les moyens et les opérations de travail

Types de pêche

Au XIX^{e} siècle la pêche de la morue et les procédés de transformation du poisson n'avaient pratiquement pas évolué depuis le XVI^{e} siècle. Les descriptions disponibles pour les XVI^{e}, XVII^{e}, XVIII^{e} et XIX^{e} siècles coïncident à quelques détails près. Cela est vrai pour les techniques d'acquisition et les opérations de transformation utilisées pour la production de morue séchée. Au cours des siècles les différences s'observent surtout au niveau des moyens de transport et du type de pêche pratiquée. Les bateaux et leurs gréements ont beaucoup évolué, mais concurremment aux gros bateaux ayant à leur bord pêcheurs, habilleurs et saleurs, on a toujours utilisé des petits bateaux ("des chaloupes pêcheuses" comme les appelaient les Français), employés exclusivement pour la pêche par un, deux ou trois pêcheurs. On a toujours aussi pratiqué concurremment deux types de pêche: la pêche migrante et la

pêche sédentaire. Ces appellations françaises désignaient respectivement la pêche hauturière et la pêche côtière. La différence entre ces deux pêches résidait dans le type de bateau, la durée de l'expédition, le nombre de pêcheurs et aussi le type de produit visé, soit la morue salée ou la morue séchée. La pêche migrante se pratiquait par exemple sur les grands bancs de Terre-Neuve. De gros bateaux étaient armés dans les ports européens et dotés d'un équipage complet de matelots pêcheurs, habilleurs et saleurs. La pêche, de même que toutes les opérations de transformation étaient effectuées à bord du bateau. Une fois les cales remplies de poissons évidés et salés, on retournait au port d'attache avec une cargaison de morues salées. Par la suite, les bateaux emportèrent plutôt à leur bord des chaloupes qui "erraient" sur les bancs avec un ou deux pêcheurs qui ne revenaient au bateau mère qu'à la fin du jour. Ce fut l'époque de la pêche en "dory", petites chaloupes qu'on empilait les unes sur les autres à bord du bateau mère.

La pêche sédentaire d'autre part était exclusivement côtière. Des installations de transformation (chafauds, vigneaux, etc.) étaient érigées temporairement sur les graves et le poisson qu'on y transformait était apporté par des petits bateaux avec deux ou trois pêcheurs à leur bord. Contrairement aux gros bateaux qui passaient plusieurs jours en mer, d'où le salage du poisson à bord pour sa conservation, les petits bateaux effectuaient des voyages quotidiens sur les bancs de pêche situés à proximité des côtes. Sous le régime français, ces bateaux venaient d'Europe en pièces détachées, et un charpentier était chargé de les assembler. La division du travail était alors stricte et les fonctions spécialisées. Ainsi, l'habillage était réservé aux officiers du navire, et les matelots effectuaient les opérations de séchage. De même, on retrouvait des pêcheurs de "boëtte" qui alimentaient en appâts les pêcheurs de morue[1]. La pêche sédentaire était exclusivement destinée à la production de la morue séchée, et lorsque les côtes du golfe Saint-Laurent commencèrent à être peuplées, ce fut le type de pêche le plus répandu.

Au milieu du XIX^{e} siècle en Gaspésie, on pratiquait presque exclusivement la pêche côtière avec de petits bateaux comportant deux pêcheurs. Cependant la pêche hauturière se faisait aussi par certains pêcheurs à bord de goélettes: la correspondance et les livres de comptes de la compagnie Hyman en font mention[2]. Des pêcheurs étaient en effet regroupés en "club" portant le nom de la goélette. Ils étaient approvisionnés par la compagnie et allaient pêcher sur la côte nord et à l'île d'Anticosti. On ne pratiquait donc pas la pêche hauturière au sens où on l'entend aujourd'hui, c'est-à-dire en pleine mer; il s'agissait plutôt d'une expédition de plusieurs jours pour faire la pêche une côte éloignée. La morue pêchée à bord y était salée pour être ensuite vendue à la "draft"[3] à la compagnie. Mais ce type de pêche n'était pas très répandu. En effet, les goélettes affectées à cette pêche faisaient aussi du cabotage sur la côte gaspésienne pendant la saison. Ces voyages étaient organisés surtout en début de saison et quand la pêche était mauvaise à Gaspé. Les pêcheurs de la baie de Gaspé pratiquaient donc deux types de pêche: la pêche côtière qui était de loin la plus répandue, et la pêche sur les bancs et les côtes éloignées organisée surtout pour pallier aux désavantages saisonniers de la pêche locale.

TABLEAU 2
Évaluation de la saison de pêche de la morue, d'après les rapports Fortin (1854–1863)*

Année	Évaluation	Localités
1854	--	--
1855	Été (+) Automne (+)	Dist. de Gaspé
1856	Été (+)	Cap-des-Rosiers
1857	Été (-) Automne (-)	Dist. de Gaspé
1858	Automne (-)	Dist. de Gaspé
1859	Été (+) Automne (-)	De Rivière-au-Renard à l'Anse-au-Griffon (+) Douglastown (-)
1860	Été (+) Automne (+)	Dist. de Gaspé
1861	Été (-) Automne (-)	Baie de Gaspé
1862	Été (+) Automne (-)	De Rivière-au-Renard à l'Anse-au-Griffon (+) Pointe-St-Pierre et Mal-Bay (-)
1863	Été (-) Automne (+)	De Rivière-au-Renard à Cap-des-Rosiers (-) de la baie des Chaleurs à Cap-des-Rosiers (+)

* L'évaluation établie inégalement par Fortin est basée sur les quantités de boette et de morue observées pendant la saison et sur la prise moyenne de morue par bateau. Il est difficile de faire une évaluation précise d'une saison de pêche puisque nous ne disposons pas de définition d'une bonne saison ni d'éléments pour comparer les saisons entre elles.

\+ Bonne saison

\- Mauvaise saison

Ressources fluctuantes

La pratique occasionnelle de la pêche sur des côtes éloignées fait voir jusqu'à quel point la pêche côtière à Gaspé était dépendante des fluctuations des ressources. La pêche de la morue sur les côtes de Gaspé se faisait à la faveur des migrations reproductrices de la morue vers le nord-ouest du golfe Saint-Laurent du printemps à l'automne. Ces migrations étaient toutefois irrégulières, et à l'époque les données scientifiques sur la reproduction et les migrations des poissons n'existaient tout simplement pas. Tout retard dans leur migration ou toute déviation dans leur trajectoire se traduisait donc par une mauvaise saison pour les pêcheurs côtiers. Comme on peut l'observer au tableau 2, l'ampleur des variations écologiques était importante même sur une courte période. De plus, la pêche de la morue nécessitait la prise préalable de poissons boëttes, comme le capelan et surtout le hareng.

La pêche était donc dépendante de mouvements migratoires parallèles mais pas toujours synchronisés, puisque les migrations de poisson subissaient des variations saisonnières tant du point de vue de leur localisation que de leur moment d'arrivée. À quelques reprises William Hyman, dans sa correspondance, mentionne que la boëtte était abondante mais que la morue était absente, surtout en début de saison, et qu'il arrivait plus tard dans la saison que la boëtte manquait alors que la morue "donnait"[4]. À moins de pratiquer la pêche du hareng pour elle-même, il ne semblait pas possible d'envisager de faire provision de "boëtte" en attendant que la morue vienne. En effet, d'après ce qu'on disait à l'époque, la morue ne s'accommodait pas de boëtte salée et ne mordait qu'à l'appât frais:

> -- for it must be borne in mind that there is no fishing without fresh bait - the cod not being at all partial to salt fish. It is only on the great banks where the cod feeds chiefly on crustacea and mollusca that it bites at all freely at a line baited with salt herring or salt capelan.[5]

Qu'il s'agisse là d'une différence réelle de comportement chez la même espèce est difficile à démontrer aujourd'hui, mais le simple fait qu'on y croyait suffisait sans doute à empêcher le stockage de la boëtte.

La fluctuation des ressources avait des répercussions importantes sur les secteurs sociaux et économiques. Pour les marchands et les pêcheurs, il n'y avait pas de critères sûrs de prévision d'une saison à l'autre. Comme toutes les dispositions concernant l'approvisionnement, celles portant sur l'affrètement des navires, les avances aux pêcheurs et l'engagement de travailleurs saisonniers étaient prises à l'hiver et au printemps (voir appendice C); un retard dans l'arrivée de la morue ou une diminution de son nombre augmentaient les risques financiers d'une entreprise, et à plus forte raison si plusieurs mauvaises saisons se succédaient. Dans une lettre à un fournisseur, William Hyman illustrait la précarité de la situation:

> For goodness sake be pleased not to send me anymore goods at present. I am by far over-stocked and nothing selling, at least nothing to get paid with I fear the year of plenty is passed with us, and we are the years of scarcity.[6]

Les variations locales (intra-régionales) devaient également affecter la concurrence entre les entreprises et plusieurs ont dû renoncer rapidement dans de telles conditions. À une échelle plus large, une autre région du golfe, comme celle de Terre-Neuve ou de la Nouvelle-Écosse, pouvait prendre avantage, sur le marché, des mauvaises conditions subies par la région gaspésienne et vice-versa. Les marchands en étaient conscients, comme l'atteste cet extrait d'une lettre de William Hyman à l'occasion d'une mauvaise saison en Gaspésie en 1865:

> It is certainly a dangerous business this season, as it appears there was good fisheries made on the Newfoundland coast and elsewhere.[7]

Pour les pêcheurs la situation était également dramatique même si la rareté du poisson leur permettait d'avoir de meilleurs prix pour celui qu'ils réussissaient à prendre. En 1867, plusieurs d'entre eux étaient dans des conditions misérables et des mesures ont dû être prises pour que le gouvernement fasse parvenir des vivres aux pêcheurs[8]. Dans ce contexte, le taux d'endettement des pêcheurs s'élevait et rendait leurs avoirs vulnérables face aux marchands:

> This is the third season the fishermen are doing very poorly about here, in consequence large amount of debts accumulating and remain on the books[9]...

et plus loin:

> Merchants have been doing for them last winter what them can't repeat this winter.[10]

Le facteur ressources était donc déterminant puisqu'il ne pouvait faire l'objet d'aucun contrôle. Il arrivait qu'une mauvaise pêche d'été (1er juin au 15 août) puisse être compensée par une bonne pêche d'automne (15 août au 15 octobre) alors qu'il était toujours temps d'accentuer l'effort de pêche. Mais en général, la pêche d'automne était moins productive, étant donné que les conditions climatiques se prêtaient peu aux sorties en mer. Passé le 15 septembre, les conditions de séchage n'étaient plus adéquates et si on n'arrivait pas à écouler le poisson salé sur le marché de Québec ou de Montréal, on le conservait dans la saumure pour le faire sécher au printemps.

Lieux de pêche[11]

Dans son mouvement migratoire vers la Gaspésie la morue quittait son habitat démersal pour monter à un étage plus pélagique à la poursuite du hareng et du capelan. C'est alors que la pêche pouvait se pratiquer sur les hauts-fonds, les bancs situés dans le prolongement du cap Gaspé. Au printemps, la poursuite de ces poissons boëttes amenait la morue tout près des rives à l'intérieur de la baie de Gaspé alors que le hareng et le capelan étaient en période de frai. La pêche se pratiquait donc au printemps dans la baie, en été sur les bancs et en automne à nouveau dans la baie, la pêche au large devenant alors plus risquée. D'une façon générale on ne pêchait pas à plus de deux milles des côtes. La taille des bateaux n'autorisait pas qu'on s'éloigne davantage si on voulait passer la plus grande partie du temps à pêcher et non à naviguer. La navigation à voile était tout à fait dépendante des conditions du temps, un coup de vent mettait facilement en péril un petit bateau[12] tandis qu'un manque de vent obligeait les pêcheurs à revenir à la rame.

La pêche en vue des côtes permettait le repérage des mouillages au moyen d'un système de triangulation dont le point de fuite établissait la rencontre de deux alignements de repères sur les côtes. Chaque banc comportait donc ses "marques" et il semble que les marques aient été connues de tous. En effet, le type de technique employée, la ligne à main, n'autorisait pas de zones de pêche réservées aux pêcheurs d'une localité au détriment de ceux d'une autre. Au contraire, les limites de la pêche côtière ne permettaient que de courir les côtes quand la morue ne donnait pas dans un secteur donné. C'était le cas notamment des pêcheurs de Paspébiac et de Bonaventure qui montaient à Percé pour compléter leur saison de pêche[13]. La trappe à morue utilisée à Terre-Neuve et sur la côte nord du fleuve imposait des limites de territoire, mais cette technique n'a jamais été introduite en Gaspésie.

La pêche du hareng cependant imposait certaines limites de territoire et la disposition des tangons de rets était l'objet de réglementations. Les tangons de rets qui consistaient en filets flottants amarrés à un mouillage, étaient disposés en face des graves des pêcheurs à proximité de la rive; cependant là où il y avait plusieurs tangons, il y avait risque de conflit. C'est pourquoi on a dû réglementer les espaces. Le capitaine Fortin, le premier inspecteur des pêcheries du golfe, intervint à l'occasion pour régler des querelles entre pêcheurs[14].

Les bateaux

La "barge" comme l'appelaient les pêcheurs, était un petit voilier de 18 à 22 pieds de quille et de 5 à 7 pieds de large, construit comme une baleinière avec un gréement de goélette comportant deux voiles auriques et un foc[15]. C'était un bateau non ponté fait pour accueillir deux hommes et contenir de trois à cinq "drafts" de morue. Bien entretenus, ces bateaux pouvaient durer de six à huit ans et leur coût n'était pas élevé étant donné qu'ils étaient construits avec des matériaux disponibles localement[16]. Le prix des bateaux ne semble pas avoir évolué puisqu'en 1856 ils se vendaient au même prix qu'en 1777, c'est-à-dire environ 8 £. En 1777, Nicholas Cox relevait cet avantage que les pêcheurs gaspésiens avaient sur ceux de Terre-Neuve, lesquels devaient payer jusqu'à 60 £ pour un bateau[17], en plus d'avoir à pêcher beaucoup plus loin des côtes.

L'étalement du peuplement le long des côtes et la propriété individuelle des graves avaient pour effet de disperser la flottille de barges toutes amarrées à un mouillage à proximité de chacune des graves. La nécessité de ports d'embarquement ne se fera sentir qu'au XX^{e} siècle alors que l'apparition du moteur marin et le développement du transport routier favoriseront une concentration autour de petits havres locaux. L'amarrage à un mouillage impliquait donc l'usage d'une chaloupe de débarquement pour le poisson et les hommes. On utilisait alors les "flats", petites chaloupes à fond plat d'une douzaine de pieds pour faire la navette entre la barge et la rive. Les grands établissements de pêche des compagnies Hyman et Fruing possédaient une série de mouillages tous reliés à une chaîne amarrée solidement au fond de l'eau.

À la fin de la saison de pêche, la morue séchée préparée sur les graves des pêcheurs était livrée à la compagnie pour y être pesée et évaluée. Dans les comptes des pêcheurs, le prix du quintal de morue différait suivant que le pêcheur livrait ou non son produit. L'inscription "with coasting" signifiait que le pêcheur avait livré lui-même le poisson

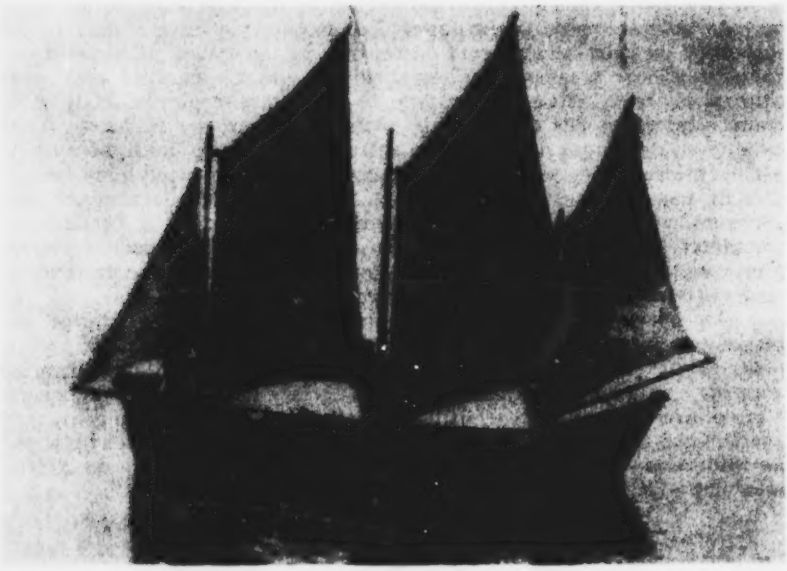

9. Barge de pêche, Forillon, vers 1930.

et il encaissait alors six shillings de plus par quintal. Autrement, c'était la compagnie qui se chargeait de ramasser la morue séchée au moyen de "coasting barges" utilisées également pour le transbordement de marchandises à bord des goélettes. Dans le cas des graves les plus éloignées et des autres établissements de pêche de la compagnie, le transport était effectué par des goélettes de cabotage d'environ 50 tonneaux, les mêmes qu'on utilisait occasionnellement pour la pêche sur la côte nord et à l'Île d'Anticosti. McDougall (1979)[18] a montré que la plupart des bateaux construits dans la baie de Gaspé étaient des goélettes (schooners) de ce tonnage, et que certaines familles parmi les plus anciennement établies au XVIII[e] siècle, étaient spécialisées dans la construction de goélettes, le cabotage et la pêche de la baleine. Ces marins étaient presque toujours propriétaires, en totalité ou en partie, de leurs goélettes. Cependant, des marchands comme William Hyman, William Fruing et John Le Boutillier possédaient aussi des goélettes de cabotage auxquelles ils affectaient des marins de la région[19].

D'après les inscriptions aux comptes des pêcheurs, il arrivait régulièrement que certains aient une barge de pêche ou un flat à leur crédit. Il n'est pas possible de voir pour l'instant si la construction des bateaux de pêche revenait à certains pêcheurs artisans spécialisés. Les témoignages recueillis en 1976[20] montrent que certains pêcheurs avaient une réputation de constructeurs de barges mais que plusieurs, encore au début du XX[e] siècle, construisaient eux-mêmes leur bateau. L'inscription de bateaux au crédit des pêcheurs étant occasionnelle et irrégulière ne laisse pas croire à une spécialisation dans ce domaine. L'irrégularité de ces mentions laisse croire que la construction de barge n'a pu être que

partiellement incluse dans le circuit marchand. Il est difficile de voir aussi si la construction d'une barge était commandée par la compagnie à un pêcheur dont le niveau d'endettement était critique. Les barges étaient sans doute construites au besoin et lorsque la compagnie ou un de ses clients avait besoin d'en remplacer une, il est possible qu'alors la sélection du constructeur ait été faite en fonction de sa plus ou moins grande "obligation" envers la compagnie. La confection et la réparation des voiles apparaît moins fréquemment et semblait faire l'objet d'une spécialité. Certains clients de Hyman se procuraient des voiles toutes faites et d'autres, du matériel pour les fabriquer, le "canvas" ou "sailduck". Les gréements et cordages étaient également achetés au magasin de la compagnie.

Les techniques d'acquisition

On l'a vu plus haut, la pêche de la morue à la ligne était précédée d'une pêche de la boëtte. C'est cette pêche qui occasionnait le plus de

10. Le démaillage du hareng à Grande-Grave, vers 1900.

frais pour l'acquisition de filets à hareng et à maquereau et de seines à capelan. Ces agrès étaient les éléments les plus coûteux apparaissant au débit d'un client, et leur achat faisait monter sensiblement son compte. Entre 1854 et 1864, un filet à hareng coûtait de 5 à 6 £, un filet à maquereau de 4 à 5 £ et une seine à capelan de 12 à 20 £, c'est-à-dire l'équivalent de la valeur de 12 à 20 quintaux de morue. Les achats les plus courants étaient ceux de filets à hareng et à maquereau. Les compagnies possédaient des seines pour approvisionner en boette leurs pêcheurs engagés, et il arrivait que des pêcheurs se formaient en "club" pour l'achat et l'utilisation d'une seine dont la manipulation requérait au moins sept hommes[21]. Les variations dans la taille du hareng notamment imposaient que l'on dispose de filets à ouvertures de mailles différentes. On utilisait en effet des filets de 2 po à 2 po 1/4 d'ouverture de maille suivant la taille du poisson. Les pêcheurs devaient donc disposer d'un choix de filets pour s'adapter aux conditions changeantes. Les lignes à main, les hameçons et les cales étaient également achetés à la compagnie mais leur coût demeurait minime (7 à 10 shillings pour une paire de lignes) par rapport aux filets. Vers 1860, la ligne de fond ou la "trawl" était un engin pratiquement inutilisé par les clients de Hyman. En 1866, celui-ci a gréé des goélettes d'un tel engin qu'il avait commandé spécialement[22]. En 1868, l'inspecteur des pêcheries mentionnait l'utilisation discutée de cet engin en Gaspésie, alors qu'on parlait de le prohiber comme le faisaient les Français à Terre-Neuve[23]. Cependant en 1874, il mentionnait à nouveau son utilisation entre Grande-Grave et Port-Daniel[24]. L'engin semblait alors exclusivement utilisé à bord des goélettes.

En bref, les opérations de pêche étaient relativement simples. Les filets à hareng ou à maquereau étaient mouillés à un tangon, au retour de la pêche, et le poisson s'y maillait pendant la nuit. Vers le milieu de la nuit, les pêcheurs levaient leurs filets, les démaillaient et partaient sur les bancs en préparant leur boëtte pour les lignes. Arrivés au lieu de pêche, ils abaissaient les voiles et jetaient l'ancre. Les deux pêcheurs, installés l'un à l'avant et l'autre à l'arrière, jetaient une ou deux lignes appâtées de chaque côté de la barge. Quand la morue donnait, la levée des lignes se faisait à un rythme très rapide, la morue n'opposant aucune résistance une fois prise à l'hameçon. Il s'agissait d'un travail répétitif qui requérait de l'endurance pour un pêcheur ambitieux. Le travail devenait plus dur lorsqu'il fallait souvent changer de mouillage et courir la morue, et à plus forte raison si par manque de vent, on devait ramer. Dans des conditions normales, la pêche commençait vers trois heures le matin et se terminait vers quatre heures l'après-midi. Commençait alors le travail de transformation du poisson[25].

Les opérations de transformation

Les opérations de transformation ont fait l'objet de plusieurs descriptions détaillées que nous avons reproduites ailleurs[26]. Depuis que les Européens faisaient la pêche près des côtes de l'Amérique du Nord, la façon de faire la morue séchée n'avait pas varié en substance. En ce qui concerne le XIX^{e} siècle, la description qu'en fait Fortin est très complète[27]. Nous verrons dans le prochain chapitre les effectifs humains nécessaires à ces opérations. Arrêtons-nous pour l'instant aux caractéristiques du produit et aux conditions naturelles de sa réalisation.

11. Tranchage de la morue sur une grave familiale de l'Anse-aux-Sauvages, vers 1930.

Le séchage du poisson consistait à abaisser au minimum son taux d'humidité, et pour ce faire, on disposait de trois moyens: le sel, le vent et le soleil. Le sel était le seul élément sur lequel on pouvait avoir un contrôle, tandis que le vent et l'ensoleillement variaient d'une région à une autre. C'étaient finalement les conditions climatiques qui déterminaient la qualité du produit, c'est-à-dire son degré de séchage. Sous cet aspect, la Gaspésie offrait les meilleurs avantages pour la réalisation d'un produit de qualité:

> It is on the coast of Gaspe where the effects of the mists generated by the Gulf Stream are least felt, that the finest Cod in all America is cured. It is well known on the markets of Spain and Italy, where it is preferred to all other fish.
> At Labrador, on the coasts of the Straits of Belle Isle, and at Newfoundland where for whole weeks, the fogs brought on by the easterly and north-easterly winds do not allow a single ray of the sun to be seen, Cod is cured with great difficulty, especially in the months of June and July; and the fish from those countries is always inferior to what which is despatched from the ports of Gaspe and New Carlisle.[28]

Le brouillard était très nuisible au séchage du poisson. Il accroissait les possibilités de développement des bactéries qui devaient alors être détruites par une addition de sel au risque de "brûler" le poisson. Dans les environs de Terre-Neuve, la rencontre des courants du Labrador et du golfe Stream générait d'épais brouillards. C'était là le facteur responsable de la faible qualité de la morue produite dans cette région de l'Atlantique nord. Si l'établissement de pêcheries en Gaspésie rencontrait de sérieuses contraintes, comme partout dans le golfe Saint-Laurent d'ailleurs, les conditions climatiques favorables constituaient alors un point fort pour les entrepreneurs gaspésiens. L'exposition au vent et au soleil de milliers de quintaux de morue exigeait la disponibilité de grands espaces. C'est pourquoi les grandes graves ont très tôt été l'objet de la convoitise des marchands, entrepreneurs et compagnies.

La production de morue séchée comportait quatre opérations: le tranchage, le salage, le lavage et le séchage. Chacune de ces opérations comprenait différentes phases et requérait un matériel et des installations appropriés. Le tranchage (ou l'habillage) s'effectuait en trois phases: le piquage, le décollage et le tranchage proprement dit. Les opérations étaient effectuées sur un étal installé sur la plage ou sur une tête d'échafaud dans les grands établissements. La morue tranchée était alors salée en arrime ou en saumure, la première méthode étant utilisée surtout dans les grands établissements et l'autre chez les pêcheurs indépendants[29]. En termes de moyens de production, le sel était l'achat le plus fréquent enregistré dans les comptes des pêcheurs. Ceux de Gaspé utilisaient le gros sel blanc[30] de préférence au sel fin. Pour les compagnies, le transport et l'entreposage du sel constituaient des préoccupations majeures. En début et en fin de saison, la livraison du sel en provenance de Cadix en Espagne assurait la rentabilité des voyages transatlantiques par le transport du sel à l'aller et de la morue au retour. Au port de Gaspé, toutes les grandes entreprises de la baie possédaient de vastes entrepôts pour le sel, la morue séchée et les marchandises[31]. Sur la grave, le sel était stocké dans une saline et le salage était effectué à proximité dans le grand échafaud. Le lavage consistait à extraire les résidus du sel de la morue salée. Il était effectué dans de grands bacs d'eau fraîche dans lesquels on remuait la morue. Le séchage était l'opération qui nécessitait le plus de soin et de manipulation. Dans les grands établissements, le cycle du séchage se faisait sous la surveillance d'un maître de grave chargé de diriger les manipulations de la morue par les hommes de grave. Chez les pêcheurs indépendants, le travail du séchage était confié aux femmes, aux enfants et aux pêcheurs retraités pendant que le chef de famille était en mer. Plusieurs individus localisés sur des graves importantes comme l'Anse-Saint-Georges et l'Anse-au-Sauvage à Forillon, surveillaient le séchage alors que leurs fils ou associés et engagés faisaient la pêche et la transformation.

Une fois que le poisson avait "pris son sel", le séchage consistait à exposer la morue au vent et à la chaleur du soleil de façon répétée. Les expositions étaient entrecoupées d'empilage de grandes quantités de morue pour en faire extraire l'humidité par pressage. L'étendage et l'empilage se succédaient donc ainsi jusqu'à ce que la morue soit parfaitement dure. Un dernier séchage était enfin réalisé avant l'embarquement du poisson entreposé dans les "dry stores". À chaque exposition au soleil, on disait que la morue prenait un "soleil". Dans des conditions normales, le cycle ne durait pas plus de deux à trois semaines,

12. Terriens travaillant au séchage de la morue à Grande-Grave au début du XX^{e} siècle.

et d'après Fortin[32], le taux de morue de seconde qualité ne s'élevait pas à plus de 5 ou 6 pour cent en Gaspésie, alors que par un été nuageux et pluvieux, il pouvait s'élever à 15 ou 20 pour cent.

D'un bout à l'autre du cycle de production, les moyens et les opérations du travail étaient simples et le matériel technique peu coûteux. Les investissements les plus importants étaient les bateaux et leur gréement, les filets, le sel, les échafauds et les entrepôts. Les techniques d'acquisition et de transformation étaient à faible rendement et les seuls moyens d'accroître la production consistaient à accroître la force de travail et la division du travail. Le travail en mer et le travail à terre traduisaient des conditions naturelles de division du travail bien que, chez les pêcheurs indépendants, le tranchage et le salage étaient souvent effectués par les pêcheurs eux-mêmes. Dans les grands établissements, les deux types de travaux étaient toujours exécutés par des travailleurs distincts, les pêcheurs et les terriens. Au niveau de la pêche, la division du travail ne pouvait être possible que dans le cadre des grands établissements, alors que les pêcheurs de morue pouvaient être approvisionnés par des pêcheurs de boëtte ou simplement par des hommes de grave chargés de tendre et de démailler les filets[33]. Les travaux de transformation se prêtaient plus à la division et à la spécialisation mais le déroulement fixe des opérations imposait des limites à la multiplication des unités de travail, la force de travail étant toujours distribuée en trancheurs, saleurs et hommes de grave. Avec des moyens de production limités, le facteur principal pouvant agir sur l'accroissement de la production devait donc être l'augmentation de la force de travail.

La force de travail

L'évaluation de la force de travail

Dans le cadre d'un procès de production fixé par la tradition, il était possible de faire une évaluation des effectifs nécessaires à l'accomplissement des opérations de pêche et de transformation. Dans le contexte de la pêche migrante française en Amérique, Nicolas Denys (1672) et Duhamel du Monceau (1769), comptaient cinq hommes pour chaque chaloupe pêcheuse, soit trois pêcheurs et deux graviers[34]. Selon ces auteurs, les trois pêcheurs étaient appelés maître de bateau, arrimier et bossoint (Denys), ou maître de bateau, avant de bateau et banquier ou ussat (mémoire malouin de 1786), c'est-à-dire un pour gouverner, un pour arrimer et un pour embosser (mémoire Raudot et Duhamel du Monceau); bossoint, banquier ou ussat désignaient les apprentis pêcheurs[35]. Le nombre de chaloupes était établi en fonction du tonnage du navire. En 1686 à "l'île Percée", l'intendant de Meulles réglementait le nombre de chaloupes à une par 20 tonneaux du navire[36]. Plus tard au XVIII^{e} siècle, du Monceau gardait la même règle[37]. En ce qui concerne la répartition de l'espace de grave, elle était établie en fonction du nombre de chaloupes, soit 2 toises 1/2 (15 pieds) de largeur de grave pour chaque chaloupe et "60–70 toises de circonférence pour chaque chaloupe, tant pour le galet que pour les vigneaux", les mêmes règles s'appliquant aux pêcheurs résidents[38].

TABLEAU 3
Répartition géographique des bateaux et des pêcheurs entre Forillon et l'île Bonaventure d'après le recensement de 1777

Localité	Bateaux	Hommes	Hommes/Bateau
"Gaspé within the capes"	25	112	4,48
"Percée"	104	516	4,96
"Mal Bay"	8	35	4,37
"Island of Bonaventure"	9	44	4,88
Total	146	707	4,84

Deux documents du début de la période anglaise en Gaspésie nous permettent d'observer des normes reliées aux équipes de travail et à la répartition des espaces de grave pour le tranchage et le séchage de la morue. Il s'agit de deux recensements faits par le lieutenant-gouverneur Nicolas Cox en 1777 et 1784[39]. Grâce aux données du premier (1777), il nous est possible de faire une évaluation des équipes car on y retrouve compilés le nombre de chaloupes (boats) et le nombre d'engagés (servants) employés par chaque maître pêcheur. Dans le tableau 3, nous avons établi le nombre d'hommes pour chaque bateau en comptabilisant les "servants", les enfants mâles âgés de plus de 16 ans et les chefs de

famille maîtres pêcheurs[40]. Si on ajoutait les 21 femmes âgées de plus de 16 ans, la moyenne d'effectifs par bateau atteindrait 4,98 soit presque la même proportion observée par les auteurs des XVII^{e} et XVIII^{e} siècles. Nous ne savons pas si en 1777, en Gaspésie, on retrouvait toujours trois pêcheurs par bateau. Plus tard au XIX^{e} siècle cependant, les livres de comptes de William Hyman (à partir de 1854), de même que les rapports des pêcheries, indiquent deux pêcheurs par bateau, le maître de barge et son aide. Il n'était pas exclu cependant que les jeunes fils des pêcheurs aient été les troisièmes hommes, comme c'était le cas encore au début du XX^{e} siècle[41].

Le recensement de 1784 pour Percé et l'île Bonaventure nous permet d'établir le ratio espace de grave/bateau à 36 pieds. On l'observe en effet chez 37 occupants sur 51, alors que quatre d'entre eux disposaient d'un peu plus et dix autres d'un peu moins que le ratio. Ces écarts étaient probablement dus au retrait et à l'ajout de bateaux après que les espaces eurent été concédés. L'espace de grave alloué par chaloupe aurait donc doublé par rapport à ce qu'énonçait Duhamel du Monceau en 1769, c'est-à-dire 2 toises 1/2, soit 15 pieds. Les réglementations françaises autorisaient donc plus d'affluence sur les graves, vraisemblablement à cause d'un effort de pêche plus grand chez les capitaines qui pratiquaient la pêche sédentaire. L'allocation d'espaces de graves délimités semble avoir été un phénomène localisé surtout à Percé, où la compagnie Robin possédait près du quart des graves au milieu du XIX^{e} siècle:

> Ils [les Robin] ont des établissements magnifiques: à Percé ils ont trente bâtisses sur leur grave; ils occupent presqu'un quart des anses de Percé, ils tiennent ordinairement 60 berges, qu'ils donnent à des Paspébiacs.[42]

L'attribution d'espaces était typique de la pêche saisonnière pratiquée par les vaisseaux européens et américains au XVIII^{e} siècle. Au XIX^{e} siècle, dans un contexte d'appropriation des plages, le nombre de bateaux utilisés était limité par la capacité d'entreposage du poisson à sécher comme l'atteste une annonce de la vente de l'établissement Mahier à Grande-Grave en 1820, où on pouvait lire que l'établissement comprenait "des échafauds suffisants pour sécher la pêche de six bateaux"[43]. Au milieu du XIX^{e} siècle, le ratio de cinq hommes pour chaque bateau est aussi mentionné dans la description des unités de travail. On retrouvait alors deux pêcheurs, et le travail de transformation requérait un piqueur, un décolleur et un trancheur (cut-throat, header and splitter)[44]. Nous avons vu plus haut, grâce au recensement de 1777, qu'on pouvait compter effectivement cinq personnes par bateau, alors qu'à l'époque la majorité de la main-d'oeuvre était composée de travailleurs saisonniers (servants). L'observance du ratio de cinq hommes pour chaque bateau supposait donc une division stricte du travail entre pêcheurs et terriens.

En 1777 le ratio de 5 pour un est également observé chez les maîtres pêcheurs ne possédant qu'un seul bateau. La division du travail à une si petite échelle laisse croire à une véritable spécialisation des fonctions. Ces normes de travail semblaient appuyées sur une longue tradition et laissaient peu de place à des réaménagements dans l'attribu-

tion des fonctions une fois la saison commencée. Lepage[45] cite un cas de conflit relevé dans les procès-verbaux de la cour provinciale de Douglastown en 1809, alors qu'un maître pêcheur a voulu réaffecter un pêcheur au tranchage en cours de saison. Le refus du pêcheur de travailler au tranchage et au séchage a obligé le maître à faire le travail lui-même, et lui a ainsi fait perdre un contrat de construction. Le maître a gagné finalement sa cause et l'engagé a dû lui payer les 20 £ du contrat perdu. Il s'agit là d'un verdict fort sévère et peut-être illustre-t-il une volonté ferme des entrepreneurs de briser certaines normes traditionnelles de travail devenues contraignantes dans le contexte particulier du développement des pêcheries gaspésiennes.

Dans les premières années de l'implantation de sa compagnie, Charles Robin, dans ses instructions à un capitaine qui était chargé de recruter ses pêcheurs à Jersey, demandait d'éviter les gens "de règle" et de recruter plutôt des gens "d'entreprise"[46]. Peut-être s'agit-il encore là d'une indication claire de contraintes auxquelles devaient faire face les marchands aventuriers quant à l'engagement de leur force de travail. Si c'était le cas, il semblerait alors qu'en Europe, dans le milieu de la pêche, certaines règles aient existé quant aux fonctions à remplir dans le procès de travail. L'habitude qu'avaient également les marchands de faire travailler à la morue les équipages des navires de transport a fait l'objet de vives contestations dans le milieu des marins qui ont conduit à l'abandon de cette pratique[47]. Tout cela laisse croire que les gens qui débarquaient en Gaspésie pour pratiquer la pêche n'étaient pas complètement à la merci des marchands, du moins tant qu'ils ne s'y établissaient pas en permanence. Lorsqu'il s'agissait autrefois simplement d'armer des navires en Europe pour pratiquer la pêche en Gaspésie avec une main-d'oeuvre saisonnière, il était nécessaire de prévoir et d'attribuer des fonctions au départ. S'il advenait qu'en cours de saison la morue ne donne pas, l'armateur devait quand même faire face à ses engagements et payer ses engagés. Dans un contexte de peuplement, il n'était pas question de laisser les engagés oisifs quand ils ne pouvaient sortir en mer. Dans le cas d'une mauvaise saison, les maîtres de grave réagissaient à la situation en faisant effectuer par exemple des travaux dans les champs. Tous les travaux reliés à la subsistance de même que tous les services requis par les exigences du peuplement constituaient une source d'occupation en période de pêche improductive. Le cas cité par Lepage illustre une situation extrême mais montre jusqu'à quel point l'occasion d'un service payant ne pouvait être ratée, et montre surtout que la "règle" observée autrefois chez les pêcheurs devait subir des transformations.

Au début du XX^{e} siècle, on retrouvait à la compagnie Fruing de Grande-Grave cette même division du travail entre pêcheurs et terriens[48]. Mais il semble que la conjugaison de facteurs, tels le manque de main-d'oeuvre saisonnière recrutée hors de la Gaspésie et l'accroissement démographique local, ait contribué à atténuer cette division du travail alors qu'on observe que les pêcheurs qui utilisaient la grave d'une compagnie effectuaient eux-mêmes le travail de tranchage au retour de la pêche, et que le séchage relevait des graviers de la compagnie. Il apparaît d'autre part que l'organisation et la division du travail avaient déjà subi des modifications au XIX^{e} siècle. La norme de cinq hommes par bateau semble s'être abaissée à trois au milieu du XIX^{e} siècle. Les informations disponibles pour cette période attestent le nombre de deux pêcheurs par bateau. À partir de 1863 jusqu'en 1885 inclusivement, les

graviers étaient comptabilisés dans les statistiques des pêcheries. Si on a inclus cette catégorie de travailleurs dans les statistiques, c'était vraisemblablement pour mesurer le phénomène important de migrations saisonnières qui a eu cours à cette époque. Si c'était le cas, le nombre de graviers mentionnés pour chaque localité ne comprendrait que les migrants saisonniers et non pas les membres des unités domestiques indépendantes et notamment les femmes et les enfants. À ne considérer donc que ces graviers mentionnés dans les statistiques, leur nombre varie alors de 1 à 1,5 par bateau de pêche. C'est donc dire que, en considérant les pêcheurs, on obtiendrait un peu plus de trois hommes par bateau. Le ratio de 5 pour 1 qu'on observait plus haut en 1777, était établi en fonction de tous les occupants d'alors en âge de travailler, c'est-à-dire femmes et enfants compris, le ratio de 3 pour 1 n'est établi ici que d'après le nombre de travailleurs comptabilisés par l'inspecteur des pêcheries. On peut alors penser que sur les graves indépendantes, l'ajout des femmes et des enfants viendrait augmenter ce ratio. C'est possible mais si c'était le cas, les établissements de pêche des compagnies à Grande-Grave, par exemple, devraient avoir un ratio plus élevé étant donné qu'on n'y trouve pas de femmes ni d'enfants employés régulièrement pour la saison. Or on voit aux tableaux 4 et 5 que le ratio ne se modifie pas d'une façon sensible. Il est fort possible que l'abaissement du ratio de 5 à 3 pour 1 au milieu du XIX^{e} siècle soit attribuable à des changements dans la division du travail et que la création par les grandes

TABLEAU 4
Bateaux, pêcheurs et graviers du comté de Gaspé (1863-1882)

Année	Bateaux	Pêcheurs	Graviers	Pêcheurs par bateau	Graviers par bateau	Quintaux par bateau
1863 *	1383	2760	1309	1,99	0,94	85,19
1864 *	1580	3146	1822	1,99	1,15	58,34
1865 *	1923	3846	2491	2,00	1,29	63,68
1866 *	2115	4230	2455	2,00	1,16	45,20
1867 *	1909	3830	2278	2,00	1,19	57,33
1868 *	1909	3830	2278	2,00	1,19	57,33
1869	1496	3362	1471	2,24	0,98	54,04
1870	1143	2351	1084	2,05	0,94	62,65
1871	1347	2584	1163	1,91	0,86	68,35
1872	1239	2344	1159	1,89	0,93	90,03
1873	969	2117	372	2,18	0,38	85,86
1874	1477	2301	639	1,55	0,43	50,27
1875	1292	2606	1078	2,01	0,83	64,34
1876	1501	3001	1391	1,99	0,92	58,44
1877	1668	3306	1674	1,98	1,00	60,41
1878	1670	3372	1694	2,01	1,01	56,82
1879	2055	4095	1976	1,99	0,96	64,66
1880	1624	3281	1550	2,02	0,95	60,98
1881	1181	2328	1004	1,97	0,85	
1882	1316	2394	726	1,81	0,55	66,34

* Y compris les îles de la Madeleine.

compagnies de vastes établissements de pêche ait contribué à rationaliser davantage la division du travail afin d'augmenter la productivité. Avec les données disponibles, il est difficile d'évaluer précisément l'effet d'une réorganisation du travail à l'intérieur d'un même cadre technologique, mais on sait par ailleurs que l'exemple des manufactures regroupant sous un même toit des artisans dans un même cadre technologique a démontré l'efficacité d'une division de travail rationalisée.

Dans le secteur de la pêche et de la transformation en particulier, nous n'avons pas de données sur le temps de travail. Combien d'heures par jour travaillaient les graviers? Les trancheurs tranchaient-ils à plein temps ou bien s'occupaient-ils aussi du séchage? Il faudrait avoir des réponses à ces questions à différentes époques pour tenter d'évaluer d'éventuelles modifications dans la division du travail et possiblement une intensification du travail. Les fonctions de trancheur et de saleur devaient se prêter plus à une spécialisation et à une intensification du travail. La rapidité au tranchage devait varier d'un individu à un autre

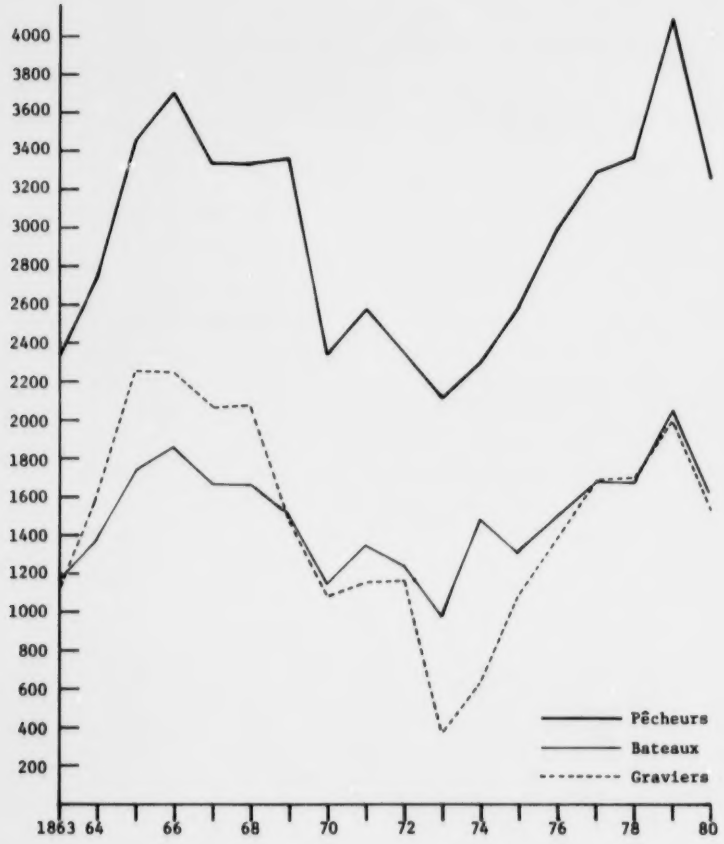

13. Effort de pêche du comté de Gaspé (1863-1880).

et le rendement du trancheur devait de beaucoup s'améliorer s'il n'avait qu'à trancher la morue et retirer l'arête, une fois la morue vidée et étêtée. Dans une lettre à son recruteur d'engagés à Cap-Saint-Ignace en 1866, William Hyman demandait un trancheur pour cinq ou six bateaux, cinq graviers, un cuisinier et un saleur[49]. Si les hommes demandés correspondaient à tous les effectifs nécessaires à la production de cinq bateaux, on aurait alors 1,4 graviers (7/5) par bateau ou 1,16 par bateau s'il y avait six bateaux. Ce qui correspondrait aux chiffres du tableau 4 pour le comté de Gaspé.

L'observation des données du tableau 4 reportées à la figure 13 montre que le nombre de pêcheurs variait en proportion du nombre de bateaux, ce qui était normal puisqu'on comptait toujours deux pêcheurs par bateau. Cependant, le nombre de graviers par bateau variait. Sur la période de 18 ans reportée à la figure 13 on comptait en moyenne un (0,96) gravier par bateau. Or la variation de la courbe des graviers montre que plus l'effort de pêche était grand, c'est-à-dire que plus il y avait de bateaux et de pêcheurs mobilisés, plus le nombre de graviers augmentait par rapport à la moyenne et vice-versa. On note par ailleurs une stabilité autour de la moyenne pour les cinq dernières années malgré un effort de pêche équivalent aux cinq premières années.

Ce qu'il s'agit de retenir pour l'instant, c'est que grâce à l'apport de travailleurs saisonniers, l'effort de pêche pouvait être ajusté aux variations écologiques et qu'à partir d'un certain seuil correspondant au nombre de bateaux engagés dans la pêche, l'augmentation ou la diminution du nombre de graviers par bateau avait des implications sur l'intensité et la division du travail sur les graves. Ce qui est tout aussi important à retenir, c'est que pendant la période observée, la structure de la pêche reposait encore en grande partie sur la disponibilité d'une main-d'oeuvre saisonnière. Tant que l'accroissement naturel de la population locale ne pouvait combler à lui seul l'accroissement de l'effort de pêche des compagnies, une main-d'oeuvre migrante et saisonnière devait s'ajouter à la main-d'oeuvre locale. En d'autres termes les marchands, avec les capitaux dont ils disposaient, pouvaient faire travailler beaucoup plus de pêcheurs que la population gaspésienne n'en comptait, d'où l'apport de travailleurs migrants. La masse des capitaux disponibles déterminait donc le niveau d'intensité de l'effort de pêche, c'est-à-dire la capacité d'accroître les moyens de produire et la force de travail. L'accroissement de l'effort de pêche signifiait donc l'augmentation du crédit aux maîtres de grave indépendants dans le but d'accroître le nombre de leurs pêcheurs et engagés, de même que leurs moyens de production. Dans un tel contexte de croissance, on pouvait s'attendre à ce que non seulement les établissements des maîtres de grave puissent prendre de l'importance, mais aussi à ce que de petits établissements familiaux puissent intégrer quelques pêcheurs de plus pour une saison ou deux. Dans le cas inverse d'une diminution du crédit et de l'effort de pêche, on devait s'attendre à des difficultés pour les maîtres de grave qui auraient laissé s'élever leur niveau d'endettement sans trop de risques en période d'affluence, mais pour qui la dette serait devenue de plus en plus lourde en période de baisse de l'effort de pêche. Le capital que les marchands distribuaient par le système de crédit était bien sûr un capital de risque, mais une grande part du risque était assumé par les pêcheurs qui devaient un jour ou l'autre répondre de leurs dettes chez leur créancier. Nous verrons maintenant comment était répartie la main-d'oeuvre au sein de la clientèle de la compagnie Hyman.

TABLEAU 5
Bateaux, pêcheurs et graviers de la péninsule de Torillon (1863-1865)

Localité	Bateaux	Pêcheurs	Graviers	Pêcheurs par bateau	Graviers par bateau	Quintaux par bateau
Grande-Grave						
(1863)	25	50	35	2	1,40	98,00
(1864)	38	76	55	2	1,45	70,00
(1865)	51	102	90	2	1,76	45,88
Anse-St-Georges Anse-aux-Sauvages Longue-Pointe						
(1863)	26	52	24	2	0,92	91,53
Longue-Pointe à Shiphead						
(1863)	8	16	6	2	0,75	85,00
Middle-Cove et Anse-St-Georges						
(1864)	14	28	20	2	1,42	70,00
(1865)	43	86	53	2	1,23	52,79
Anse-aux-Sauvages et Shiphead						
(1864)	34	68	40	2	1,17	70,00
(1865)	41	82	50	2	1,21	58,29
Cap-des-Rosiers						
(1863)	40	80	25	2	0,62	60,00
(1864)	34	68	36	2	1,05	60,00
(1865)	40	80	50	2	1,25	35,00
Anse-à-Louise						
(1863)	13	26	9	2	0,69	49,61
(1864)	15	30	18	2	1,20	60,00
(1865)	20	40	25	2	1,25	55,00
Anse-au-Griffon						
(1863)	81	162	75	2	0,92	80,00
(1864)	37	74	45	2	1,21	65,00
(1865)	52	104	70	2	1,34	53,46
Rivière-au-Renard et Petite-Rivière-au-Renard						
(1863)	81	162	75	2	0,92	78,14
(1864)	82	164	99	2	1,20	58,41
(1865)	117	234	147	2	1,25	52,00
Total						
(1863)	274	548	249	2	0,90	77,97
(1864)	254	508	313	2	1,23	63,60
(1865)	364	728	485	2	1,33	50,45

Pêcheurs locaux et travailleurs migrants

La part du travail "à terre" et celle du travail "en mer" nécessaires à la réalisation du procès de production de la morue séchée reposaient à la fois sur une population résidente et sur une population migrante. En bref, les résidents étaient propriétaires ou occupants de graves pourvues de bateaux, d'agrès de pêche et d'installations de transformation, et les migrants étaient des travailleurs saisonniers qui, d'une part, formaient la main-d'oeuvre des établissements des compagnies, et d'autre part,

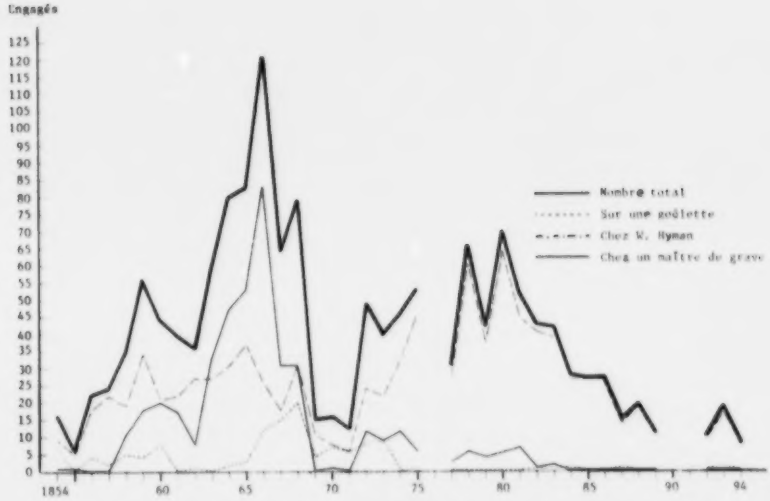

14. Employés de la William Hyman and Sons (1854-1894).

s'ajoutaient aux membres des unités domestiques des résidents pour participer à la pêche et à la transformation de la morue. Depuis les débuts de la période anglaise en Gaspésie, l'organisation des pêcheries reposait sur ces deux éléments de la force de travail, et ce ne sera que dans le dernier quart du XIX^{e} siècle que l'on verra disparaître graduellement les travailleurs migrants de la région. On a vu que vers 1860 les migrants occupaient toujours une place importante dans le procès de production, et il apparaît clair que leur augmentation ou leur diminution avait une conséquence directe sur le niveau de production. L'accroissement démographique des résidents se faisait d'une façon continue mais les capitaux disponibles à l'époque, on l'a vu, pouvaient contribuer à faire produire beaucoup plus que la capacité locale des résidents. Les travailleurs saisonniers étant pour la plupart, salariés, on savait ce qu'ils coûtaient pour la saison, alors qu'on devait approvisionner annuellement les résidents même à la suite de mauvaises saisons de pêche. L'investissement, de la part des compagnies, dans une force de travail saisonnière se faisait à court terme et d'une manière contrôlée, alors que l'investissement sous formes d'avances dans la force de travail locale se faisait à plus long terme avec des risques dont le calcul n'était pas toujours possible. Les résidents coûtaient plus cher aux compagnies mais ils constituaient la base du procès de production, et c'est pourquoi les moyens de contrôle des compagnies à leur égard étaient puissants.

Les résidents

Certains documents du milieu du XIX^{e} siècle nous informent sur la place qu'occupaient les résidents dans la structure de la pêche. Jusqu'à présent, les historiens n'ont retenu de la situation sociale des pêcheurs, reflétée dans les témoignages, qu'une image homogène présentant le

stéréotype du pêcheur endetté et esclave des marchands. En fait, à l'énormité du contrôle des marchands, on opposait la généralisation de la misère chez les pêcheurs. À y regarder de plus près cependant on observe des différences sociales chez les pêcheurs. Il existait en effet une hiérarchie de la dépendance vis-à-vis les marchands, et selon la place qu'on occupait dans cette hiérarchie, on disposait de plus ou moins de moyens pour parer aux mauvaises saisons de pêche et aux contrecoups du système marchand. En premier lieu, la position sociale d'un pêcheur dépendait de sa localisation sur le territoire. S'il disposait d'une grave bien abritée et pas trop éloignée des lieux de pêche, il était avantagé non seulement en termes de facilités physiques pour produire, mais en termes de crédit, justement à cause de sa bonne position dans l'espace. On sait cependant que la disposition d'une bonne place de pêche pour un pêcheur n'était pas une question de chance ou de hasard. L'obtention d'une place de pêche était reliée à différents facteurs comme l'ancienneté d'établissement, l'obtention d'une concession, la disponibilité de capitaux, la qualification technique du pêcheur, la composition de la famille, le degré de solvabilité. Les pêcheurs ne pouvant disposer d'une grave devaient soit s'engager chez les autres, les maîtres de grave, soit s'associer de quelque manière entre eux. Du point de vue d'un marchand fournisseur d'avances, un maître de grave employeur présentait plus de garanties de solvabilité qu'un simple pêcheur. Un maître de grave trop endetté pouvait facilement être saisi et éventuellement être forcé de vendre sa grave à la compagnie qui pouvait toujours la revendre à un autre producteur jugé plus solvable. Il n'y avait pas tellement d'avantages pour un marchand ou une compagnie à déposséder un pêcheur qui n'avait pas de grave. Un marchand cherchait plutôt à s'attacher des maîtres de grave, lesquels se chargeaient alors d'engager ou de faire des avances à un simple pêcheur qui était redevable directement au maître de grave. La responsabilité du remboursement des avances faites par la compagnie se trouvait donc du même coup partagée, et si jamais un maître de grave se trouvait en difficultés financières auprès de son marchand, c'était lui qui devait répondre devant le marchand de l'insolvabilité de ses pêcheurs. Il s'agit là du modèle classique de distribution des avances en Gaspésie, notamment dans la baie des Chaleurs; mais nous verrons plus loin que ce modèle présentait des variantes et que les rapports de clientèle de la compagnie Hyman nous en offrent l'illustration. En réalité, tant que les graves des compagnies et des maîtres de grave étaient capables d'absorber la force de travail constituée par les simples pêcheurs locaux, l'organisation de la pêche pouvait correspondre à ce modèle. Mais dans un contexte de concurrence entre marchands pour s'arracher les maîtres de grave et aussi dans un contexte d'accroissement de la population qui s'éparpillait sur le territoire, certains marchands ont été obligés de traiter de plus en plus avec des pêcheurs ne répondant pas toujours aux critères de solvabilité des maîtres de grave. Il semble que ce fut le cas pour William Hyman dont une bonne partie de la clientèle était composée de petits producteurs indépendants.

L'inspecteur des pêcheries (Pierre Fortin 1852-1867)[50] était un observateur privilégié de l'organisation du travail. La description qu'il nous en a faite reflète celle d'un grand établissement de pêche, sans noter de différenciation sociale ni de hiérarchie incluant les maîtres de grave comme "middlemen". Il n'a pas parlé en détails du système de distribution des avances d'une compagnie. En 1856, en parlant des

établissements de Grande-Grave, il écrivait que la moitié de la production des compagnies provenait de leurs propres graves où travaillaient des engagés saisonniers, et que l'autre moitié provenait des pêcheurs installés sur la côte et qui obtenaient des avances pour produire[51]. À plusieurs occasions, Fortin devait régler des cas de "désertion" de pêcheurs qui avaient obtenu des avances de leur "master" ou de leur "shipper". Fortin semblait alors désigner comme "master", tout fournisseur d'avances, c'est-à-dire un marchand ou un maître de grave. Il est intéressant de citer un cas de règlement pour illustrer la sévérité des sanctions pour les "déserteurs":

> Le 14, je siégeai à la cour de Percé avec un juge de paix de l'endroit, le docteur Konick, pour juger cinq pêcheurs accusés d'avoir manqué à leur engagement. Leur culpabilité ayant été pleinement prouvée, ils furent condamnés à dix piastres d'amende chacun ou à vingt jours de prison; et l'amende n'ayant pas été payée, ils furent tous incarcérés dans la prison de Percé.

Et Fortin ajoutait:

> Je ferai remarquer en passant qu'un exemple comme celui-ci ne devait pas manquer d'avoir un effet salutaire parmi la population du littoral en leur faisant voir que si quelques-uns d'entre eux étaient tentés de violer leurs engagements après avoir reçu de leurs armateurs des avances considérables en fournitures de pêche et surtout en provisions de bouche, la justice était là pour les punir de leur faute, mais aussi en même temps pour les protéger contre tout acte malhonnête de la part de leurs maîtres si besoin en était.[52]

En fait, il ne s'agissait aucunement là d'une sanction exemplaire puisque Fortin avait déjà jugé d'autres cas dans le même sens auparavant[53]. Les décisions autoritaires de Fortin montrent que l'appareil juridique était là pour supporter et cautionner l'ordre économique des marchands.

Le témoignage du missionnaire de Percé en 1857 est beaucoup plus précis sur l'organisation de la pêche et la différence sociale des pêcheurs, il mérite d'être largement cité:

> La pêche occupe tous les hommes, toutes les femmes, toutes les filles et tous les enfants capables d'un peu de travail. Là, comme partout ailleurs, il y a des pauvres et des riches. Ceux qui sont bâtis dans les anses, qui ont une place où ils peuvent tenir des berges, sont très bien; les autres ne sont que de pauvres malheureux que la pêche ne peut faire vivre. Ceux qui ont des places de pêche, tiennent ordinairement 2, 3, 4 et 5 berges, voilà ce que l'on appelle l'armateur. Il fournit à ces pêcheurs de belles berges très bien faites, bien peintes, bien voilées, très légères, qui volent sur l'eau car le pêcheur n'aime que sa berge, et il faut qu'elle soit propre et belle; ensuite l'armateur engage des hommes pour mettre dans ses berges; il lui faut deux hommes par berge, et c'est ce qu'on appelle des moitiés de ligne, c'est-à-dire

que les deux hommes ont un quart de la morue qu'ils prennent, ils emportent la moitié de la pêche. Ces hommes fournissent seulement leurs lignes et ils se nourrissent. L'armateur a la moitié de la pêche et toute l'huile; mais c'est lui qui a tous les frais et tout le travail de la morue. Le pêcheur jette sa morue sur le rivage pour la retrouver toute faite au magasin. Les frais de l'armateur sont considérables, et il n'y a que ceux qui sont bien économes et qui ont la chance d'avoir de bons pêcheurs qui y font quelque profit. Chaque berge prête pour la pêche lui coute ₺ 20. Il lui faut 8 à 10 pièces de Rhés*, pour prendre la boëte; c'est ce qui sert d'appât à la morue, ces Rhés coûtent $12. à $15. Il est obligé de fournir la boëte à ses pêcheurs

.....

Il faut aussi à l'armateur des scènes** qui coûtent très cher, et des bâtisses considérables pour confectionner et travailler le poisson.

De plus, il court de grands risques; il est obligé d'engager ses pêcheurs dans le mois de mars; ces pêcheurs sont très pauvres, et ils s'engagent pour avoir quelque chose à donner à leurs familles, il leur fait des avances au montant d'une dizaine de louis, et une fois la pêche commencée, il faut qu'il nourrisse son pêcheur et sa famille qui profite de ce temps pour faire bombance. Lorsque la pêche n'est pas abondante, il arrive souvent que le pêcheur reste endetté d'une somme assez considérable qu'il [l'armateur] ne touchera jamais. Ensuite, il lui arrive souvent de perdre des berges par le mauvais temps, des pièces de Rhés, de sorte qu'il doit toujours calculer sur des pertes, et il n'y en a pas un seul à présent, qui serait capable de vivre honorablement par la pêche seule. Mais les armateurs qui cultivent leurs terres en faisant la pêche réussissent très bien. Ils emploient à la terre leurs engagés***, qui dans certains jours, n'ont que très peu à faire avec le poisson; ils profitent de l'engrais si commun que leur donne le varec et les débris de poisson. Ils récoltent de superbes grains, qui leur permettent d'élever des animaux, de faire des engrais, et la terre leur donne mille choses qu'ils étaient obligés auparavant d'acheter chez le marchand qui est bien là, la plaie de ce pauvre peuple.

Ce sont les marchands Gersais [sic] qui ont tout le commerce, et qui exercent un monopole exorbitant. Ce sont eux qui fixent le prix du poisson. Cette année, dit le marchand, nous vous donnerons tel prix du quintal de morue, et il n'y a pas à regimber. C'est la maison Robin et

Compagnie qui fixe le prix sur toute la côte, et il faut bien que les habitants y passent; car ils sont tous endettés chez les marchands...[54]

* Rets, filets à hareng
** Seines
*** Graviers

Dans cette très bonne description, l'abbé Gingras à bien différencié le simple pêcheur de l'armateur (maître de grave) et ce dernier du marchand, et a fait voir le poids des responsabilités porté par l'armateur. Il a mentionné aussi au passage les engagés travaillant à la transformation du poisson. Thomas Pye, dans les remarques accompagnant ses gravures de la Gaspésie, a noté aussi la production provenant des maîtres de grave de la compagnie Robin, et il a décrit les trois modes d'engagement des pêcheurs à Paspébiac: la pêche "à la draft", la demi-ligne et la pêche à gages. Partout où il a passé, Pye ne s'est attardé à décrire que les grands établissements des compagnies[55].

15. Le vieux Bichard, pêcheur guernesiais de Forillon, 1922. (Musées nationaux du Canada.)

L'examen des archives et en particulier des livres de comptes de la compagnie Hyman nous a permis de vérifier les informations des observateurs de l'époque et de spécifier et de mesurer davantage la structure d'organisation de la pêche. Grâce à un certain nombre d'indicateurs, il nous a été permis de repérer des différences entre les producteurs suivant le niveau de leur compte et leur type d'articulation à la compagnie. Nous nous contenterons pour l'instant de faire l'énumération des indicateurs référant aux différentes catégories de producteurs et de travailleurs composant la force de travail.

Les maîtres de grave

Au départ, un résident client de la compagnie se reconnaît à la durée d'ouverture de son compte, c'est-à-dire de janvier à décembre, et au report de sa "balance" d'année en année. Les comptes des migrants n'étaient ouverts qu'à partir de la fin de mai ou du début de juin et étaient toujours soldés en septembre ou en octobre.

16. Marc Packwood et Rachel O'Connor, d'origine irlandaise, Cap-des-Rosiers, 1908. (Léo Packwood, Cap-des-Rosiers.)

Il y a deux façons de repérer un maître de grave dans un livre de compte; d'abord par le total de son compte annuel qui est en général plus élevé que celui des autres (100 £ et plus) et aussi par le biais des comptes des engagés qui étaient recrutés pour lui par la compagnie. Ces engagés étaient alors identifiés par le nom de leur maître à la suite du leur, de la façon suivante: "Euloge Bernier at Geo Innes". Les détails contenus au départ et au crédit d'un producteur permettent aussi de caractériser un maître de grave, les indicateurs les plus sûrs étant les suivants:

Au débit
Paiement des frais d'engagement d'hommes
Paiement de gages (paid your men---etc)
Paiement de frais de voyages et provision des engagés
Montant élevé des avances
Gros achats de sel et d'agrès de pêche
Perception de gros montants de "cash"
Plusieurs avances faites pour d'autres personnes

Au crédit
Grande quantité de quintaux de morue (plus de 100)
Calcul des quintaux suivant les barges (Euloge's boat, Gilbert's boat)
Escompte sur la fourniture d'avances

On reconnaît donc là une personne qui mobilisait une certaine force de travail, qui faisait des frais importants et qui avait un niveau élevé de production.

Les pêcheurs

On reconnaît d'abord le simple pêcheur par l'absence des caractéristiques d'un maître de grave. Son débit n'était composé que d'avances "normales" en agrès, sel, vivres, vêtement, etc., et son crédit ne comportait que sa production personnelle de morue. Son compte était ouvert à l'année et son solde, la plupart du temps déficitaire, était reporté d'année en année. Il n'est pas toujours facile de déterminer le statut d'un pêcheur, c'est-à-dire s'il travaillait seul, avec un autre ou pour un autre. Dans certains cas, on identifie un pêcheur travaillant pour un maître de grave en reconnaissant un engagé qui lui était adjoint par le maître de grave. On verra alors ajouté à son nom la mention "with Euloge Bernier". Mais on ne reconnaît souvent ces pêcheurs que dans le compte du maître de grave où l'on voit identifiée une barge à un pêcheur comme "Gilbert's boat" par exemple, et on compare par la suite la livraison créditée au compte d'un certain Gilbert qu'on soupçonnait être lié à un maître de grave. Au débit du maître de grave, on voit souvent mentionnées des avances en argent faites à des particuliers, et une vérification dans les comptes de ces derniers confirme leur lien avec le maître de grave en question.

On retrouve aussi deux pêcheurs n'ayant pas de lien avec un maître de grave et qui sont associés par la mention "with". Il s'agissait vraisemblablement de pêcheurs simplement associés. Ces associations n'étaient pas toujours spécifiées de cette manière et le plus souvent on doit comparer les livraisons de poisson de plusieurs pêcheurs pour se rendre compte qu'un certain nombre de pêcheurs regroupés à deux, trois

17. M. André Fortin (77 ans), pêcheur canadien-français de Cap-aux-Os, 1936. (Musées nationaux du Canada.)

ou quatre ont une part égale de livraison de quintaux, ce qui impliquait qu'ils pêchaient et préparaient leur poisson ensemble.

Enfin, un bon nombre de pêcheurs n'ont pas de lien repérable avec d'autres. Il est alors possible que ces pêcheurs aient travaillé avec leur fils ou avec quelqu'un qui n'avait pas de compte chez Hyman et qui n'est donc pas repérable au moyen du livre de comptes. Dans la plupart des cas les pêcheurs résidents livraient un produit fini à la compagnie, c'est-à-dire de la morue séchée estimée au quintal. Certains cependant livraient la morue chaque jour "à la draft", c'est-à-dire, à l'état frais ou salé. C'était cependant les exceptions pour les résidents, du moins à l'époque observée. Cette forme de livraison était plus courante en début et en fin de saison, mais en très petite quantité. Chez plusieurs résidents on retrouvait aussi du travail salarié surtout en fin de saison à l'automne, mais là aussi en faible proportion, la plus grande part du crédit était composée d'un certain nombre de quintaux à la fin de l'été et d'une moins grande quantité à l'automne. Il arrivait cependant quelquefois qu'un résident travaille à salaire pendant toute la saison et certains étaient employés pendant l'hiver pour veiller à l'entretien de la ferme et de l'établissement de pêche.

Les marins

On reconnaît les marins dans les comptes ouverts au nom d'une goélette. Le nom du capitaine est quelquefois mentionné avec le nom de la goélette. Autrement, on peut retrouver le nom du capitaine par le biais de renvois à son compte personnel indépendant du compte de la goélette. Quant aux matelots, ils sont repérables soit par une simple mention au compte de la goélette faisant état du paiement d'un salaire ou d'une part, ou par un crédit apparaissant à leur compte personnel et provenant du compte de la goélette. Nous avons déjà parlé de la double fonction de pêche et de cabotage pour les goélettes, et c'est ainsi qu'on retrouve à leur crédit à la fois du poisson produit par l'équipage et du poisson transporté par la goélette pour lequel ne sont payés que les frais de transport. Les membres de l'équipage d'une goélette étaient souvent formés en "club" lorsqu'ils partaient en expédition. On retrouve alors la production du "club" inscrite au compte de celui-ci, ou bien au compte de la goélette. Les matelots recrutés étaient surtout des résidents, souvent fils ou frères du capitaine, mais on retrouvait également toujours des matelots salariés engagés pour la saison par la compagnie. Ces matelots pouvaient provenir tout aussi bien de la région que de l'extérieur. Dans une lettre à un capitaine, à qui il offrait de gréer son bateau pour une expédition à l'Île d'Anticosti, William Hyman prévoyait adjoindre deux "fishing crews" à son équipage[56]. Il s'agissait donc de matelots pêcheurs que Hyman recrutait comme engagés. La pêche en goélette était beaucoup moins répandue que la pêche en barge avec deux pêcheurs. Dans les statistiques des pêcheries, on a commencé à comptabiliser goélettes et matelots à partir de 1866 jusqu'en 1885, et on remarque un net déclin de cette pêche à partir de 1890[57]. Dans ses rapports annuels, l'inspecteur des pêcheries, en ce qui concerne la baie de Gaspé, observait la pratique de cette pêche surtout chez les pêcheurs de Douglastown, lesquels n'étaient pas favorisés en espaces de graves et se trouvaient assez éloignés des lieux de pêche[58].

Les artisans

Les grands établissements de pêche des compagnies nécessitaient les services de certains artisans en particulier pour la construction et l'entretien des bateaux de pêche et pour la fabrication de barils de poisson. Plusieurs tonneliers livraient des barils à William Hyman, et on retrouve toujours un compte de charpentier, de forgeron et de cordonnier à chaque année. On voyait quelquefois des pêcheurs chargés de la confection et de la réparation de voiles et de filets, mais ils n'étaient pas identifiés spécifiquement comme artisans, ce travail étant effectué pendant l'hiver et au printemps. Certains artisans étaient également des producteurs de morue séchée. Nous ne pouvons cependant pas savoir s'ils participaient directement à cette production ou s'ils employaient leurs fils ou des engagés dans un bateau dont ils étaient propriétaires.

Les femmes et les enfants

On sait, d'après les témoignages de l'époque, que les femmes travaillaient au tranchage et surtout au séchage de la morue. Leur travail effectué sur la grave familiale, était indirectement inclus dans la production du chef de famille. On note quelquefois, mais très rarement, au compte d'un pêcheur, une rémunération pour du travail effectué par sa femme, sans que le type de travail soit spécifié. On voit quelquefois rémunérée la femme d'un fermier engagée pour l'hiver, il devait s'agir vraisemblablement d'un travail ménager dans la maison de William Hyman. À partir du moment où Hyman et sa famille ont passé les hivers à Montréal, ils emmenaient avec eux une fille de Grande-Grave. Dans l'ensemble des archives de William Hyman à notre disposition, nous avons repéré un petit livre de comptes daté de 1882 où on retrouve un certain nombre de femmes ayant leur propre compte avec la compagnie; ces femmes étaient engagées comme cuisinières pour les pêcheurs et terriens de la grave de la compagnie.

En 1976, lors d'une enquête ethnographique sur Forillon au début du siècle, certains pêcheurs nous ont parlé d'une femme originaire de Terre-Neuve qui tranchait la morue aussi bien et aussi vite qu'un homme. Plusieurs documents iconographiques anciens attestent le travail des femmes à l'étal. Au XX^{e} siècle, la disparition des grands établissements de pêche, tant des compagnies que des maîtres de grave, de même que le morcellement et la décentralisation qui s'ensuivit, ont dû faire surgir la nécessité d'un travail plus spécifique des femmes dans la transformation du poisson. Au milieu du XIX^{e} siècle, leur travail semblait plus confiné au séchage étant donné que l'organisation de la pêche et de la transformation s'appuyait sur une force de travail saisonnière abondante. L'abbé Gingras que nous citions plus haut a eu des propos contradictoires sur le travail des femmes alors qu'il affirmait d'une part

> la pêche occupe tous les hommes, toutes les femmes, toutes les filles et tous les enfants capables d'un peu de travail

et d'autre part

> Les femmes n'ont aucune industrie, aucun travail dans la maison, aucune économie dans le ménage; elles passent leurs jours sur les chemins, faisant forte tête et ne se privant de rien dans le temps de la pêche, et souffrant ensuite; leur grand bonheur est d'avoir du thé et elles souffrent seulement lorsqu'elles en manquent.[59]

18. Femmes au séchage de la morue sur une grave du golfe du Saint-Laurent, au début du XXe siècle. (Coll. Marie Décarie.)

Lorsqu'on examine une population par le biais "économique", on a souvent tendance à voir tout le monde travailler et on s'écarte alors à peine d'une représentation du bon peuple sain, industrieux, et malheureusement exploité par des marchands avides de profits. En fait, l'intensification du travail observée partout, principalement à l'époque de la révolution industrielle, démontre qu'il ne s'agissait pas d'un mythe, du moins pour les travailleurs urbains engagés dans des rapports capitalistes de production. Toutefois, en milieu maritime, s'il y a intensification du travail au XIXe siècle, elle ne pouvait être aussi systématique étant donné d'abord les variations écologiques et aussi une certaine flexibilité dans les rapports de production due au fait qu'une part importante de la production était sous la responsabilité des producteurs. À l'époque, le travail des pêcheurs n'était pas directement assujetti au capital par le salariat par exemple. Ce qui n'exclut pas cependant l'exploitation des marchands qui était ressentie à plus long terme.

Cela dit, le travail des femmes était surtout confiné à la transformation du poisson et on devait observer de grandes variations d'une femme à une autre, suivant la taille de sa famille, sa condition sociale (femme de maître de grave ou femme de pêcheur), et sa compétence. À observer le grand nombre de verges de tissu enregistré au débit des comptes des pêcheurs, les femmes devaient passer une grande partie de leur temps à confectionner des vêtements. Certaines femmes semblaient d'ailleurs s'y consacrer exclusivement car plusieurs paiements sont faits à des femmes pour la confection de vêtements. Le travail des enfants accompagnait celui des femmes au séchage, et on retrouve dans les comptes des paiements faits aux pêcheurs pour le travail de leur fils, en particulier à l'automne au moment où de grandes quantités de morue affluaient dans les grands établissements de pêche et où un dernier séchage devait être effectué avant l'expédition des cargaisons. Les enfants, de même que les autres travailleurs supplémentaires, étaient rémunérés à la journée ou à la demi-journée avec la mention "work at

fish". Les garçons devaient commencer assez jeunes leur apprentissage de la pêche avec leur père. Cependant, dans le recensement de 1861, on ne voit pas d'enfant mâle de moins de 16 ans identifié comme pêcheur. Le plus jeune pêcheur client de William Hyman en 1861 avait 19 ans mais l'âge minimum était généralement 21 ans, c'est-à-dire l'âge où on atteignait alors la majorité.

Les migrants

Au milieu du XIX^{e} siècle, les travailleurs migrants étaient presque exclusivement des Canadiens français des localités de Montmagny, Cap-Saint-Ignace, L'Islet et Kamouraska. C'est de leur mouvement migratoire saisonnier qu'origine le peuplement canadien-français de la Gaspésie. L'enracinement des "Canadiens" s'est surtout effectué sur la côte nord de la Gaspésie, c'est-à-dire là où il y avait toujours des espaces disponibles, mais parallèlement à cet enracinement, les postes de pêche de la baie des Chaleurs et de la baie de Gaspé continuaient à en accueillir un grand nombre chaque été jusque vers les années 1870-1880. À cette époque, en effet, les "Canadiens" des paroisses ne constituaient plus la seule réserve de travailleurs saisonniers pour les établissements de pêche; l'accroissement démographique local lié aux facteurs de dépendance économique vis-à-vis les compagnies avaient contribué à créer une main-d'oeuvre de salariés parmi les gaspésiens eux-mêmes. Les travailleurs "canadiens" semblaient alors plus appréciés par les marchands, peut-être à cause de leur plus grande productivité. Mais l'évolution du marché du travail au Québec dans le dernier quart du XIX^{e} siècle avait fait naître une concurrence plus forte entre les différents secteurs d'activités, et avait fait augmenter les exigences salariales des "Canadiens". Dans une lettre à un recruteur en 1883, Isaac Hyman, qui avait succédé à son père William dans la gestion de l'entreprise, écrit que les "Canadiens" qu'il avait demandés, exigeaient des gages plus élevés que ce qu'il était prêt à payer et qu'il emploierait plutôt des pêcheurs locaux[60]. Cependant, entre 1850 et 1870, il n'existait pas encore de problèmes sérieux de recrutement, le nombre d'engagés pouvant augmenter ou diminuer uniquement en fonction des besoins et des capitaux de William Hyman.

L'engagement des pêcheurs et des hommes de grave se faisait par l'intermédiaire d'un recruteur de Cap-Saint-Ignace ou de L'Islet. Le plus souvent, Hyman ne faisait affaire qu'avec ce recruteur à qui il faisait part de ses besoins en main-d'oeuvre. Il arrivait aussi que Hyman traite directement avec un pêcheur qui avait pris l'initiative de communiquer avec lui. Hyman pouvait aussi transmette ses directives à ses recruteurs par l'intermédiaire du capitaine Bernier, un ami et un homme de confiance de Cap-Saint-Ignace, en particulier quand il avait des doutes sur les possibilités qu'avait son recruteur de mobiliser des hommes. Hyman pouvait alors jouer sur deux tableaux en demandant au capitaine Bernier de désigner un autre recruteur en cas d'échec du premier. On sait par une correspondance ultérieure que Hyman et son fils allaient quelquefois rencontrer eux-mêmes le recruteur à l'occasion d'un voyage d'hiver à Québec[61].

Nous n'avons pas toujours d'indication sur la position sociale du recruteur dans son village, ce qui nous permettrait d'évaluer sa capacité de mobiliser de la main-d'oeuvre, mais sa fonction de trancheur (le plus souvent) en Gaspésie lui procurait suffisamment de respect pour pouvoir effectuer du recrutement[62]. Dans les livres de comptes, on reconnaît le

recruteur par le crédit qu'il recevait pour l'engagement des hommes. On peut lire des inscriptions telles: "Hiring 12 men for W.H." ou "Hiring of 19 men at 5/". Le recruteur recevait en effet cinq shillings par homme engagé et il était dédommagé également pour les frais de voyage des hommes de Québec à Gaspé. Ces frais comprenaient le passage à bord du vapeur et les provisions: "Provisions to 9 shoremen at 9/, 5 fishermen 10/" ou encore "paid expenses from St-Ignace to steamer 5/ each 20 men". Les frais de voyage pouvaient également être payés par l'agent de Hyman à Québec, Thomas Fraser, ou par les engagés eux-mêmes qui recevaient alors directement une avance de Hyman; on retrouvait alors l'inscription "passage down" ou "provisions down", c'est-à-dire le passage payé pour descendre à Gaspé. Le recruteur recevait également une certaine somme pour payer des avances à ses engagés avant leur départ pour la Gaspésie; dans le cas de pêcheurs connus de Hyman, ce dernier pouvait leur expédier directement une avance suite à une entente conclue à la fin de la saison précédente. C'étaient les seules lettres que Hyman écrivait en français et il est intéressant d'en citer un extrait:

Grand Grave 22 Janvier 67

Monsieur Charles Ouellette
Cape Ste-Ignace
Proche de Québec

Cher monsieur,

Selon ma promesse de l'automne dernière j'inclus ici dedans cinq Bills de dix piastres chaque montant à $50.- Mais que çà soit compris que celui qui pêchera avec vous, que toute la morue de la berge est pour venir à moi; c'est dans le petit moins ce que vous devriez faire parce que vous n'avez pas aucune idée comment les affaires d'argent sont sur la côte cet hiver. Si je ne vous avais pas promis l'argent l'automne dernière je vous l'aurait point certainement envoyé à présent, mais ayant promis, je suis aussi bon comme ma parole et j'espère que vous ferez comme ici devant mentionné...[63]

Cette lettre, comme la plupart de celles comportant des avances, était acheminée par le capitaine Euloge Bernier. Il arrivait quelquefois cependant que Hyman devait poursuivre un recruteur n'ayant pas rempli ses engagements une fois les avances encaissées[64].

William Hyman tentait le plus possible de recourir aux mêmes hommes d'année en année et c'est pourquoi il concluait des ententes à la fin de la saison de pêche. Cependant, peu d'engagés venaient plus de deux ans de suite à son établissement. La mobilité de ces "Canadiens" était extraordinaire, et Lepage[65] a observé le même phénomène à Percé. Il devait exister une certaine concurrence entre recruteurs dans les paroisses et il est possible que certains engagés aient essayé plusieurs établissements de pêche en Gaspésie. Mais la mobilité des "Canadiens" était phénoménale à l'époque et plusieurs d'entre eux originaires des paroisses ont émigré vers la côte nord du Saint-Laurent et aussi vers les États-Unis pour y travailler dans les fabriques. Contrairement aux

TABLEAU 6
Salaires mensuels des engagés de la compagnie William Hyman and Sons (1857-1893)*

Année	Pêcheur (Fisherman)	Gravier (Shoreman)	Saleur (Salter)	Trancheur (Splitter)	Cuisinier (Cook)	Fermier (Farmer)
1857	75/**			110/		
1859	60/ - 90/	60/ - 65/	65/ - 95/			
1860	75/ - 90/	50/ - 62/6	110/		60/	
1861	80/ - 100/	50/ - 65/	90/		45/	
1862	40/	60/				
1863		50/ - 57/	80/			57/
1864		60/ - 65/	100/	75/	65/	
1865		42/ - 65/		140/-145/	55/	
1866		50/ - 60/	100/	140/	55/	
1867	50/	40/ - 60/	100/		60/	
1868		55/				
1872		$13 - $15,50			$12	$12 - $15
1873		$13 - $16			$12	$18
1874		$13 - $17		$20	$10	$16
1875		$12 - $18	$20	$30	$6 - $12	$14
1877		$10 - $15				
1878		$11 - $14	$22			
1879		$10 - $12	$22			
1880		$9 - $12	$22		$8	
1881		$12			$12	
1882		$9				
1883		$11 - $12			$12	
1885		$8 - $14				
1886		$8 - $10,50				
1893		$12 - $14				

* Il manque 11 années sur 36 étant donné l'absence d'identification de métiers dans les ledgers pour ces années. Nous n'avons en effet inscrit que les salaires de ceux dont le métier était clairement spécifié; ce tableau n'illustre que l'évolution des salaires suivant les métiers. Pour obtenir un nombre plus exact d'engagés, il faut se référer à la figure 14.

** 20/ = 20 shillings = 1£ (livre sterling) = $4,00.

trancheurs et aux saleurs, les pêcheurs et les terriens n'étaient pas très bien payés. Les compilations reproduites au tableau 6 montrent que sur une période de 35 ans, les salaires n'ont pratiquement pas évolué.

Nous avons déjà parlé plus haut des difficultés encourues au début du XIX^e siècle par des maîtres de grave à réaffecter un engagé à une autre fonction que celle prévue au début de la saison. Dans le contexte du milieu du XIX^e siècle, les engagés semblaient assez mobiles et étaient constamment réaffectés suivant les besoins du marchand. À la fin de la saison par exemple, au moment où s'effectuaient les chargements de navires à Gaspé, Hyman envoyait quelques "Canadiens" travailler pour le capitaine[66]. Il lui arrivait également de renvoyer ou de remplacer un engagé pour des motifs qui n'avaient pas toujours trait à la productivité:

> I discharged a smart boy a Canadian for his saucy tongue but other wise he is a smart working man...[67]

Les engagés saisonniers constituaient donc la force de travail chargée de la pêche et de la transformation ayant cours principalement dans les établissements de pêche ou les graves de la compagnie. Ils étaient donc pêcheurs, trancheurs, saleurs et hommes de grave. Comme ils étaient

logés et nourris, la compagnie recourait aux services d'un cuisinier à chaque été. Une bonne part des engagés recrutés pour Hyman se trouvait également employée sur des graves indépendantes. Les maîtres de grave devaient alors payer à Hyman les frais d'engagement.

Les unités de production

Lorsque nous avons établi des différences de statut entre les maîtres de graves, les pêcheurs et les engagés, nous avons également fait référence à leur lieu de travail. Nous pouvons identifier ces lieux en termes d'unités de production en indiquant par là les formes de répartition sociale et géographique de l'espace de l'organisation de la pêche. Comme on l'a vu, la production reposait sur deux opérations, la pêche et la transformation. Ces deux opérations n'étaient pas accomplies par les mêmes hommes mais elles se rattachaient toutes deux à un lieu géographique précis, la grave. Les bateaux de pêche partaient d'une grave et y revenaient livrer le poisson qui y était alors transformé. Dans le contexte gaspésien, une grave désignait d'abord une plage, mais en même temps une infrastructure de production regroupant tous les équipements, les installations et les hommes nécessaires à la production de la morue séchée. La grave constituait le cadre de la production, elle était l'unité de production. Nous considérons donc que l'unité de production regroupait à la fois les pêcheurs et les terriens puisque nous nous référons toujours au produit fini, la morue séchée. Étant donné les deux opérations principales, on retrouvait en gros deux unités de travail, l'équipe de pêcheurs et l'équipe de terriens. Pour être plus précis, il faudrait parler d'une unité de travail correspondant à chaque opération se déroulant dans un lieu délimité. Si on se fie à la description détaillée qu'a donnée le capitaine Fortin en 1859 (voir note 50), la distribution des unités de travail s'observait comme mentionné au tableau 7. Il faudrait

TABLEAU 7
La division du travail dans un établissement de compagnie en Gaspésie au milieu du XIX^e siècle

Opération	Unité de travail	Métier	Localisation
A) Acquisition et transformation			
Pêche	Pêcheurs	Maître de barge et aide	Barge
Tranchage	Habilleurs	Piqueur, décolleur, trancheur	Étal (cabine à trancher sur tête d'échafaud)
Salage	Saleurs	Saleur, empileur (arrimeur)	Échafaud
Lavage	Laveurs	Laveur	Lavoir (extérieur de l'échafaud ou bâtiment voisin)
Empilage	Pileurs	Pileur	Échafaud
Séchage	Graviers	Maître de grave, homme de grave	Vigneaux, grave, entrepôts
B) Manipulation du poisson			
Déchargement de la barge	Pêcheurs	Maître de barge et aide	Tête d'échafaud
Transport du poisson livré à l'étal	"Cabin boys"	"Cabin boys"	Tête d'échafaud à cabine à trancher
Transport du poisson tranché au salage	"Cabin boys"	"Cabin boys"	Cabine à échafaud
Transport du salage au lavage	"Cabin boys"	"Cabin boys"	Échafaud au lavoir

ajouter aux opérations détaillées apparaissant à ce tableau le pesage de la morue sous la direction du "colleur" qui en évaluait alors la qualité, et le boucautage qui consistait à empaqueter la morue dans des barils pour l'expédition; ces opérations s'effectuaient une fois le produit fini, c'est pourquoi nous ne les avons pas inscrites au tableau.

Les graves de compagnies

La description que nous a fournie Fortin correspond à l'organisation du travail dans un grand établissement de pêche de compagnie. C'est ce genre de division du travail qu'on devait observer par exemple à Grande-Grave tant chez Fruing que chez Hyman. Fortin nous dit que sa description est celle d'un établissement type de la côte de Gaspé. Il y a donc place pour certaines variations d'un établissement à un autre, par exemple en ce qui concerne les équipements, la localisation des opérations et l'attribution des fonctions. Cependant les opérations elles ne variaient pas étant donné que tout le monde réalisait un produit suivant le même procédé technique. La force de travail des établissements de William Hyman était presque exclusivement saisonnière, c'est-à-dire "canadienne". Les seuls éléments locaux étaient le maître de grave qui agissait comme contremaître, et les artisans comme le forgeron, le charpentier, le tonnelier et aussi le fermier. Nous nous sommes attardé

19. Vigneaux et entrepôts sur la grave de la compagnie Fruing, vers 1900. À l'extrême droite, sur un plateau, l'établissement Hyman.

ici exclusivement à la zone de production d'une grave de compagnie, mais nous pouvons voir en appendice H qu'une telle grave comprenait aussi une zone d'habitation pour les engagés et les autres employés et patrons, et une zone d'administration et de commerce, de même qu'une zone agricole.

Les graves indépendantes

Les graves des maîtres de grave (désignés aussi comme armateurs ou "planters") pouvaient être vues comme des modèles réduits des grands établissements de pêche avec la zone commerciale en moins, bien que certains maîtres de grave aient aussi été distributeurs de marchandises. On observe cependant des différences substantielles avec une grave de compagnie et ce, à trois niveaux: les installations, le salage et la force de travail. D'après les descriptions disponibles et les documents iconographiques, les graves indépendantes ne disposaient pas de tête d'échafauds, le tranchage s'effectuant directement sur la plage. On sait que ces installations exigeaient de grands espaces et leur construction et leur démolition en début et en fin de saison nécessitaient des matériaux et de la main-d'oeuvre, ce qui devait augmenter les coûts de production. Contrairement au salage en "arrime" effectué dans les grands établissements, chez les "planters" on salait "en saumure", c'est-à-dire qu'on empilait la morue tranchée dans des barils, et l'addition de sel à chaque couche produisait une saumure dans laquelle baignait la morue. Il semble que, pour des raisons de qualité du produit fini, les marchands aient tenté de faire abandonner ce procédé par leurs producteurs mais sans succès.

20. Établissement familial d'un maître de grave, celui des Simon, à l'Anse-aux-Sauvages, vers 1885.

Il est difficile de savoir si cette critique, qui revenait à l'occasion de la part des intermédiaires européens, était fondée ou si elle ne leur servait pas plutôt à cacher leur difficulté d'obtenir un bon prix pour les cargaisons de morue à certains moments en Europe[68].

La composition de la force de travail d'une grave indépendante comprenait à la fois des engagés saisonniers et des membres de l'unité domestique, c'est-à-dire des membres de la famille ou de la parenté du maître de grave. Nous avons vu plus haut, à propos de l'évaluation de la force de travail, que la structure de la pêche reposait à la fois sur les grands établissements de pêche et sur les graves indépendantes vers lesquelles affluait saisonnièrement une force de travail "canadienne". Si au début du XIX^{e} siècle, par exemple, on pouvait observer une concentration de pêcheurs locaux sur ces grandes graves, soit les simples pêcheurs travaillant pour les compagnies et les maîtres de grave, cette situation s'observait toujours au milieu du XIX^{e} siècle, à la différence que, l'accroissement démographique aidant, une part de plus en plus grande de la production provenait de petites graves situées dans le prolongement ou en périphérie des grandes. L'accroissement numérique de ces petites graves, originant à la fois de l'accroissement démographique, du lotissement et de l'expansion territoriale, allait de pair avec la disparition graduelle de la force de travail "canadienne". D'une structure reposant en grande partie sur des grandes graves et une force de travail migrante, on est passé graduellement à une structure reposant encore sur de grandes graves alimentées de plus en plus par une force de travail locale non propriétaire de biens-fonds, et s'appuyant de plus en plus sur de petites graves regroupant presque exclusivement les membres des unités domestiques. Le principal facteur de changement qu'on pouvait observer au XIX^{e} siècle provenait donc de la multiplicité des graves indépendantes. Ce phénomène qui s'accompagne d'une expansion territoriale des compagnies et de leur clientèle mit sans doute en frein à la capacité d'adaptation du capital marchand en Gaspésie. Tôt ou tard l'extension territoriale de la production allait poser des problèmes d'uniformité dans la qualité du produit, et la demande accrue de crédit a dû imposer des limites aux compagnies qui furent obligées alors, soit de restreindre leur clientèle et se contenter d'opérer suivant leurs capacités antérieures, soit de tenter de croître en risquant de faire face à des problèmes de contrôle et de rentabilité, ou soit de limiter le crédit, ce qui aurait eu tôt ou tard pour effet de réduire leur contrôle sur leurs producteurs et de se rendre vulnérables dans un contexte de concurrence.

Les documents statistiques sur la force de travail en Gaspésie ne spécifient pas l'apport de l'unité domestique, c'est-à-dire que seuls les pêcheurs et les graviers étaient inclus dans chacune des subdivisions statistiques. Nous ne savons pas si ces graviers désignaient à la fois les travailleurs migrants et les membres de l'unité domestique, ou bien exclusivement les migrants. De plus, ces statistiques se réfèrent à une localité ou à un regroupement de localités, et nous ne pouvons donc évaluer la part des grandes et des petites graves dans ces unités de lieu. Quoiqu'il en soit, il est probable que du point de vue de la force de travail sur les graves indépendantes, deux situations aient été observables: d'une part, suivant le modèle des graves de compagnie, on retrouvait une division stricte du travail entre pêcheurs et graviers; d'autre part, suivant les limites de l'unité domestique, les pêcheurs chefs de famille effectuaient eux-mêmes au retour de la pêche le travail de gravier, c'est-à-dire plus précisément le tranchage et le salage, alors que

le séchage était sous la surveillance des femmes. Les données recueillies pour le début du XX^{e} siècle indiquent une généralisation de cette dernière situation[69]. Pour le milieu du XIX^{e} siècle, il n'apparaît pas évident que cette situation ait été répandue chez les pêcheurs locaux, mais la diversité de la clientèle de Hyman rend compte de cette tendance. Plusieurs producteurs semblaient vraiment isolés et sans rapport avec un maître de grave. On observe également plusieurs associations de deux pêcheurs partageant vraisemblablement une même grave.

Les goélettes

Si on définit l'unité de production par rapport au cycle total de la production conduisant à la morue à l'état sec, les goélettes ne peuvent être considérées comme des unités de production. Cependant les goélettes n'étaient pas de simples bateaux de pêche car le tranchage et le salage étaient effectués à bord. Le séchage se faisait au retour du voyage de pêche sur une grave de la Gaspésie. En effet, d'après la correspondance de William Hyman, ses goélettes livraient le poisson salé en "draft" à sa grave[70]. On l'a vu plus haut à propos des types de pêche, l'équipage d'une goélette était souvent formé en "club" de cinq ou six hommes. Dans les statistiques des pêcheries, les goélettes de même que les matelots formaient des catégories distinctes des simples bateaux de pêche, des pêcheurs et des graviers; c'est donc dire qu'en ce qui concerne ce type de pêche, la force de travail n'était pas spécifiquement reliée à une grave mais bien à la goélette.

Quoique l'étude du procès de production ait donné lieu à un exposé relativement élaboré, il nous est apparu essentiel d'en reconstituer les éléments et de les situer dans un ordre logique. En spécifiant au départ les contraintes inhérentes ou procès de travail de la pêche, nous avons établi les limites dans lesquelles s'articulent objet et moyens de travail, tout en établissant les paramètres liés à la variation dans l'intensité de la production. L'analyse subséquente des opérations de travail et de la qualification de la force de travail a d'autre part fait ressortir la base technique qui unit ressources outils et producteurs dans la pêche côtière. En terminant avec une typologie des unités de production, ce chapitre donne donc déjà un aperçu de la valeur d'adaptation du système en cause, tout en préparant la voie à une analyse plus qualitative centrée sur les rapports sociaux.

III LA PRODUCTION DE LA MORUE SÉCHÉE: LES RAPPORTS SOCIAUX

La lecture des rapports de production d'après un système comptable

Les livres de comptes des marchands et des sociétés marchandes nous fournissent des informations détaillées sur la situation économique de centaines d'individus. Derrière la multiplicité et la complexité des échanges enregistrés dans ces comptes on voit se dessiner la trame des rapports qui liaient pêcheurs et marchands. Dès qu'on a pris connaissance de ces documents, on ne peut plus voir la situation de pêcheurs gaspésiens d'une façon homogène. Ce qu'on observe à travers ces comptes c'est une variété de rapports et de réseaux au sein de la clientèle d'un marchand. Cela tient à la nature même des livres de comptes qui ne témoignent pas uniquement d'un rapport unilatéral entre un pêcheur client et un marchand, mais rendent compte en même temps de toute une série de rapports entre les clients eux-mêmes et d'autres individus non clients. Ces livres ne constituent pas en effet le seul enregistrement de la consommation (débit) et de la production (crédit) du pêcheur, mais on y trouve en même temps des transferts d'un compte à un autre qui témoignent de services échangés entre les pêcheurs. En ce sens, le livre de comptes constitue le véritable lieu de transaction des échanges monnayés de toute la clientèle, et illustre ainsi plusieurs formes de rapports et d'associations existant entre pêcheurs.

Ainsi donc par le biais d'un lien strictement économique avec une compagnie, se manifestent à travers les comptes des rapports surtout de production, mais aussi des rapports de parenté, des modalités de succession, des rapports fonciers, des devoirs religieux (paiement de la dîme), des rapports juridiques, des réseaux de distribution de produits (farine, patates, par exemple), des échanges de service (travaux d'artisan). D'autre part l'achat de biens de consommation nous informe sur les moyens de production (filets, sel, agrès), l'alimentation, les travaux domestiques (construction, confection de vêtements, etc.), la consommation d'alcool, les mariages (achat d'alliances), les naissances, les activités de chasse et de piégeage, etc. L'information contenue dans ces comptes montre que le rapport de clientèle enclenché par l'activité de pêche permettait à un marchand d'être informé de plusieurs aspects du vécu des pêcheurs. On réalise que la simple désignation de compagnie recouvrait beaucoup plus que la seule notion d'agent économique. Il faudrait sans doute inventer un mot pour inclure la totalité des implications de ces agents qu'on appelait les marchands ou les bourgeois. L'entité "compagnie" reposait sur un vaste réseau de rapports interpersonnels dont le "suivi" était assuré justement par les comptes et également par la présence des marchands à tous les niveaux de la structure politique et juridique. Le concept de "Maison" semble plus

approprié pour qualifier ces entités sociales et économiques qu'étaient ces compagnies; il arrivait que la compagnie Robin fût désignée comme la "Maison Robin" par les observateurs. Sans vouloir dégager ici les implications analytiques de l'utilisation d'un tel concept, il importe de réaliser que l'image que nous avons d'une compagnie aujourd'hui se trouve sensiblement décantée par rapport à ce qu'elle devait traduire au XIX^{e} siècle en Gaspésie.

Nous allons maintenant tenter de dégager les principales composantes du système comptable qui encadrait les échanges commerciaux.

Les livres de comptes

Les transactions reliées à la clientèle de la compagnie Hyman étaient inscrites dans deux livres de base: le Day Book et le Ledger. Le premier contenait l'enregistrement des transactions quotidiennes de tous les clients au fur et à mesure qu'elles se déroulaient; ces mêmes transactions étaient alors reportées au compte du pêcheur dans le second. Ce dernier rassemblait donc toutes les transactions datées de chacun des clients dans un compte individuel à double entrée: le débit sur la page de gauche, et le crédit sur la page de droite; il comportait aussi un index des noms et en général chaque volume contenait une ou deux années, et portait sur la clientèle d'un établissement de pêche précis: Grande-Grave, Rivière-au-Renard, Cap-des-Rosiers, etc. Pour les producteurs résidents, leur compte s'ouvrait généralement en janvier et il était soldé à la fin décembre alors que la "balance" déficitaire ou excédentaire (différence entre le débit et le crédit) était reportée à l'année suivante. Le Ledger constituait donc le dossier intégral des transactions de chaque client et le système de renvois nous permet de reconstituer rapidement l'histoire de chacun d'eux.

D'autres livres de comptes étaient également utilisés à la compagnie Hyman: les Private Ledgers, les Fish Books, les Order Books, les Invoice Books, les Sundries Accounts, les Flour Books, les Log Books.

Les Private Ledgers servaient à enregistrer toutes les transactions en rapport avec l'approvisionnement et la production de chacun des postes et bateaux de la compagnie. Il s'agissait donc du même type de compte à double entrée que pour les producteurs, le poste étant alors considéré comme client de la compagnie. Les autres livres mentionnés plus haut contenaient toute une série d'opérations particulières reliées au fonctionnement normal d'une compagnie. Après les Ledgers et les Private Ledgers, les livres les plus importants étaient les Letterbooks qui contenaient toute la correspondance reliée à la gestion de la compagnie et de chacun de ses établissements. Cette correspondance, tout en fournissant à l'occasion des éclaircissements sur ce qui peut être observé par ailleurs dans les livres de comptes et dans d'autres documents, nous permet surtout d'inclure les rapports locaux du marchand dans la structure commerciale plus large au niveau international.

Le pêcheur comme client de compagnie

Dans le contexte de la pêche commerciale en Gaspésie au XIX^{e} siècle, le pêcheur était en même temps pêcheur et client. La spécification de "client" renvoie au mode d'insertion du pêcheur dans la structure

commerciale de la pêche. En même temps qu'un rapport économique, le concept de pêcheur client évoque le lien de dépendance omniprésent du pêcheur vis-à-vis du marchand pour l'obtention de ses moyens de production et pour l'écoulement de son produit. Aux yeux du marchand, le pêcheur producteur était donc avant tout un *dealer*, c'est-à-dire un fournisseur de morue séchée. Le mot français client doit donc être compris dans le sens anglais de *dealer* et non de *customer*. Le rapport de clientèle s'inscrivait dans un système de crédit, lequel tenait lieu de rapport de production puisqu'il établissait les conditions sociales de la production: le marchand avançait les moyens de produire au fournisseur, lequel livrait ensuite un produit. Les avances, ou si on veut le crédit, constituait donc le moyen par lequel était réalisée la production; pas de crédit, pas de production possible, du moins à l'échelle et au volume observés en Gaspésie à l'époque.

Nous venons de voir jusqu'à quel point une compagnie pouvait intervenir dans le vécu des pêcheurs. Il est cependant difficile d'en faire une démonstration exhaustive. Au niveau de vécu global, il apparaît évident que certains aspects qui n'avaient aucun rapport avec la production devaient échapper à l'envahissement marchand. Même vu du côté des activités de production du pêcheur, il n'est pas sûr qu'un rapport de clientèle avec une compagnie ait été exclusif. Il demeurait possible pour un pêcheur de faire affaire avec au moins deux compagnies en même temps. Nous avons pu observer par exemple le passage d'un client de Hyman à la compagnie Fruing, et la correspondance de Hyman atteste certains cas de "vol" de clients par ce concurrent. Mais dans le contexte particulier du rapport de clientèle, qui impliquait la fourniture d'avances au pêcheur par une compagnie, était-il possible de voir un pêcheur livrer une partie de sa production à cette compagnie et une partie à une autre de qui il aurait peut-être aussi obtenu des avances? Du point de vue d'une compagnie, ce genre de client était peu fiable à long terme, puisque l'investissement consenti risquait d'être peu rentable si jamais, comme cela arrivait, l'autre compagnie offrait un meilleur prix pour le poisson en fin de saison. Le pêcheur n'aurait eu alors qu'à rembourser ses avances à son marchand avec les gains réalisés chez l'autre, ou bien à faire solder son compte par son nouveau protecteur. Dans tous les comptes que nous avons observés, il n'apparaît pas que cette pratique ait été courante. En réalité, elle devait survenir dans une conjoncture favorable, comme par exemple dans une période de forte concurrence entre compagnies, ces conditions permettant alors un certain nombre de transferts de clients d'une compagnie à une autre.

Les données du tableau 8 montrent que seulement 13 pour cent des clients de Hyman contenus dans notre échantillon de 1860 lui livraient toute leur production annuelle de morue. Nous avons pu faire une telle constatation en comparant la quantité de quintaux de morue livrée à Hyman telle qu'elle apparaissait au compte du pêcheur en 1860 avec la quantité de quintaux déclarée au recenseur l'hiver suivant lors du recensement de 1861. Par ailleurs, ces 13 pour cent de producteurs entièrement "fidèles" à Hyman lui procuraient 33 pour cent de sa production. Ces chiffres reflètent en fait la concentration de la production réalisée dans les établissements des maîtres de grave. Si on ajoute la part de production réalisée à l'établissement de la compagnie (6 pour cent), on découvre que Hyman avait un contrôle total sur environ 40 pour cent de la production. Son contrôle sur les producteurs moins assidus n'était quand même pas négligeable si on considère que chez les

TABLEAU 8
Répartition des producteurs suivant la proportion de leur production livrée à William Hyman en 1860*

Production livrée (%)	Producteurs	Quintaux	Total de la production livrée (%)
0 - 9	15	106	4
10 - 19	9	80	3
20 - 29	7	148	5
30 - 39	10	200	7
40 - 49	6	148	5
50 - 59	7	303	10
60 - 69	9	407	14
70 - 79	5	251	9
80 - 89	3	146	5
90 - 99	2	135	5
100	11	956	33
Total	84 **	2880	100

* La proportion de quintaux livrés à la compagnie est établie à partir de la production déclarée au recenseur pour la saison de pêche de 1860.

** Ce chiffre diffère du total des producteurs inscrits au tableau 9 pour trois raisons: 1) certains clients de Hyman n'ont pu être repérés dans les listes du recenseur; 2) certains clients qui ont livré des quintaux à Hyman n'ont pas de production déclarée au recenseur et vice-versa; 3) les clients ayant un très petit compte n'ont pas été inclus: il s'agit d'un compte en souffrance réglé contre quelques quintaux de morue.

TABLEAU 9
Catégories de producteurs chez William Hyman and Sons (1860)

Catégorie	Producteurs	Quintaux	Total de la production (%)
Indépendants	148	2850	49
Marchands	3	1301	22
Maîtres de grave	9	1023	18
Salariés	(21)*	346**	6
Goélettes	2	276	5
Total	162 (183)	5796	100

* Pêcheurs et terriens compris.
** 346 = différence entre le total des quintaux exportés d'après l'enregistrement au port de Gaspé, et celui des quintaux livrés d'après les inscriptions aux comptes des pêcheurs. Vu que la production de la grave Hyman provenait d'engagés salariés sans mention de production à leur compte, on présume ici que leur part de production est inscrite dans cette différence.

clients (44 pour cent) qui lui livraient plus de la moitié de leur production individuelle, leur part équivalait à 76 pour cent de la production totale.

À l'examen du tableau 9 reproduisant la composition de la clientèle de William Hyman en 1860, on observe que la structure de la production de la compagnie reposait grosso modo sur deux types de clients: d'une part, un grand nombre de clients avec de petits comptes, et d'autre part, un petit nombre de clients avec des comptes importants. Ces deux clientèles participaient à peu près également à la production mais les gros clients étaient sans doute plus facilement contrôlables. La composition de la clientèle de William Hyman traduisait à notre avis une situation de transition qui était redevable à la fois à une structure de production héritée de la fin du XVIII[e] siècle, et à la fois à l'accroissement démographique qui avait eu cours depuis lors. Nous voulons dire par là que la structure traditionnelle (marchand, maître de grave, pêcheur, engagés) qui supposait une concentration de la production, évoluait alors parallèlement à un phénomène de morcellement de la production répartie entre un grand nombre de petits producteurs. La fin du XIX[e] siècle a montré que c'est le morcellement qui s'est étendu alors que la structure traditionnelle s'est effacée graduellement.

D'un point de vue géographique, on observe au tableau 10 que les clients de William Hyman étaient localisés principalement dans les cantons de Cap-des-Rosiers et de Douglas, bien qu'il y en ait eu dans tous les cantons de la région. À la lecture du tableau 11, on réalise que 79 % des chefs de famille du canton de Cap-des-Rosiers étaient clients de Hyman. La faible proportion de clients à l'Anse-au-Griffon était due à la présence de la compagnie de John Le Boutillier. Par ailleurs, le degré d'engagement de ces clients vis-à-vis la compagnie variait; les données du rencensement de 1861 nous permettent d'observer que des maîtres de grave importants, tant de Grande-Grave, que de l'Anse-St-Georges et l'Anse-aux-Sauvages, ne livraient qu'une petite partie de leur production à William Hyman. La part la plus importante devait donc fort probablement être livrée à Fruing, le principal concurrent de Hyman.

TABLEAU 10
Répartition géographique de la clientèle de la compagnie Hyman (1861)

Canton	Clients
Mont-Louis	3
Rivière-au-Renard	17
Cap-des-Rosiers	124
Baie-de-Gaspé-Nord	48
Baie-de-Gaspé-Sud	27
Sydenham-Nord	3
Sydenham-Sud	9
York	6
Douglas	108
Malbaie	15
Percé	4
Total*	364

* Producteurs et non-producteurs.

TABLEAU 11
Proportion des chefs de famille clients de la compagnie Hyman dans le canton de Cap-des-Rosiers (1861)

Localité	Chefs de famille clients	Total des chefs de famille	%
Anse-au-Griffon	15	36	42
Jersey-Cove	6	8	75
Cap-des-Rosiers	51	56	91
Shiphead	10	10	100
Anse-aux-Sauvages et Cap-aux-Os	15	15	100
Petit-Gaspé	12	16	75
Grande-Grave	11	11	100
Anse-St-Georges	4	4	100
Total	124	156	79

Le degré variable d'engagement (en termes de client) des chefs de famille vis-à-vis William Hyman nous amène à nous interroger sur le degré de dépendance contenu dans le rapport de clientèle avec un marchand. En effet chez un bon nombre de clients de Hyman, leur rapport de clientèle avec lui n'était pas exclusif; une part variable de leur production n'étant pas livrée à sa compagnie; chez ceux-là, le rapport de clientèle avec Hyman ne couvrait pas toutes leurs activités de consommation et de production. Pour ces individus leur compte chez ce marchand ne serait donc que le reflet partiel de leur activité de producteurs, et la lecture de leur vécu à travers leur lien avec une compagnie ne révélerait qu'un aspect de leur réalité sociale et économique. Si par contre, les rapports marchands déterminaient en grande partie la manière dont les pêcheurs gagnaient leur vie, on peut légitimement penser que le poids de cette contrainte se faisait sentir dans les échanges ayant cours en dehors du circuit marchand proprement dit. Ainsi, même les mariages pouvaient être contractés en fonction de la conservation d'une position favorable dans le circuit marchand. Par exemple, un maître de grave sans fils pouvait chercher à bien marier ses filles afin d'attirer sur sa grave des gendres bons producteurs. On peut penser aussi que les modalités de succession devaient tenir compte du degré de liaison d'un producteur à une compagnie, le niveau d'endettement du premier pouvant entraîner la saisie de sa grave par la seconde au moment de la succession. Ce ne sont là que des hypothèses, mais plusieurs indications nous permettent de croire que leur vérification pourrait être concluante. En fait, le problème de l'adéquation de l'activité d'un producteur en tant que client à son activité totale de producteur n'est qu'un problème d'échelle. En effet, à l'échelle locale d'une seule compagnie, un certain nombre de producteurs échappaient au contrôle total de cette compagnie, mais à l'échelle régionale, l'ensemble des compagnies localisées sur le territoire absorbaient toute la production des pêcheurs. Dans le contexte particulier de la Gaspésie où la

production se trouvait initiée et encouragée par le crédit octroyé sous forme d'avances aux pêcheurs par les compagnies, la production particulière d'un pêcheur aboutissait tôt au tard dans l'entrepôt d'une compagnie. Si donc, d'une part, un rapport de dépendance totale d'un pêcheur ne pouvait être lu dans son seul compte avec une compagnie, d'autre part, ce rapport pourrait être observé pour la majorité des pêcheurs si on pouvait disposer de tous les livres de comptes de toutes les compagnies. En réalité, les données des tableaux 8 et 9 nous permettent d'observer ce rapport de dépendance chez les clients qui ne traitaient qu'avec Hyman. On pourrait dire à la limite que la variation observée du degré d'engagement des clients envers une compagnie présentait l'image de la distribution des producteurs entre plusieurs compagnies en concurrence; si un pêcheur n'était qu'à moitié fidèle à une compagnie, c'était qu'il était déjà à moitié fidèle à une autre.

La clientèle de William Hyman incluait donc presque tous les chefs de famille de Forillon mais à des degrés divers. Du point de vue de l'analyse du contrôle d'une compagnie sur les producteurs, cette diversité de degrés permet d'élargir notre perspective. Ainsi, l'analyse de cas de producteurs réguliers permet d'observer les conditions réelles du contrôle effectivement détenu par une compagnie sur les producteurs et les conditions de conservation de ce contrôle; tandis que par l'analyse des cas de producteurs moins intégrés, on peut observer les conditions de leur intégration complète lorsqu'elle survenait. Par exemple, il arrivait qu'un producteur client régulier mais marginal de Hyman devienne tout à coup un producteur qui recevait des avances importantes et qui livrait alors une plus grande part ou la totalité de sa production. À quoi cela tenait-il? D'où venait ce changement d'allégeance pour ce producteur? Pouvait-on observer auparavant des indices de ce changement? Voilà autant de questions auxquelles il faudrait répondre pour pouvoir faire la lumière sur les multiples facettes de la réalisation du contrôle marchand et les limites de sa flexibilité.

Le concept de clientèle permet donc d'observer un ensemble de rapports possibles à l'intérieur du système marchand gaspésien. Le réseau de la clientèle d'une compagnie recouvrait un espace géographique qui dépassait largement le cadre d'une localité ou d'un village gaspésien. Les possibilités d'extension de ce réseau étaient directement reliées aux possibilités d'extension du crédit entre les mains des compagnies. Il est possible que pour un pêcheur d'alors l'appartenance au réseau d'une compagnie ait été un élément formateur de son identité sociale. Par-delà leurs différences ethniques et religieuses, créatrices de tension ailleurs au Québec, les gaspésiens trouvaient la source de leur appartenance dans ce lien de dépendance qui les rendait à la fois complices et victimes du système marchand. En même temps que formateur d'identité régionale, le lien de clientèle reflète la différenciation sociale des pêcheurs et permet de construire hiérarchiquement le réseau des clients d'une compagnie.

Le système de crédit

Vu dans son ensemble, le système de crédit était simple: d'une part, les marchands avançaient annuellement une certaine quantité d'argent et de marchandises à leurs clients, lesquels en retour livraient une certaine quantité de poisson et réalisaient un certain nombre de travaux destinés

à "rembourser" les marchandises avancées. Les avances étaient généralement plus nombreuses au printemps alors que l'on se préparait pour la saison de pêche, et leur remboursement était effectué à la fin de la saison. Cependant les conditions économiques et sociales de l'application du système de crédit en compliquent l'étude. Sur quelle base par exemple, une compagnie fournissait-elle des avances à un individu? En effet, l'octroi d'avances exigeait en contrepartie un certain nombre de garanties. Ces garanties et l'évaluation que faisait un marchand d'un éventuel débiteur ne sont pas explicites dans la documentation. Le seul moyen qu'on a de déterminer les bases de l'évaluation de la solvabilité d'un client est de reconstituer sa position sociale et économique à l'aide de données démographiques (famille) et foncières. Le compte du pêcheur n'illustrait que sa "performance" de consommateur et de producteur, il ne révélait pas les critères de sa "compétence". On peut dire tout de suite cependant que la solvabilité d'un pêcheur client reposait sur sa capacité à produire; cette capacité recouvrait trois aspects: la qualification professionnelle, la propriété d'une grave, la capacité de mobiliser une force de travail. Un marchand ne consentait pas d'avances pour le simple plaisir. Ces avances constituaient un investissement dans la production. C'est pourquoi le consentement des avances reposait sur un bon degré de contrôle des producteurs.

D'une façon générale, le système des avances débouchait sur l'endettement généralisé des producteurs; la raison en était que l'ensemble de la valeur de la production d'un pêcheur n'équivalait presque jamais à la valeur totale des avances qu'il obtenait annuellement. Lorsque son compte était soldé en fin d'année, on observait dans la plupart des cas le report d'un déficit (dette) au début du compte de la nouvelle année. Le compte d'un producteur était donc pratiquement toujours ouvert, et il le restait aussi longtemps que le pêcheur produisait de la morue séchée. À cause de son compte toujours en souffrance le pêcheur devenait vulnérable face au marchand. Il risquait en effet à tout moment de se faire demander de régler son compte, et s'il se trouvait alors dans une situation difficile (mauvaise saison de pêche, perte de bateau, manque de main-d'oeuvre), sa dette devenait un instrument puissant entre les mains du marchand qui pouvait utiliser le compte du pêcheur comme pièce justificative légale pour effectuer une saisie de ses biens. Dans la situation particulière de la Gaspésie, l'endettement était donc le corollaire du système des avances ou du système de crédit, c'était l'instrument ultime de contrôle sur les producteurs.

On a souvent décrit le système de crédit pratiqué en Gaspésie comme un système de troc. Cette représentation du système de crédit a longtemps alimenté et alimente encore l'imagination d'un bon nombre de Gaspésiens et de chercheurs. On se plaît en effet à imaginer le bon pêcheur en train de troquer le produit de sa pêche contre des marchandises au magasin d'une compagnie, échanger un quintal de morue contre un baril de farine et s'en retourner content d'avoir obtenu des vivres pour sa famille. Cette image idéalisée ne rend absolument pas compte des contraintes réelles auxquelles le pêcheur devait faire face. La notion de troc implique un échange égal entre deux partenaires indépendants. Or, la situation observée dans les comptes réfère plutôt à un remboursement, à une dette envers le marchand ou la compagnie qui avait avancé des moyens pour produire. Les pêcheurs n'étaient pas libres de troquer leur poisson comme ils le voulaient puisque le marchand avait déjà des droits

21. Le magasin de la compagnie William Hyman & Sons à Gaspé au début du XX^{e} siècle.

dessus. Il n'est pas exclu cependant qu'entre pêcheurs, une certaine forme de troc ait pu exister, comme échanger des produits agricoles contre du poisson ou une certaine somme de travail, un service etc. La dîme était quelquefois payée en poisson mais il était cependant courant qu'elle soit prélevée à même le compte à la compagnie.

L'historien des pêcheries Harold Innis a utilisé la notion de "truck system", mais lorsqu'il en a mentionné les caractéristiques, c'est le système de crédit qu'il a décrit. La notion de troc aurait plutôt eu à l'époque une fonction idéologique qui aurait fait voir l'image positive de l'échange tout en masquant le rapport négatif de dépendance qu'il sous-tendait. Cette représentation égalitaire de l'échange était peut-être fondée sur les obligations mutuelles des marchands et des pêcheurs pour assurer le suivi des échanges comme nous le verrons plus loin.

Il sera sans doute plus facile, pour le lecteur, de se représenter l'ampleur du système de crédit si on fait l'inventaire de ce que comprenaient les catégories de marchandises, ou de services, enregistrées aux comptes. De même il convient d'énumérer les catégories de produits (poisson et travaux) fournies en contrepartie par le pêcheur. Au débit, par ordre d'importance en valeur et en proportion du total du compte, c'étaient les moyens de production qui venaient en premier lieu, c'est-à-dire le sel, les agrès de pêche, les gréements de barge, et les accessoires nécessaires à la transformation de la morue. C'étaient là les avances à la production, c'est-à-dire les moyens fournis par le marchand "avant" la saison de pêche. Le sel et les filets étaient les marchandises les plus chères. Venaient, en second lieu, les vivres dont les plus importants en valeur étaient la farine et les viandes (barils de porc, etc.). Suivaient les vêtements consistant surtout en du tissu à la verge, des chaussures, des vêtements de pêche et d'hiver. On retrouvait ensuite la quincaillerie et les matériaux de construction tels outils, clous, planches, de même que des fusils, de la poudre, etc.; enfin tous les accessoires ménagers comprenant poêles, meubles, etc. On retrouvait quelquefois, mais rarement, des voitures ou des carrioles, et régulièrement chez les pêcheurs les plus jeunes une alliance annonçant un mariage prochain. Une catégorie de transactions, fort variables selon l'année et le pêcheur, comprenait toutes sortes de paiements à des individus inscrits au compte, surtout les salaires des engagés. Voilà donc en gros les catégories de crédit qui formaient l'ensemble des achats. Elles ne constituaient pas toutefois le total du compte puisque différents paiements extraordinaires devaient s'y ajouter. Le plus important était la dette reportée de l'année précédente, de même que différents paiements de dettes et d'intérêts, ainsi que des montants reliés à des transactions foncières.

En contrepartie, sur la page de droite où on inscrivait le crédit, on retrouvait d'abord le poisson livré par le pêcheur sous forme de morue séchée, salée ou verte, ensuite une série de paiements effectués par d'autres personnes ou compagnies au profit du pêcheur, des versements de salaire pour du travail effectué à la journée, à la semaine ou au mois, des ventes occasionnelles d'animaux tels que boeufs, veaux, brebis, chevaux, des paiements en espèces effectués par le pêcheur, et aussi, mais rarement, des barges ou des "flats" et des rames fournis par des constructeurs de bateaux, et fréquemment des marchandises retournées au magasin de la compagnie.

Les avances étaient surtout faites au printemps et, à un moindre degré, à l'automne. Bien qu'il soit difficile de vérifier tous les cas, les

avances d'automne auraient été effectuées en fonction de la production de la pêche d'été. L'importance des avances suivait alors la performance du pêcheur pendant l'été. On observe quelquefois que le consentement de nouvelles avances survenait au lendemain de la dernière livraison d'été du pêcheur. On peut voir ainsi très distinctement la livraison des pêches d'été et d'automne, la première étant effectuée à partir de la mi-août et l'autre à partir de la mi-octobre. Cependant la distinction nette entre les avances de printemps et celles d'automne n'était pas toujours observable, elle l'était plus lorsque le pêcheur réalisait vraiment une pêche d'automne.

Pour bien comprendre toutes les implications du système de crédit, il importe de réaliser qu'il ne pouvait être viable localement qu'à la condition de s'insérer dans un système de crédit plus vaste à l'échelle nationale et internationale. À ses fournisseurs impatients de se faire payer, William Hyman rappelait à l'occasion les contraintes du chevauchement des trois niveaux de crédit:

> ...as our trade here is entirely on credit, and cannot be realised before a twelve month, you ought to extend your credit to six month...[1]

À l'échelle locale, le crédit était consenti à court terme, c'est-à-dire pour une période de quatre à cinq mois. Les pêcheurs touchaient la plus grande part des avances au mois de mai, et leurs premières livraisons de poisson étaient effectuées vers le 15 août, en s'échelonnant jusqu'en septembre pour la morue d'été et jusqu'en novembre pour la morue d'automne. À l'échelle nationale, c'est-à-dire entre Gaspé, Halifax, Québec et Montréal, le crédit se faisait à moyen terme, entre six et douze mois. Les commandes importantes que Hyman adressait aux marchands de ces localités étaient généralement effectuées deux fois l'an, en début de printemps et en début d'automne. À l'échelle internationale, les délais de crédit étaient à long terme à intervalles de douze mois et plus. Dans le cours de l'hiver, Hyman recevait de ces créanciers européens des avances (acomptes) sur les cargaisons de poisson qui commençaient à arriver en Méditerranée et en Amérique du Sud, et ces avances n'étaient soldées qu'une fois que ses agents touchaient les recettes de ces cargaisons dans le cours de l'été et de l'automne suivants. Donc les avances annuelles des financiers et agents commissionnaires (revendeurs) européens étaient utilisées par Hyman pour passer ses commandes de marchandises à la fois en Europe et à Québec et Montréal, lesquelles marchandises étaient alors avancées par Hyman à ses producteurs. C'était là le cycle du crédit, et on peut facilement imaginer que tout retard dans la disponibilité des avances européennes avait des incidences sur le crédit à court et à moyen terme, et qu'inversement, tout retard ou toute baisse dans la production de poisson tendait à perturber le déroulement normal de l'ensemble du système de crédit. Une mauvaise saison de pêche avait des répercussions sur la disponibilité du crédit suite à des mauvaises ventes en Europe, et inversement des mauvaises ventes de cargaisons influençaient le degré d'effort de pêche de la saison suivante. À l'échelle locale et régionale, la masse de crédit disponible pour préparer une saison de pêche dépendait de la performance enregistrée la saison précédente et de la conjoncture du marché européen, alors que la distribution locale du crédit obéissait à des critères de productivité et de solvabilité des producteurs individuels. D'une certaine manière, la masse de crédit disponible pesait sur le système de distribution locale puisque dans une période d'abondance le

crédit était plus ouvert et favorisait la percée de certains producteurs, alors que dans une situation de disette, la restriction du crédit contraignait à une distribution plus sélective des avances chez les producteurs sûrs.

On peut sans doute facilement imaginer que la mise en oeuvre et le bon fonctionnement de ce vaste système de crédit comportaient un certain nombre de risques reliées à des contraintes réelles. Le risque le plus grand était sans doute de faire face à plusieurs mauvaises saisons de pêche successives. Une mauvaise situation ne se répercutait cependant pas également sur chacun des intervenants. En effet, les mauvaises saisons étaient généralement localisées au niveau régional; c'est-à-dire que le secteur de la baie de Gaspé pouvait être peu productif une saison alors qu'il l'était dans la baie des Chaleurs; ou bien plus localement encore, la pêche était bonne à Rivière-au-Renard et mauvaise à Grande-Grave. Les pêcheurs qui se trouvaient localisés dans une mauvaise zone un été étaient directement affectés, ils étaient les premiers à faire face aux conséquences d'une mauvaise saison. Pour le marchand c'était différent si, comme William Hyman, il possédait des postes de pêche répartis sur un vaste territoire; les gains et les pertes pouvaient alors s'équilibrer. Enfin pour les financiers européens, leur capacité d'encaisser les mauvaises saisons reflétait celle des marchands sauf que la répartition de leurs capitaux était plus vaste encore, puisqu'ils pouvaient investir parallèlement dans d'autres secteurs de la production en Europe ou ailleurs. L'avènement de mauvaises saisons de pêche était hors du contrôle du système marchand, cependant le système à l'échelle globale avait des capacités d'adaptation.

À l'intérieur du système, la circulation du produit et des marchandises comportait aussi certains risques c'est pourquoi le fonctionnement du système exigeait des frais. Des intérêts étaient donc prélevés à chaque étape du système et en premier lieu à l'échelle locale de la distribution des avances. Dans les comptes des pêcheurs ce prélèvement se présentait sous la forme de deux catégories de prix pour les marchandises et les produits: le "cash price" et le "trade price", le premier étant le prix des marchandises transigées au comptant en dehors du système de crédit, alors que le second, toujours plus élevé, était le prix des marchandises transigées dans le cadre du système de crédit. D'une façon générale, le "trade price" couvrait à peu près toutes les transactions enregistrées au compte du pêcheur client; c'était normal puisqu'il s'agissait le plus souvent d'un compte à crédit. Certains comptes étaient cependant identifiés comme des "cash accounts", c'est-à-dire qu'ils comportaient des transactions uniquement en "cash". L'enregistrement aux livres de ces transactions au comptant paraît étonnante, mais il semble que les paiements aient été toujours différés. Par ailleurs, à l'intérieur même d'un compte à crédit, on retrouvait certaines transactions effectuées au comptant. Dans les livres de comptes de la compagnie Hyman, toutes ces transactions étaient marquées d'un "X". Certains clients avaient donc le choix du type de prix qui leur convenait pour tel ou tel article. Habituellement, lorsqu'un compte comportait au débit un certain nombre d'achats au comptant, on retrouvait en contrepartie à la page du crédit un certain nombre de quintaux de morue dont la valeur étaient établie aussi au comptant; certains pêcheurs avaient donc deux prix pour leur morue, dont une partie était transigée sur la base du crédit et l'autre au comptant. Les montants portés au crédit n'étaient pas toujours équivalents à la valeur

de leur homologues au débit, et il arrivait le plus souvent que les achats comptant n'aient pas leur contrepartie au crédit. Dans ce cas, les articles évalués d'abord au comptant en cours de saison étaient reconvertis en "trade price" en fin de saison, et cette reconversion s'exprimait ainsi dans le compte: "to difference on 100/3 cash to trade 35/9" c'est-à-dire que dans ce cas-ci, la somme de 35/9 était ajoutée au compte. Le prix "cash" toujours plus bas était alors élevé au niveau du prix "trade"[2]. Jusqu'à présent, notre analyse des comptes ne nous a pas permis de comprendre l'utilisation alternative de ces deux prix. Un client qui avait un "cash account" ou qui effectuait plusieurs transactions au comptant était sans doute dans une meilleure situation financière puisqu'il disposait d'espèces. Il apparaît évident qu'une des meilleures façons de solder un compte à crédit était de le faire une fois pour toutes en espèces. Tout ce qu'on peut dire pour l'instant, c'est qu'un certain nombre de producteurs pouvaient jouir d'un statut économique relativement indépendant vis-à-vis une compagnie et qu'ils étaient donc moins affectés par le système de crédit puisqu'ils avaient pu accumuler un certain capital en espèces.

Il est difficile d'évaluer la masse d'argent comptant circulant dans la région au milieu du XIX^{e} siècle. La plus grande partie de cet argent était entre les mains des marchands qui se voyaient obligés quelquefois de payer en espèces certaines avances, certaines marchandises ou certains services. On peut observer dans la plupart des comptes des pêcheurs que plusieurs petites sommes en espèces leur étaient avancées à l'occasion. Ces sommes devaient sans doute servir à payer des services dont le paiement était exigé sous cette forme. Un bonne partie des espèces entre les mains des marchands et des producteurs, servait à payer des avances et des gages aux travailleurs saisonniers, la plupart migrants, engagés dans la région de Montmagny par l'intermédiaire de son recruteur. Certains contrats d'engagement relatifs à des établissements de Percé attestent aussi ce paiement d'avances en espèces avant la saison de pêche[3].

La disponibilité des espèces à l'époque semblait restreinte non seulement à Gaspé mais également à Québec. Les valeurs circulaient principalement sous forme de "drafts" et on peut penser que la masse de ces valeurs en circulation dépassait largement la masse de monnaie disponible sur le marché. Cette rareté de la monnaie semble attestée par le fait que les sources d'approvisionnement en argent de William Hyman étaient diversifiées comme le font voir certaines lettres à ce sujet[4]. La rareté de la monnaie observée en Gaspésie et particulièrement entre les mains des pêcheurs ne serait donc pas attribuable uniquement au système de crédit ayant cours localement, mais renverrait plutôt à la structure financière du crédit propre aux échanges marchands du XIX^{e} siècle en occident. Mais comme toute l'activité de production en Gaspésie était entièrement liée à un système de crédit très bien implanté, il n'est pas surprenant que lorsque, à la fin du XIX^{e} et au début du XX^{e} siècle, la masse de monnaie en circulation a augmenté, une région ainsi structurée commercialement ait été parmi les dernières à voir pénétrer de plus grandes masses de monnaie. Vers 1920, certaines lettres de la compagnie Hyman montrent qu'un changement en ce sens commençait à s'observer, alors que la compagnie semblait préférer faire des affaires au comptant[5]. Mais le crédit a continué de marquer les échanges à des degrés divers en Gaspésie, et l'expérience et l'échec des premières coopératives de pêcheurs ont montré jusqu'à quel point le

poids de l'héritage de l'époque du crédit était encore lourd dans certaines localités. Encore au début du XX^{e} siècle, on a pu observer que la rareté de la monnaie en Gaspésie[6] et aussi sur la côte nord du Saint-Laurent prenait la dimension d'un symbole de dépendance et de sous-développement. Plusieurs récits de pêcheurs ont trait à cette rareté attestant par exemple que vers 1920-1930, certains d'entre eux ont pu pour la première fois de leur vie toucher de l'argent pour leur poisson[7].

Au XIX^{e} siècle, la solidité du système de crédit était telle qu'elle n'affectait pas uniquement les échanges entre pêcheurs et compagnies mais les échanges entre pêcheurs eux-mêmes. C'est là qu'à notre avis les comptes des pêcheurs dépassaient le contexte d'un strict échange économique entre compagnie et pêcheurs et atteignaient une autre dimension sociale importante. Dans la plupart des comptes individuels en effet, on observe très souvent des noms d'autres pêcheurs inscrits au débit et au crédit. Toutes ces inscriptions révèlent que des particuliers s'échangeaient de l'argent, des marchandises, des services, par l'intermédiaire de leur compte personnel. Une lecture attentive de ces transactions permet donc de reconstituer des équipes de travail, des associations, des réseaux d'échange établis sur la base de la parenté par exemple. Les échanges marchands réglés par le système de crédit étaient donc profondément imbriqués dans la vie sociale au point d'infléchir les rapports sociaux à des niveaux apparemment éloignés des rapports économiques. Une autre manifestation du contrôle marchand prenait des dimensions très révélatrices dans les transactions foncières effectuées sur le territoire (voir appendice B). Nous allons maintenant aborder ce niveau en mettant également un accent sur les rapports interpersonnels entre marchands et pêcheurs tels qu'ils étaient mis en pratique dans le cadre du système de crédit.

Obligations mutuelles et dynamique des échanges

Harold Innis disait du système marchand dans le secteur de la pêche de la morue que le prix de son application et de son fonctionnement avait été passablement élevé, à la fois du côté des entreprises qui devaient faire face à toutes sortes de contraintes et de fluctuations, et à la fois chez les pêcheurs qui avaient eu à supporter durement les contraintes du système de crédit. Du côté des pêcheurs, le prix qu'ils ont payé pour leur "participation" à ce système se traduisait en termes d'endettement avec toutes les conséquences que cela pouvait entraîner, c'est-à-dire risques d'hypothèques ou de saisies de leurs biens pouvant mener à leur impossibilité de survivre sur le territoire dans le contexte de la pêche commerciale. L'endettement constituait l'axe principal de contrôle des marchands sur les pêcheurs. L'enregistrement presque quotidien des transactions des pêcheurs aux livres de comptes permettait aux marchands d'avoir toujours à la portée de la main le dossier du pêcheur et d'avoir une connaissance très suivie de ses besoins et de sa productivité. La dette notamment était surveillée de près et la limite permise de l'endettement de chaque pêcheur était vraisemblablement basée sur une évaluation de la part du marchand, laquelle est difficile à reconstituer. Une chose est sûre, c'est que le marchand était le plus informé de la situation individuelle et familiale du pêcheur, et ce privilège lui donnait un pouvoir énorme dans le contexte de rapports exclusivement interpersonnels. Il était rare en effet qu'un marchand ait

à faire face à une sorte de solidarité de la part de ses clients pour faire pression sur lui. Le seul moment où nous avons pu observer cette situation, c'était à l'occasion d'une mauvaise saison de pêche où la rareté du poisson permettait aux clients de faire monter le prix de la morue et même de se la faire payer comptant. Dans ses rapports annuels, l'inspecteur des pêcheries mentionne, à l'occasion, des arrêts de travail qu'on interprétait comme des désertions de la part de pêcheurs engagés par une compagnie; ces derniers refusaient de retourner en mer parce que la pêche était trop mauvaise.

Dans l'ensemble, William Hyman procédait cas par cas et on peut penser que les pressions qu'il pouvait exercer sur un pêcheur n'étaient connues que d'eux seuls. Il n'était pas rare de voir, enregistrées dans les comptes, des attestations d'endettement. Elles prenaient la forme de "notes of hand", c'est-à-dire des billets signés par le pêcheur comme quoi il s'engageait vis-à-vis le marchand à payer sa dette en trois ou quatre versements annuels plus les intérêts. Ces "notes of hand" étaient alors enregistrées au débit, mais n'étaient pas comptabilisées dans le total des avances. Quand les versements annuels étaient effectués, le marchand en déduisait la somme du montant initial jusqu'au paiement complet de la dette s'il y avait lieu. La plupart du temps, quand apparaissaient ces "notes of hand", tout se passait comme si le pêcheur ouvrait un nouveau compte avec l'accumulation annuelle d'une nouvelle dette. Suivant chacun des cas donc, le marchand estimait que parvenue à un certain seuil, la dette, compte tenu aussi de la situation d'ensemble du pêcheur (famille, propriétés, etc.), devait être enregistrée officiellement. Il arrivait aussi quelquefois qu'un pêcheur signe à même la page de son compte une reconnaissance de dette. En effectuant une compilation systématique des actes de transactions foncières chez le registrateur de Percé, nous nous sommes rendu compte que ces reconnaissances de dette s'accompagnaient toujours d'un document légal prenant la forme d'une obligation ou d'une hypothèque. Les marchands protégeaient donc leurs avances au moyen de garanties offertes par les propriétés foncières de leurs clients. Les transactions foncières faisaient partie intégrante de la dynamique des échanges entre pêcheurs et marchands, et la pratique instituée de l'obligation et de l'hypothèque pour garantir les remboursements des avances multipliait les enregistrements juridiques sur les propriétés. C'est ainsi que sur le territoire de Forillon entre 1842 et 1896, nous avons pu observer que plus de la moitié des transactions foncières impliquait l'une ou l'autre des compagnies Hyman et Fruing[8]. En comparaison, les transactions intra-familiales étaient peu nombreuses et on peut avancer l'hypothèse que le pouvoir d'expropriation des compagnies venait contrer la constitution du patrimoine foncier ou empêcher sa retransmission interne chez les pêcheurs en difficultés. Le taux élevé de transactions sur la terre (les lots) à Forillon laisse croire à un véritable marché en ce sens et on peut penser que la valeur des lots dépendait plus de la présence d'une grave et d'un établissement de pêche que de la superficie ou de la présence de terres en culture. Les types de transactions étaient également révélateurs des types de rapports que les pêcheurs entretenaient avec les compagnies. Si on totalise par exemple les transactions faites par la compagnie Hyman de 1842 à 1896, on réalise que sur un total de 227 transactions foncières, 73 sont des achats et 45 sont des ventes. Si on ajoute à cela 50 "obligations" de la part des pêcheurs en faveur de Hyman, on réalise que 74 pour cent (168) des transactions de cette compagnie avaient trait à l'appropriation et à la

circulation des lots. Les "obligations" enregistrées constituaient en fait l'attestation légale de la dette d'un pêcheur envers la compagnie.

En observant donc ce qui réglait les rapports entre pêcheurs et compagnies à la lecture des livres de comptes et des enregistrements de transactions foncières, le contrôle exercé par les compagnies apparaît énorme et présente comme très rigide le système des échanges, à celui qui ne dispose que de ces instruments de lecture de la réalité. L'observation directe du comportement des individus impliqués dans ce système aurait sans doute permis de constater que les relations d'échanges n'étaient pas vécues de la part des acteurs comme un simple et cruel rapport d'esclavage, comme l'interprétaient notamment les observateurs extérieurs de passage en Gaspésie. Il est beaucoup plus plausible d'imaginer que les échanges entre les pêcheurs et les marchands s'inscrivaient dans une dynamique réglée par une certaine éthique sociale. Malgré l'énormité du contrôle marchand au XIX^{e} siècle, la Gaspésie ne présentait pas l'image d'une région où se pratiquait le travail forcé. Le système marchand obéissait bien sûr à une logique devant conduire à la plus grande accumulation possible de capitaux, et sa rentabilité était donc sujette à certaines règles de nature économique. Le degré de rentabilité de ce système était aussi fonction de sa capacité d'adaptation aux normes sociales véhiculées en milieu de pêcheurs. En d'autres termes, la réussite de l'application d'un système marchand, comme tout système économique de production, était conditionnelle au degré d'acceptation de ceux qui constituaient la base de son fonctionnement, c'est-à-dire les producteurs. On l'a dit plus haut, l'endettement des pêcheurs se traduisait en une forme de contrôle pour le marchand, mais si ce dernier voulait conserver une clientèle régulière il devait faire preuve de flexibilité et ne pas menacer impunément les pêcheurs. Il n'y avait pas que la concurrence entre marchands qui pouvait expliquer la flexibilité des échanges entre pêcheurs et marchands, ce qui aurait réduit la dynamique des échanges aux simples contraintes économiques, mais il y avait aussi les contraintes d'ajustement aux normes sociales qui établissaient que, lorsqu'on faisait partie d'une communauté, certains comportements étaient admissibles et d'autres pas.

Dans sa remarquable monographie consacrée au village terre-neuvien de Cat Harbour[9], James C. Faris a pu observer encore en 1964-1965 le fonctionnement d'un système marchand en grande partie comparable à celui qui réglait les pêcheries gaspésiennes un siècle auparavant. Cela paraît sans doute étonnant à un citoyen d'aujourd'hui habitué à vivre les mutations rapides du système capitaliste dans la plupart des secteurs de production. En fait dans plusieurs régions du globe, on a pu observer que l'articulation du capitalisme industriel au secteur de la pêche a été tardive au XX^{e} siècle et que son contrôle de ce secteur n'était pas partout total[10]. Les dernières réglementations repoussant les limites maritimes des pays à 200 milles des côtes constituent sans doute un pas décisif dans l'achèvement de ce contrôle. Parallèlement à la situation de Terre-Neuve en 1965, des anthropologues ont également observé à la même époque sur la côte nord du fleuve Saint-Laurent[11], que les formes d'organisation de la pêche épousaient encore les contours d'une petite production marchande héritée des pratiques du système marchand ayant eu cours à partir de la seconde moitié du XIX^{e} siècle. Dans les années 1960, le système marchand hérité du XIX^{e} siècle avait donc encore une certaine actualité dans certaines régions maritimes du Canada.

Sur la base de ses observations à Cat Harbour, Faris a donc été en mesure de donner un contenu à cette éthique sociale dont nous parlions plus haut. En bref, on retrouvait à Cat Harbour une compagnie qui, par le système de crédit aux pêcheurs, contrôlait la plus grande partie de la production locale et ce, malgré la présence sur place d'une fédération regroupant tous les pêcheurs locaux dans une coopérative. Comme en Gaspésie au XIXe siècle, le système de crédit en vigueur à Cat Harbour dotait le marchand local d'un très grand pouvoir par le fait de l'endettement des pêcheurs, la dette des pêcheurs envers le marchand traduisait une obligation économique et sociale des pêcheurs. Par ailleurs Faris montre que, même si le pouvoir du marchand résultant de cette obligation était puissant, l'obligation devait être réciproque, cette réciprocité résultant du mariage des normes économiques aux normes sociales. Faris souligne que l'essence de la dynamique de l'échange reposait sur la transformation de la dette en obligation et voici comment il définit l'une et l'autre:

> By debt, I mean a liability incurred in receipt of goods or services, carrying the implication of creditor power over the debtor. Obligation, on the other hand, is a liability the settlement of which one is morally bound to pursue.[12]

Pour le pêcheur donc, la dette impliquait que le marchand détenait un pouvoir sur lui, alors que l'obligation supposait un engagement moral du pêcheur envers son créancier. Dans le cas d'une dette stricte, le marchand pouvait avoir un recours légal alors que dans le cas d'une obligation, il tenait compte du respect, de la loyauté et de la bonne réputation qu'on lui accordait. Dans le cas du marchand, et pour des raisons d'éthique sociale, son pouvoir risquait de s'éroder s'il tentait de forcer un client à acquitter sa dette; alors que dans le cas du client, s'il violait l'obligation, c'est-à-dire s'il ne manifestait pas une attitude de respect et de loyauté envers le marchand, son obligation se retransformait en dette entraînant ainsi l'exercice du pouvoir légal détenu par le marchand. L'éthique réglant les échanges était donc délimitée par l'acceptation de la part du pêcheur, de s'obliger moralement envers le marchand, et par le refus, de la part du marchand, d'exercer un pouvoir qui lui était conféré légalement. Lorsqu'il a demandé au marchand de Cat Harbour s'il avait déjà utilisé son pouvoir de faire acquitter une dette, Faris obtint une réponse négative, puisque, lui dit-on, la dette était toujours finalement payée. Pour satisfaire à cette éthique, le marchand devait donc avoir les reins solides, surtout s'il devait faire face à plusieurs mauvaises saisons de pêche successives, alors que de son côté, le pêcheur devait toujours produire pour le marchand.

Parmi les autres règles de cette éthique, Faris mentionne le secret qui devait entourer la dette personnelle d'un pêcheur:

> Private debts cannot be converted into "public debts" for sanctions to insure obligation. Public knowledge (or speculation - quite often the details of the truth make little difference) can serve as a focus for conversation which forces a delinquent man to pay his debts in certain circumstances, but usually it simply frustrates the debtor.[13]

Les rapports interpersonnels, sur lesquels s'appuyaient les échanges entre les pêcheurs et le marchand, commandaient la dimension sociale du secret. Pour le marchand, le maintien du secret lui permettait

d'accroître son pouvoir en séparant la dette généralisée des pêcheurs en plusieurs dettes individuelles; cette pratique n'autorisait alors aucune base de solidarité pour les pêcheurs. Pour le pêcheur, le secret qu'il partageait avec le marchand trouvait sa contrepartie dans l'idéologie égalitaire partagée par la communauté de pêcheurs ignorant individuellement le degré d'endettement de chacun d'eux vis-à-vis le marchand. Faris montre alors par des observations très subtiles comment les pratiques obligées qui commandaient la dynamique des échanges entre marchands et pêcheurs étaient reproduites entre les pêcheurs eux-mêmes lorsqu'ils s'échangeaient des services.

Les observations et l'analyse de Faris contribuent à spécifier davantage la dimension sociale d'un système marchand à l'intérieur d'une communauté. Faris montre comment concrètement l'application d'un système économique ne peut être entièrement comprise s'il n'est pas en même temps envisagé sous l'aspect des normes sociales qui le régissent. Faris écrit que d'une certaine manière, le marchand exploitait les pêcheurs mais son avantage n'était maintenu que dans la mesure où il faisait partie de la communauté. Il assumait certains risques en octroyant du crédit mais le recouvrement des dettes devait se faire à l'intérieur de certaines règles. Même si la plupart des pêcheurs étaient dépendants du marchand parce qu'ils lui étaient redevables, cette dépendance n'était pas perçue de façon négative si les échanges se faisaient dans les règles.

Les observations de Faris nous procurent des points d'appui fort utiles lorsqu'on cherche à comprendre le contenu des rapports sociaux dans le contexte du contrôle des marchands sur les pêcheurs gaspésiens au XIX^{e} siècle. Il ne s'agit pas de transposer directement l'analyse de Faris dans le contexte gaspésien mais d'envisager l'application d'un système économique sous l'angle des contraintes à la fois économiques et sociales. Même si du strict point de vue économique, le système de crédit justifie la comparaison entre Terre-Neuviens et Gaspésiens, l'information sur l'application d'une certaine éthique sociale fait défaut à la Gaspésie. D'autre part, Faris mentionne que ce qu'il a observé en 1964 à Cat Harbour résultait d'une transformation dans le comportement du marchand. En effet, sous le règne du père du marchand d'alors, on observait moins de flexibilité, et ce dernier manifestait une très grande prudence dans ses avances aux pêcheurs vu que lui-même observait une certaine discipline dans le paiement de ses créanciers. La souplesse remarquée par Faris en 1964 dans les échanges était donc un phénomène récent, mais même si autrefois le déroulement des échanges se trouvait plus rigide, il est par ailleurs impensable qu'ils ne furent pas effectués suivant les règles d'une éthique sociale. Faris note d'ailleurs que la réussite et l'ampleur des échanges entre le marchand et les pêcheurs au détriment de la Fédération des pêcheurs étaient attribuables à une manière traditionnelle de fonctionner dans laquelle les pêcheurs se sentaient plus à l'aise, et ce, même s'ils payaient plus cher leurs marchandises chez le marchand.

Bien que l'analyse de Faris aide à clarifier la situation gaspésienne, deux différences importantes existent: d'une part, l'obligation en Gaspésie avait valeur légale, ce dont ne parle pas Faris pour Terre-Neuve, et d'autre part, la présence de plusieurs compagnies dans le seul secteur de la baie de Gaspé favorisait un climat de concurrence qui n'existait pas à Cat Harbour. En Gaspésie, ce climat de concurrence entre compagnies a sans doute contribué à transformer la valeur morale

de l'obligation en valeur légale. On peut observer en effet, par les comptes des pêcheurs, que si le marchand pouvait refuser du crédit à un client, ce qui normalement aurait contrevenu à une présumée éthique sociale, ou s'il faisait des pressions sur lui pour le paiement d'une dette, le client pouvait toujours obtenir du crédit ailleurs ou faire solder son compte par une autre compagnie. L'éthique devait donc être bousculée en période de concurrence, mais étant donné que les compagnies devaient faire face aux mêmes contraintes écologiques et économiques, la concurrence ne devait pas toujours agir avec la même force. D'autre part, la fidélité ou la loyauté qu'on observait en termes de régularité et de durée chez un bon nombre de clients de Hyman est révélatrice d'une certaine éthique commandant la dynamique des échanges entre le marchand et ses pêcheurs.

À partir donc d'un effort de mise en situation opérationnelle des rapports de pêcheurs à compagnies dans le cadre de la dynamique des échanges marchands, il n'est plus possible d'accepter la seule explication de la dépendance servile des pêcheurs vis-à-vis les compagnies, traduite en terme de mentalité comme condition de la pérennité du système marchand anglo-normand en Gaspésie, c'est-à-dire comme condition de la reproduction des rapports sociaux de production. Les normes sociales des pêcheurs pouvaient opposer certaines résistances au fonctionnement libre du système marchand, de sorte que ce dernier devait s'adapter aux pêcheurs dans l'observance de certaines règles s'il voulait en tirer profit.

Rapports de clientèle et rapports de production

À cause de la nature même des livres de comptes qui sont des enregistrements comptables, les formes d'association des pêcheurs ne nous sont révélées que dans la manière dont les pêcheurs sont rémunérés. Ce que le compte nous fait voir, c'est le résultat chiffré d'une entente ou d'une association en vue de réaliser la production de la morue séchée. C'est donc dans les formes de répartition de la valeur du produit qu'on peut repérer les ententes liant les pêcheurs. Tout le côté dynamique des relations interpersonnelles qui commandait les ententes, associations et engagements nous échappe donc, et on ne peut espérer le rendre visible que par un processus de reconstitution des réseaux s'appuyant sur des données démographiques (liens de parenté, groupes d'âge), foncières (localisation, proximité, etc.) et aussi ethniques (Canadiens, Jersiais, Guernesiais, Irlandais). Une telle reconstitution serait souhaitable pour comprendre comment se constituaient et aussi se démembraient les équipes de travail. Mais une connaissance préalable des ententes possibles dans le cadre du système de crédit permettra sans doute de mieux comprendre par la suite comment se sont intégrés les réseaux sociaux dans ce système. Nous présenterons donc ici les résultats du décodage des comptes des pêcheurs clients de William Hyman. Nous ne parlerons que des producteurs de morue, à l'exception des marchands associés dont nous avons déjà parlé dans un chapitre précédent.

Le rapport de clientèle mettait en jeu deux rapports de production: le crédit et le salariat, le premier affectant exclusivement les résidents et le second principalement les migrants. Chez les résidents, l'évaluation de leur produit était basée sur un travail à la pièce, à la part, ou à la prise, et à chacune de ces formes correspondait une unité de mesure: le quintal pour le paiement à la part et à la pièce, et la "draft" pour le

paiement à la prise. L'unité de quintal s'appliquait au produit fini alors que l'unité de draft s'appliquait au poisson frais ou salé seulement.

La livraison de la morue séchée s'effectuait généralement à partir de la fin de l'été, alors que la morue fraîche et salée, était livrée quotidiennement. Dans l'ensemble, les pêcheurs clients de William Hyman que nous avons observés entre 1854 et 1863 livraient un produit fini, alors que les pêcheurs "à la draft" étaient l'exception. Pour ces dix années, sur la seule base de son établissement de Grande-Grave, William Hyman transigeait avec une moyenne de 133 producteurs par année. Tous les producteurs qui livraient du poisson avaient un compte individuel, même si dans la réalisation de leur production ils pouvaient être regroupés. Même s'il faisait partie d'une association ou d'un "club" pour son travail, chaque pêcheur était évalué individuellement pour ses besoins en crédit, ce qui devait sans doute avoir des répercussions sur la composition des associations, l'interférence du marchand pouvant jouer sur le choix des individus impliqués.

TABLEAU 12
Les formes de rémunération des pêcheurs clients de la compagnie Hyman (1854-1863)

Rémunération	Produit	Désignation	Unité de mesure
À la pièce	Morue séchée	Merchantable fish	Quintal (112 lb)
À la part		Inferior fish	
		Talqual fish	
À la prise	Morue fraîche	Green fish	Draft (238 lb)
	Morue salée	Salted fish	

En parlant plus haut de la structure d'organisation de la pêche, nous avons fait mention d'une certaine concentration de la production sur de grandes graves appartenant aux "planters" ou maîtres de grave. Nous avons fait alors allusion à une certaine redistribution des avances effectuées par le maître de grave aux pêcheurs qu'il employait. Cette redistribution aurait alors impliqué que le maître de grave aurait eu ses propres livres de comptes dans lesquels il aurait enregistré ce qu'il avançait à ses pêcheurs et ce qu'il recevait d'eux. Si vraiment alors le simple pêcheur obtenait ses approvisionnements de son maître de grave, il n'y aurait pas eu de nécessité pour lui d'avoir un compte individuel important à la compagnie. Ce réseau de distribution a été en effet observé par l'abbé Gingras dans la baie des Chaleurs[14], et Lepage en a étudié toutes les implications pour Grande-Rivière notamment[15]. Chez les clients de William Hyman, on n'observe pas ce "schème" à l'état pur. C'est-à-dire qu'effectivement les maîtres de grave recevaient des avances importantes notamment en termes de moyens de production et aussi en argent, mais ils n'étaient pas des redistributeurs de marchandises sauf pour la farine quelquefois. Autrement dit, le rôle d'intermédiaire des maîtres de grave ne traduisait qu'une fonction de producteur

réunissant plusieurs pêcheurs sur sa grave qui utilisaient une même infrastructure de production; le maître de grave lié à Hyman n'était donc pas responsable de la consommation de ses pêcheurs puisque ces derniers traitaient directement avec William Hyman. À cet effet, le maître de grave ou "l'armateur" que décrivait Gingras dans la baie des Chaleurs endossait des responsabilités plus grandes qui pouvaient le mener à la ruine si ses pêcheurs ne pouvaient lui rembourser les avances reçues.

Dans le cadre de la relation de crédit et de la structure de production, le maître de grave de Hyman était celui qui garantissait à Hyman le travail de tel ou tel pêcheur sur sa grave. Les pêcheurs engagés ou associés à ce maître de grave client de Hyman pouvaient obtenir du crédit par le fait de leur association à ce maître de grave. C'est ce qui expliquerait pourquoi tous les pêcheurs qui ont contribué à produire le poisson qui aboutit en fin de compte chez Hyman avaient un compte ouvert chez lui. À moins d'avoir été salarié, la production d'un pêcheur ayant participé à la production totale d'une grave n'était jamais fondue dans un total de quintaux enregistrés au compte individuel du maître de grave; la part de tel ou tel pêcheur était toujours spécifiée individuellement même si elle participait au total enregistré de la production du maître de grave. À partir de ces observations, on peut dire que ce qui importait pour un pêcheur, c'était de se trouver une "place de pêche", une grave (incluant selon le cas, la disposition d'un bateau et d'agrès de pêche), et que cela le rendait éligible au crédit. Pour les producteurs indépendants non employeurs, la propriété de moyens de production et d'un espace de grave étaient suffisants pour obtenir du crédit.

Les comptes individuels des pêcheurs comportaient certaines indications spécifiques d'association. On a vu plus haut que pour les pêcheurs associés à un maître de grave, les traces de cette association étaient repérables dans le compte de ce dernier alors que la production de chacune de ses barges y était inscrite. Cependant d'autres indicateurs apparaissaient immédiatement après le nom du pêcheur. L'usage de ces indicateurs de lieux et d'association ne semble pas avoir toujours été rigoureux, de sorte que la reconstitution des équipes de pêche à l'aide de ces seuls indices est quelquefois difficile étant donné la mobilité des individus ainsi désignés à l'intérieur d'une même saison de pêche. Quelquefois même certains individus ont été désignés "at" au début de la saison et on observe par des recoupements qu'ils n'ont jamais travaillé chez le maître de grave mentionné cette saison. Ce qu'il faut retenir de ce "marquage" des individus, c'est qu'il traduisait l'insertion des travailleurs migrants dans un réseau de clientèle locale. Transigeant sur une base individuelle, le marchand avait besoin de localiser son monde et de voir à ce que ses clients soient engagés dans la production sur une grave ou une autre.

Comparativement aux migrants pour qui l'engagement ou l'association était bien spécifiée à leur compte, les associations ayant cours chez les résidents, lorsqu'elles n'étaient pas faites avec un maître de grave, n'étaient la plupart du temps pas explicites. En effet, les associations entre pêcheurs indépendants ne sont le plus souvent révélées qu'après avoir effectué un recoupement des comptes en tenant compte du nombre et de la date des livraisons des quintaux de morue à William Hyman. On se rend compte alors que deux individus, en apparence isolés, ont livré chacun 30 quintaux de morue à la même date; étant donné que le nombre de quintaux ne correspondait presque jamais à un nombre entier, les

subdivisions en huitièmes de quintal et en livres nous permettent de vérifier que chacun des individus recevait la valeur de la moitié d'une livraison totale. Quelquefois la répartition des parts ne correspondait pas tout à fait à la moitié de la production totale des pêcheurs associés, l'un recevant un peu plus que l'autre; d'autres indices nous permettent par ailleurs de voir que ces individus étaient associés. Les pêcheurs qui s'associaient pour pêcher et sécher leur morue, la plupart du temps se partageaient également toute leur production. Dans la littérature historiographique de la Gaspésie, une des formes de rémunération le plus souvent mentionnée était la "moitié de ligne" ou "demi-ligne". Cela signifiait que les deux pêcheurs d'une barge recevaient la moitié de la valeur de leur prise totale, l'autre moitié allant au marchand ou au maître de grave qui mettait barge et agrès à leur disposition. Chez les clients de Hyman, cette forme de rémunération ne s'observait pas chez les pêcheurs associés décrits plus haut, car ils recevaient chacun réellement la moitié de la valeur de leur production totale, ayant utilisé pour la réaliser leurs propres moyens de production.

On a vu plus haut dans sa correspondance que Hyman offrait cette rémunération à demi-ligne. Elle a pu être observée également mais pas fréquemment chez les pêcheurs migrants engagés chez un maître de grave; en 1860 par exemple, un seul cas du genre a été observé. Dans le cas des pêcheurs migrants non salariés travaillant pour un maître de grave, il arrivait aussi que certains soient rémunérés en valeur de quintaux produits, alors qu'ils payaient ensuite à gages leur homme (le deuxième pêcheur). La correspondance de William Hyman fait voir qu'il transigeait avec des maîtres de barge, c'est-à-dire des pêcheurs responsables d'une barge, et que ces derniers avaient ensuite une certaine liberté pour la forme de paiement du deuxième pêcheur de la barge.

Le travail salarié était surtout pour les migrants. On l'a vu, certains pêcheurs migrants pouvaient être rémunérés à la part ou à la prise, mais le paiement par salaire était le plus répandu. Les autres travailleurs saisonniers, les terriens, ou les hommes de grave, incluant les trancheurs et les saleurs, étaient salariés. Chez ces travailleurs, les opérations de transformation et de manipulation de la morue n'étaient pas des activités ayant une incidence sur la production de l'établissement de pêche; la quantité de poisson manipulé dépendait de la quantité de poisson pêché. L'accent devant donc être mis sur la pêche, on peut penser que s'il existait des moyens ou des stratégies pour accroître la production, cela devait s'appliquer plus particulièrement aux pêcheurs. Pour un marchand, le choix entre une rémunération à gages, à la prise ou à la part offrait autant de possibilités d'adaptation à la qualification et à la production individuelles des pêcheurs. Chez les pêcheurs d'autre part, ces formes de rémunération éveillaient des motivations différentes. Un pêcheur salarié pouvait toujours être assuré de toucher son salaire, son effort étant évalué à l'intérieur de certaines limites plus ou moins précises de productivité acceptable; à la prise ou à la part, il était payé en proportion de ce qu'il rapportait. Une bonne façon d'accroître la productivité était sans doute d'assigner un pêcheur salarié à un pêcheur à la part, de cette façon le pêcheur salarié était entraîné par l'effort de son maître de barge, mais n'obtenait pas plus que son salaire, alors que si la pêche était bonne, cette "association" pouvait se révéler avantageuse pour le pêcheur à la part et pour le marchand. Différentes formes de rémunération pouvaient traduire différentes stratégies de production. La correspondance de William Hyman, de même que l'évaluation des

effectifs de la main-d'oeuvre annuelle des pêcheurs engagés par Hyman, laissent croire à l'existence de telles stratégies[16]. Celles-ci n'auraient pas été simplement effectives en fonction des producteurs mais aussi en fonction du rendement d'une saison de pêche. Il semble en effet qu'en période de mauvaise pêche, Hyman augmentait le nombre de pêcheurs à la prise pour s'assurer de remplir les bateaux de transport qu'il avait déjà retenus au cours de l'hiver précédent. On pouvait aussi affecter les résidents à la pêche à la prise ("à la draft"), particulièrement en début de saison, pour faire démarrer plus rapidement la production sur la grave de la compagnie.

On a pu observer également, mais d'une manière épisodique, le versement de salaires à des pêcheurs résidents. Alors que les migrants étaient payés au mois, les résidents étaient payés à la journée; on trouve bien quelquefois certains résidents payés au mois, mais c'était surtout des commis, des fermiers, des artisans, des hommes de grave et rarement des pêcheurs. Le travail salarié était surtout effectué à l'automne au moment où on faisait un dernier séchage du poisson à la grave de la compagnie avant l'expédition des cargaisons. Des pêcheurs étaient alors affectés au séchage et à la manipulation du poisson à Grande-Grave, et au transport et à l'embarquement au port de Gaspé. Certains grands travaux effectués pour le compte du gouvernement mobilisaient un bon nombre de pêcheurs, principalement dans des périodes de disette faisant suite à plusieurs mauvaises saisons de pêche. Ainsi à l'automne en 1868, dix pêcheurs clients de Hyman touchèrent l'équivalent d'un mois de salaire pour des travaux effectués sur le chemin conduisant de Grande-Grave à Cap-des-Rosiers[17].

La part du travail salarié inscrite au crédit d'un pêcheur demeurait fort variable d'un individu à un autre et d'une année à une autre. Il s'agissait véritablement d'un travail d'appoint qui constituait un faible pourcentage de la rémunération totale. Il est difficile de voir jusqu'à quel point le marchand pouvait faire pression sur un pêcheur pour qu'il effectue du travail salarié pour réduire une dette jugée trop élevée. Il semble que les travailleurs salariés aient été à peu près toujours les mêmes, et qu'ils aient été davantage choisis en fonction de leur proximité de l'établissement de pêche et de leur compétence. À part le poisson qui constituait la plus grande partie de la valeur de la production d'un pêcheur, les transactions de réelle valeur portées au crédit du pêcheur étaient la construction d'un bateau et la vente d'un boeuf. Les transactions de ce genre s'élevaient à 8 ou 10 £, ce qui pour certains pêcheurs pouvait totaliser près du quart du total de leur crédit. À moins que le client ait eu un troupeau suffisant pour se permettre de vendre une bête à l'occasion (ce qui paraît peu plausible dans le cas d'un boeuf), il semble plutôt que ces clients aient dû se départir d'une telle valeur pour diminuer leur dette. Quant aux constructions de bateau, on en retrouve si rarement dans les comptes qu'il est difficile de voir si leur commande par le marchand originait d'une dette élevée ou si elle s'adressait à un constructeur de bateau.

La pêche demeurait donc le principal gagne-pain et nulle part dans les livres de comptes de la compagnie Hyman pour tout le XIXe siècle on a pu observer que le salariat avait pénétré ce secteur d'activité pour les pêcheurs résidents. À partir des années 1870 cependant, une tendance s'observe, la prolifération de la pêche à la prise ("à la draft"). Dans les années 1850 et 1860, cette forme de rémunération était peu répandue dans la clientèle de Hyman et il était rare qu'un pêcheur résident

fournisse un produit autre que fini. Or à partir de 1870, la pêche "à la draft" commence à s'observer de façon régulière chez un bon nombre de résidents. Le phénomène mériterait d'être étudié de plus près, mais on peut d'ores et déjà noter certains facteurs à l'origine de cette transformation. Premièrement, à partir des années 1880, la vague des travailleurs migrants s'étant estompée en Gaspésie, cette main-d'oeuvre qui occupait une fonction importante dans la stratégie de production d'un établissement dut donc être remplacée par une main-d'oeuvre locale. Deuxièmement, l'accroissement démographique qu'a connu la région au XIX^{e} siècle a dû contribuer à épuiser les zones de grave disponibles sur le territoire; cela aurait eu pour effet de créer une réserve de pêcheurs non propriétaires de graves et de moyens de production. Enfin les crises financières qui ont affecté les pêcheries gaspésiennes à partir de 1873 ont dû avoir un impact direct sur la disponibilité de crédit pour les compagnies de pêche; il est possible alors qu'une certaine sélection se soit opérée dans la distribution du crédit au sein de la clientèle de Hyman. La conjugaison de ces facteurs, reliée à la vulnérabilité des producteurs, toujours les premiers affectés de par leur position dans la hiérarchie de la production, a dû faire en sorte qu'un plus grand nombre d'entre eux, s'ils voulaient demeurer pêcheurs en Gaspésie, n'avaient plus que leur force de travail à offrir. La pêche "à la draft" permettait alors de préserver une certaine image de l'indépendance du pêcheur, contrairement au salariat, puisque le produit de sa pêche demeurait toujours lié à son effort individuel, même si à ce moment-là, il devait utiliser des moyens de production que ne lui appartenaient pas.

On a donc vu dans ce chapitre que l'analyse des rapports de production chez les pêcheurs est chose possible à condition d'accomplir un certain déchiffrage du système de comptabilité de la compagnie. L'exercice a été cependant fécond puisqu'il a permis de reconstituer, derrière un simple enregistrement comptable, des liens, des associations, des ententes, tous indicateurs des différentes pratiques qui formaient la trame des rapports de production. On a vu également que le système comptable constituait un instrument indispensable à l'application d'un système de crédit basé sur des rapports personnels entre pêcheurs et marchands parce qu'il en était la mémoire et le guide d'application. Un tel encadrement des échanges et des transactions nous a fait réaliser que l'activité des pêcheurs ne pouvait être pleinement comprise sans la relier à un rapport de clientèle avec un marchand ou une compagnie. Et au moyen d'une démarche comparative, on a constaté que les rapports strictement économiques ne pouvaient être compris s'ils étaient séparés de l'ensemble social. Les observations de Faris sur Cat Harbour à Terre-Neuve nous ont permis en effet d'imaginer pour la Gaspésie que les pratiques économiques se répercutaient sur les comportements sociaux formant ainsi les contours d'une éthique sociale.

Faute de pouvoir retrouver dans la documentation historique la dynamique des relations interpersonnelles, nous avons eu recours aux rapports de production décelables dans les comptes individuels pour établir les bases économiques qui commandaient et aussi limitaient ces relations. Le crédit pour les pêcheurs résidents et le salariat pour les pêcheurs et travailleurs migrants étaient les deux principaux rapports de production adaptés à une stratégie d'intensification de la production de la part de la compagnie Hyman. On a vu aussi que les rapports de production s'inscrivaient dans une hiérarchie où les maîtres de grave étaient des intermédiaires entre les pêcheurs et la compagnie, et que le

déchiffrement d'un système comptable a permis de reconstituer l'ossature de l'organisation du travail. Enfin on a pu constater que la pêche et la transformation de la morue étaient de loin les principales activités des pêcheurs clients. À ce constat au niveau de la production immédiate viendront maintenant s'ajouter des explications sur la reproduction du procès de production et sur le rôle clé de l'endettement généralisé des pêcheurs.

IV L'ENDETTEMENT DES PÊCHEURS

La reconstitution du procès de production de la morue séchée nous a amené en cours de route à énoncer les conditions de sa mise en volume et de son maintien dans le temps et dans l'espace, c'est-à-dire de sa reproduction. Nous avons vu que la production en Gaspésie ne pouvait être solidement édifiée sans qu'on tienne compte d'un certain nombre de contraintes physiques, sociales et économiques, lesquelles devaient constituer un défi aux capacités d'adaptation d'un système d'exploitation commerciale. Dans toutes les zones maritimes du monde les contraintes du milieu physique, par exemple la saison des ouragans dans le golfe du Mexique ou la rigueur de l'hiver dans le golfe Saint-Laurent, orientent et limitent l'activité des pêcheurs. Les différentes formes d'organisation de la production qui en découlent obligent les populations maritimes à adapter des stratégies diversifiées comme la capture simultanée (ou successive) de plusieurs espèces, ou simplement la participation à des procès de travail autres que la pêche. On peut observer également que dans des régions présentant des caractéristiques semblables au niveau physique, climatique ou maritime, les réponses adaptatives diffèrent; elles ne sont donc pas strictement conditionnées par le milieu physique mais également par d'autres facteurs sociaux (économique ou idéologique). Les prohibitions alimentaires par exemple offrent une bonne illustration de l'interférence idéologique dans l'utilisation des ressources du milieu; la présence en abondance d'une espèce particulière dans une région n'implique pas automatiquement son exploitation par l'homme.

L'histoire des pêcheries gaspésiennes nous procure un exemple remarquable de la sélection des ressources exploitées par les producteurs locaux. Jusqu'au XX^{e} siècle, il n'y a que la morue qui fut l'objet d'une exploitation systématique à grande échelle. Sauf comme boëtte et engrais, le hareng, le capelan, le maquereau, l'encornet, les coques, le thon, etc., n'ont jamais retenu l'attention des exploitants gaspésiens pour des fins commerciales. Dans la baie de Gaspé, il n'y a que la pêche de la baleine, une pêche par ailleurs très spécialisée, qui ait fait l'objet d'un effort systématique, et cela de la part de seulement quelques familles[1]. Pendant plus d'un siècle, les pêcheurs américains ont pratiqué intensivement la pêche du maquereau dans les zones de pêche du Labrador, de la Gaspésie et des îles de la Madeleine, mais jamais les pêcheurs locaux n'ont adopté cette pêche. Chaque année dans son rapport, l'inspecteur des pêcheries déplorait l'indifférence de nos entrepreneurs et pêcheurs vis-à-vis cette pêche fort lucrative pour les américains[2]. Alors, pourquoi seulement la morue? Nous avons vu, dans les deux premiers chapitres, comment s'est effectuée la prise en charge de la Gaspésie par les marchands jersiais et comment l'exploitation de la morue constituait non pas seulement une réponse adaptative locale mais permettait surtout de répondre aux besoins d'un marché. On a utilisé cette ressource

abondante et on en a réalisé un produit, bien sûr à la faveur des conditions climatiques gaspésiennes, mais il reste que c'était un produit demandé et que sa mise en marché était tout de suite assurée.

À partir de là le type de réponse adaptative que constituait l'organisation de la production de la morue en Gaspésie traduisait une adaptation ou plutôt une insertion au sein d'un marché commandé par un système commercial particulier. L'initiative de la production en Gaspésie revenant aux marchands, les rapports sociaux de production allaient donc s'articuler sur la base d'une impulsion émanant du capital marchand. Les rapports de production ont donc été fortement infléchis au départ par les exigences de ce capital. Le crédit fut utilisé pour mettre en oeuvre la production, et l'endettement qui devait en résulter a constitué un instrument efficace pour la reproduction à long terme des rapports sociaux de production et pour l'accroissement de la production. Il n'est pas impossible de penser que le mode d'organisation de la production ait pu être autrement. En effet, une intervention rigoureuse de l'État (ce que réclamaient les inspecteurs des pêcheries) aurait pu donner une allure tout autre aux rapports de production comme ce fut le cas aux États-Unis. L'attribution de primes de pêche substantielles et une participation à la mise en place des infrastructures de production (bateaux, ports, entrepôts) auraient peut-être mené plus tôt les pêcheurs gaspésiens à la pratique de la pêche hauturière ou d'une pêche plus diversifiée. Mais l'intervention étatique dans les pêcheries gaspésiennes fut tardive, et ce n'est que depuis récemment qu'elle se veut systématique.

Pour les pêcheurs gaspésiens du XIX^{e} siècle l'endettement se retrouvait en amont et en aval de leur production; d'une part on s'endettait pour produire, et d'autre part, le niveau et les variations de la production ne répondant pas adéquatement aux besoins de consommation pour la subsistance, les conditions de production ne faisaient que reproduire et accroître l'endettement du départ. Les conditions de production demeurant inchangées, l'endettement s'est donc généralisé suivant deux axes de reproduction: premièrement, suivant un axe démographique, l'accroissement de la population conduisait inévitablement à l'accroissement de la dette sociale; deuxièmement, suivant un axe temporel, cette dette était transmise de génération en génération. Autrement dit, la croissance démographique assurait l'expansion de l'endettement dans l'espace, et la reproduction biologique de la force de travail assurait la transmission de l'endettement dans le temps. En termes de structure de production, la reproduction biologique assurait les marchands de la fidélité de certaines familles au sein de leur clientèle, et l'accroissement démographique assurait l'expansion de leurs entreprises par la création de plusieurs postes de pêche répartis sur le territoire. C'est sur ce modèle qu'on peut lire les conditions de maintien et d'expansion de la compagnie William Hyman and Sons, dont le fondateur avait réussi à accumuler une quantité de valeurs importantes en termes d'établissements, de placements et d'hypothèques[3] à partir d'une seule base d'opération à Grande-Grave en 1845. L'accroissement des valeurs des marchands allait donc de pair avec l'accroissement de la dette sociale des pêcheurs.

Nous avons déjà vu comment l'endettement pouvait se traduire en moyen de contrôle pour le marchand et en obligation de produire pour le pêcheur. À l'intérieur d'un système de crédit, la dette demeurait en fait la préoccupation principale puisque non seulement la dette affectait les

producteurs, mais également le marchand. On a vu dans le deuxième chapitre comment, à certains moments difficiles, William Hyman a dû lui aussi fournir des garanties à ses créanciers européens. En fait l'éthique sociale liant pêcheurs et marchands trouvait son équivalent dans le système marchand international, et la correspondance abondante de William Hyman montre jusqu'à quel point sa crédibilité devait être soutenue par un réseau de communications extrêmement suivies. Étant lui-même contrôlé, Hyman se devait donc de maintenir des instruments pour contrôler ses débiteurs.

Le compte du pêcheur constituait un instrument de premier ordre pour voir évoluer les dettes individuelles. De plus, à la fin de chaque année, dans les dernières pages de son livre, Hyman dressait la liste de tous les clients endettés avec le montant de la dette de chacun. On imagine assez bien que cette documentation entre les mains du marchand devenait un instrument formidable de négociation lorsqu'au cours de l'hiver un pêcheur se rendait au bureau de la compagnie pour demander de nouvelles avances pour la saison suivante. L'ouverture du "grand livre" devait avoir l'effet d'un rituel douloureux surtout pour une clientèle à majorité analphabète.

Il nous a été permis d'observer, pour une période ultérieure (1904), que la compagnie Fruing tenait une liste des "bad debts" et des "good debts" de ses clients[4]. Cette liste nous apparaît révélatrice de l'évaluation de la clientèle par une compagnie, et montre que la dette, bonne ou mauvaise, constituait le critère d'évaluation des affaires de la compagnie en général et de la solvabilité des pêcheurs en particulier. À l'intérieur d'un système de crédit généralisé, l'important n'était pas de réaliser des valeurs immédiates mais d'avoir le plus de bonne dettes possibles. L'évaluation bonne ou mauvaise d'une dette se référait nécessairement à la capacité de rembourser d'un producteur, mais du moment qu'un pêcheur demeurait un bon producteur, avec tout ce que cela impliquait en termes de qualification et de mobilisation de main-d'oeuvre, sa capacité de rembourser était éclipsée par sa capacité de s'endetter. Nous verrons plus loin comment ce phénomène a pu être observé chez les clients de Hyman.

Il convient enfin de préciser que dans le cadre d'un système de crédit la dette était un phénomène normal, presque naturel. La plupart des clients producteurs et autres avaient un compte en souffrance chez leur créancier; mais il faut faire la différence entre un petit compte à payer et l'endettement généralisé sur toute une vie. La dette ne devenait donc pertinente en terme de forme de contrôle que dans la mesure où elle affectait des clients producteurs qui entretenaient des relations suivies avec une compagnie. Il va de soi cependant que l'habitude généralisée dans une société de vivre à crédit contribuait à amoindrir psychologiquement la conscience de l'endettement individuel. Voici ce qu'en disait justement l'inspecteur des pêcheries en 1872:

> ...pour la majorité l'habitude d'être endetté devient presque naturelle et ils ne cherchent point à se débarasser de ce fardeau. Ils ne croient même pas qu'il soit possible de vivre autrement; leurs pères ont vécu de cette façon et ils conservent cette habitude traditionnelle.[5]

Cette caractéristique commune aux habitants de la Gaspésie a sans doute eu pour effet de nourrir une certaine idéologie égalitaire chez les pêcheurs dont nous parlions au chapitre précédent.

Échantillonnage des pêcheurs clients

La période la mieux documentée des archives de la compagnie William Hyman and Sons est la seconde moitié du XIXe siècle, de 1854 à 1900. Les livres de comptes que nous avons pu consulter, se réfèrent pour la majeure partie à l'établissement de Grande-Grave et à sa clientèle de producteurs. La période sur laquelle a été prélevé l'échantillon s'étend de 1854 à 1863, soit dix années consécutives. Il s'agit de la seule période de longue durée où l'on peut être sûr d'avoir le contrôle de toute la clientèle, les livres de comptes se suivant précisément d'année en année (tableau 13). Après cette période, certains livres sont manquants et on perd le fil de l'histoire des clients. Autre raison pour le choix de cette période, les recensements nominatif et agricole de 1861 pour le comté de Gaspé permettent d'identifier et de localiser la plus grande partie de la clientèle de William Hyman[6]. Les données de recensement ont donc fourni l'âge, l'état civil, l'occupation, la situation familiale, la situation foncière, de même que les équipements et

TABLEAU 13
Producteurs et production de la compagnie Hyman (1854-1863)

Année	Résidents	Migrants WH	MG	GOE	TOT	Quintaux livrés*	Quintaux exportés
1854	103	9	1	7	17	2498	1486
1855	109	5	1	0	6	2432	2348
1856	112	18	0	4	22	3179	3330
1857	91	22	0	2	24	2418	2993
1858	131	19	11	5	35	3881	2995
1859	141	34	18	4	56	4278	6148
1860	162	21	20	3	44	5450	5796
1861	149	22	17	0	39	4273	4061
1862	164	27	8	1	36	8388	6977
1863	166	27	33	0	60	6659	7913

* Les quintaux livrés sont ceux enregistrés aux comptes des clients de William Hyman alors que les quintaux exportés sont ceux enregistrés la même année au port de Gaspé. En 1856, 1857, 1859, 1860 et 1863, les exportations dépassent les livraisons; plusieurs causes peuvent être à l'origine de cette différence: 1) la production des engagés n'est pas inscrite à leurs comptes puisque la plupart sont salariés; 2) une partie des exportations provient des livraisons de l'année précédente; 3) William Hyman aurait exporté à son nom des quintaux appartenant à un autre marchand avec lequel il aurait eu une entente préalable.
En 1854, 1855, 1858, 1861 et 1862, les livraisons dépassent les exportations, et les causes peuvent être les suivantes: une partie des quintaux livrés a été entreposée pour l'hiver (winter fish) afin de parachever le séchage au printemps, ou a été endommagée au moment du transfert vers Gaspé, ou a été exportée par un autre marchand.

WH Engagé chez W. Hyman.
MG Engagé chez un maître de grave.
GOE Engagé à bord d'une goélette.
TOT Total des migrants.

activités de production des pêcheurs. Nous disposions également d'un dossier complet des transactions foncières effectuées sur le territoire de Forillon entre 1842 et 1900[7], mais l'utilisation de ces données s'est avérée complexe vu les problèmes de localisation des occupants et leur mobilité. L'analyse détaillée des transactions foncières serait souhaitable pour voir comment se constituaient les patrimoines fonciers ou comment leur constitution pouvait être empêchée dans le contexte de l'interférence omniprésente des rapports de dépendance avec les marchands[8].

Trois critères ont servi à l'échantillonnage: le client devait être producteur de morue (produit fini ou non), être résident de la région, et entretenir des relations suivies avec la compagnie Hyman. En fonction de ce dernier critère, nous avons choisi de ne considérer que les clients ayant eu un compte ininterrompu pendant les dix années consécutives retenues. Vingt-cinq pêcheurs ont ainsi été retenus, ce qui constitue un échantillon de 24 pour cent de la clientèle de producteurs de 1854 (tableau 14). Au point de vue de la composition par groupes d'âge, nous avons voulu vérifier la représentativité de l'échantillon en comparant l'âge des clients de l'échantillon en 1854 à l'âge de l'ensemble de la clientèle des producteurs de la compagnie pour l'année 1860 alors que le recensement nominatif permettait l'identification et l'âge de la plupart

TABLEAU 14
Liste des clients de la compagnie Hyman constituant l'échantillon (1854-1863)

Nom	Âge (1854)	Canton (1861)	Localité (1861)
Aubin Fortier	22	Cap-des-Rosiers	Cap-des-Rosiers
Andrew Kassovy	24	Cap-des-Rosiers	Cap-des-Rosiers
Peter Lemesurier	25	Cap-des-Rosiers	Grande-Grave
François-Xavier Riffou	28	Cap-des-Rosiers	Cap-des-Rosiers
James Thivierge	28	Cap-des-Rosiers	Cap-des-Rosiers
James Smith Jr	29	Cap-des-Rosiers	Cap-des-Rosiers
John Jacques	31	Cap-des-Rosiers	Grande-Grave
Mark Packwood	31	Cap-des-Rosiers	Cap-des-Rosiers
John Morris	32	Douglas	Douglastown
Peter Whalen	32	Cap-des-Rosiers	Cap-des-Rosiers
John Handy	33	Baie-de-Gaspé-Nord	Cap-aux-Os
John Bourgaize	35	Cap-des-Rosiers	Shiphead
Peter Kassovy	35	Cap-des-Rosiers	Anse-St-Georges
Michael Morris	35	Douglas	Douglastown
Thomas Morris	35	Douglas	Douglastown
Philip Perrée Jr	38	Cap-des-Rosiers	Cap-des-Rosiers
Célestain Jacques	41	Cap-des-Rosiers	Anse-aux-Sauvages
Frederick Price	41	Cap-des-Rosiers	Petit-Gaspé
Nicholas Price	41	Cap-des-Rosiers	Petit-Gaspé
Hilary Lenfesty	43	Cap-des-Rosiers	Seal-Rock
Edward Price Sr	46	Cap-des-Rosiers	Petit-Gaspé
John Riffou	56	Cap-des-Rosiers	Cap-des-Rosiers
Jacques Eve	57	Cap-des-Rosiers	Cap-des-Rosiers
Peter Bourgaize	61	Cap-des-Rosiers	Shiphead
John Packwood	66	Cap-des-Rosiers	Cap-des-Rosiers

TABLEAU 15
Âge de la clientèle de la compagnie Hyman en 1854 et en 1861

Âge	1854		1861	
	%	% cumulé	%	% cumulé
21 - 25	12	12	9	9
26 - 30	12	24	16	25
31 - 35	36	60	21	46
36 - 40	8	68	23	69
41 - 45	12	80	10	79
46 - 50	4	84	6	85
51 - 55	0	84	3	88
56 - 60	8	92	4	92
61 - 65	4	96	4	96
66 - 70	4	100	2	98
71 - 75	0	100	2	100
Total	100 %		100 %	

* Les chiffres de 1854 proviennent de notre échantillon de 25 pêcheurs (sur 103). Ceux de 1861 proviennent des 100 pêcheurs clients (sur 162) que nous avons pu repérer dans le recensement du comté de Gaspé en 1861, il s'agit donc aussi d'un échantillon.

des clients. La comparaison des deux ensembles, reproduits au tableau 15, a permis de conclure à une bonne représentativité de l'échantillon. On observe dans les deux cas que 85 pour cent des clients ont entre 21 et 50 ans et que le groupe d'âge le plus important est celui des 31 à 40 ans, avec 44 pour cent des effectifs totaux.

Le regroupement des clients selon leur âge peut aider à évaluer le comportement économique d'un individu à l'intérieur du système de crédit lorsqu'on se propose d'analyser les conditions de reproduction sociale. Si on prend comme hypothèse que le système marchand reproduisait les mêmes rapports de production durant tout le XIX^{e} siècle, il devient alors possible de voir évoluer un pêcheur dans le système depuis son insertion dans la clientèle d'une compagnie jusqu'à sa sortie. L'idéal serait bien sûr de pouvoir en suivre plusieurs à travers leur compte pendant toute leur vie de pêcheur. Si le dossier des pêcheurs clients de Hyman n'est pas complet, on peut quand même mesurer le cheminement des pêcheurs en prenant pour hypothèse que la performance d'un individu de 21 ans, par exemple, correspond à une performance type des pêcheurs de cet âge, en tenant compte de l'état civil et de la situation familiale. À voir évoluer, dans une tranche de temps donnée, des individus d'âge différent, il demeure possible de prédire la performance d'un jeune client de 21 ans, lorsqu'il aura atteint l'âge de 40 ans, en se basant sur la performance des clients de cet âge observée dans notre tranche chronologique. Comme l'endettement des pêcheurs se reproduisait de génération en génération, l'exercice peut contribuer à mettre en lumière certains mécanismes de reproduction sociale. Pour être complète, cette mise en lumière devrait tenir compte des éléments du cycle domestique des familles. Bien que notre démarche n'intègre pas ces éléments, elle peut sans doute aider à en amorcer l'étude.

En termes de consommation, par exemple, on peut s'attendre que la performance d'un pêcheur suive les besoins reliés à l'évolution de sa famille. Ainsi on pourrait sans doute observer qu'à partir du moment du mariage d'un pêcheur, la consommation de sa famille s'accroît graduellement pendant toute la période où arrivent les enfants et qu'ils sont en bas âge, et qu'elle atteint son plus haut au moment où l'un après l'autre les enfants atteignent l'âge de travailler, et qu'elle diminue au fur et à mesure que les enfants quittent la famille. L'observation d'un tel cycle de consommation est donc prévisible. En termes de production, la situation familiale a une importance certaine surtout si le pêcheur est père de plusieurs fils qui contribueront à l'augmentation de la production dès qu'ils seront en âge de travailler, et là aussi on pourra observer des sommets de production pendant au moins les cinq années précédant le départ présumé de chacun d'eux à l'âge de 21 ans[9]. Cependant, le niveau de production d'un individu peut ne pas avoir de rapport direct avec sa situation familiale étant donné sa position dans la hiérarchie de la production. Par exemple, dans notre échantillon on retrouve un jeune maître de grave avec une grosse production et un autre maître de grave important qui lui est célibataire. On pourra voir plus loin jusqu'à quel point une évolution régulière et cyclique de la performance des unités domestiques pourrait être vérifiée chez les clients de William Hyman constituant notre échantillon.

Facteurs d'endettement

Il importe d'abord d'observer les tendances générales de l'échantillon avant d'aborder les facteurs de variations individuelles de l'endettement des pêcheurs clients. Il importe également d'avoir à l'esprit une notion d'échelle lorsqu'on parle d'endettement. En effet, l'endettement était un phénomène social généralisé mais qui n'affectait pas également chaque individu. Une observation microscopique de l'évolution de chaque pêcheur nous conduit rapidement à de fortes variations individuelles. Nous avons souligné plus haut, en parlant du contrôle des compagnies, que, dans la baie de Gaspé notamment, la présence de plusieurs compagnies pouvait permettre à chacun des pêcheurs de répartir sa production entre deux compagnies par exemple. Dans la clientèle de Hyman on a vu que tous les clients n'étaient pas totalement fidèles à ce marchand et qu'une part plus ou moins importante de leur production était dirigée vers un autre marchand. Mais on a vu aussi que dans le contexte d'un système de crédit et d'un "management" communs à toutes les compagnies, le jeu ou le choix d'un marchand au niveau local était influencé par la pratique de l'ensemble des entreprises marchandes au niveau régional. En dernière analyse ce qu'il faut chercher à révéler, est comment le fonctionnement d'un système commercial appliqué par plusieurs entreprises marchandes locales affecte économiquement et socialement l'ensemble des pêcheurs. La portée sociale de l'action de ces entreprises ne peut être évaluée qu'en rassemblant au sein de certaines variables l'ensemble des expériences individuelles des pêcheurs.

Les observations qui vont suivre sont basées sur l'analyse des figures 22 et 23 et du tableau 16. La tendance générale observée à la figure 22 montre très clairement que la décennie retenue correspond à une période de croissance des affaires de la compagnie Hyman, ce qui

avait déjà été révélé par la croissance des exportations de la compagnie pendant ces dix années (fig. 3). On observe également que pendant ces dix années, deux fois seulement le crédit des pêcheurs a dépassé leur débit (1858 et 1863), c'est-à-dire que pour ces deux années l'ensemble des pêcheurs a réalisé une production dont la valeur dépassait celle des avances qu'ils avaient reçues, ce qui a contribué à faire baisser automa-

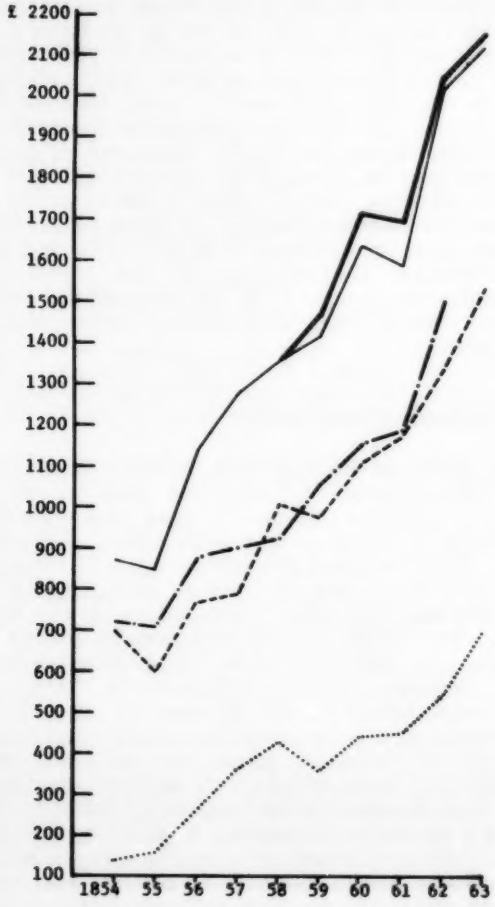

22. Évolution générale des transactions de 25 producteurs (1854-1863).

tiquement la dette de l'année suivante. D'une façon générale cependant, on observe que la valeur de la production se situe toujours un peu en-dessous de la valeur des avances, d'où la permanence de l'endettement. Mais l'endettement ne fait pas qu'évoluer parrallèlement au chiffre d'affaires, il s'accroît aussi en proportion. Les chiffres du tableau 16 montrent qu'en l'espace de dix ans la part relative de la dette des pêcheurs a doublé; de 16 pour cent du total de leur compte qu'elle était en 1854, elle est passée à 33 pour cent, et sans jamais retrouver le niveau des premières années. On remarque d'autre part que l'accroissement de la part relative de l'endettement origine aussi d'un phénomène cumulatif, c'est-à-dire qu'une nouvelle dette étant toujours créée à chaque année (différence entre débit et crédit), elle s'ajoute toujours à celle non soldée de l'année précédente. Transposé à l'échelle de l'ensemble des activités de la compagnie, cela signifie donc qu'en période de croissance, alors que les clients produisent de plus en plus, leur dette s'accroît au lieu de s'abaisser.

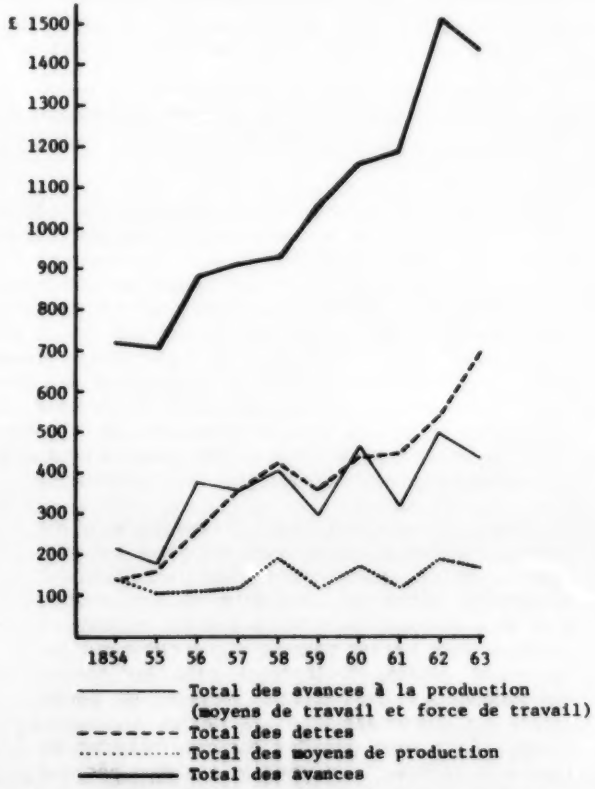

23. Évolution détaillée des transactions de 25 producteurs (1854-1863).

TABLEAU 16
Transactions des clients échantillonnés de la compagnie Hyman (1854–1863)

Année	Comptes (C)*	Dettes (D)	% D/C	Avances (A)	Avances production (AP)	% AP/A
1854	£ 866	£ 142	16	£ 720	£ 216	30
1855	854	163	19	709	183	26
1856	1137	255	22	879	375	43
1857	1281	363	28	912	358	39
1858	1360	427	31	933	410	44
1859	1420	355	25	1059	304	29
1860	1540	444	29	1163	471	41
1861	1595	453	28	1187	324	27
1862	2020	544	27	1507	497	33
1863	2116	698	33	1437	440	31

* Quand C est inférieur à D + A, une dette "reconnue" par certains pêcheurs n'a pas été cumulée par le marchand dans leur C annuel, mais ici nous l'avons ajoutée au D.
Quand C est supérieur à D + A, c'est le total du crédit (et non D + A) qui équivaut au C. Dans ce cas certains pêcheurs ont enregistré un léger surplus cette année-là.

C'est sensiblement ce qu'observait l'inspecteur des pêcheries en 1868 alors qu'il se réjouissait un peu trop vite de voir enfin changer les choses à l'époque. En effet, en 1868 à la suite de plusieurs mauvaises saisons de pêche en Gaspésie, les marchands avaient réduit sensiblement les avances aux pêcheurs, et parallèlement, pour contrer la disette chez les pêcheurs, le gouvernement avait fait la distribution de grains de semence pour favoriser le développement de l'agriculture. Voyant dans ces deux gestes l'amorce d'une nouvelle direction pour les Gaspésiens lesquels allaient enfin comprendre la nécessité de s'adonner à l'agriculture pour contrer justement les inconvénients de la pêche, Têtu entrevoyait déjà la disparition du système des avances pour le bien des pêcheurs qui n'auraient plus alors à s'endetter continuellement:

> Comme il n'y aura plus de crédit, dorénavant, nos pêcheurs auront à régler leurs dépenses sur leur gagne. Ils ne s'endetteront plus; ils cultiveront davantage, pêcheront peut-être un peu moins; mais en somme, vivront mieux que par le passé et pourront tous les ans payer quelque chose sur les anciennes dettes, contractées dans les années d'abondance. Car c'était lorsque la pêche rapportait davantage que les dettes s'accumulaient. Cela peut paraître étrange lorsqu'on en ignore la raison. Supposons le cas d'un pêcheur qui a fait un gain de $100. pendant la saison. Sur cette somme il lui fallait payer, disons $40. à compte sur sa vieille dette, car d'une manière ou d'une autre et à quelques exceptions près, il y

avait toujours une vieille dette. Notre homme ne restait donc qu'avec $60. pour passer l'hiver, ce qui était insuffisant, et comme il avait fait une forte pêche, l'année précédente, qu'il était bon pêcheur et qu'on pouvait s'attendre à une pêche productive l'année suivante, le marchand lui avançait, et une fois le compte ouvert, l'acheteur y regardait peu, et le montant grossissait tous les jours. Voilà pourquoi les meilleurs pêcheurs n'ont pas prospéré jusqu'à présent; voilà pourquoi, après avoir travaillé toute leur vie, ils se trouvent sans ressource dans la vieillesse; voilà la cause de dettes, et à quelques exceptions, la situation générale de nos pêcheurs qui n'ont point cultivé de terre et ont fait de la pêche leur seul moyen d'existence. Mais tous maintenant comprennent la nécessité et les avantages de l'agriculture, car, sans crédit, point de farine, et les champs seuls peuvent la fournir. Je suis persuadé que tous vont suivre le mouvement donné et diriger leurs efforts vers ce but.[10]

Quatre ans plus tard, Napoléon Lavoie, le nouvel inspecteur des pêcheries, établit un constat d'échec pour le développement de l'agriculture:

> les habitants n'avaient pas plus de goût que leurs ancêtres pour l'agriculture ce qui a contribué à les tenir dans la pauvreté.[11]

Lorsque Têtu en 1868 entrevoyait un passage en douceur à l'agriculture, il avait sous-estimé le pouvoir des marchands et la capacité de leur système à faire face aux variations même très prononcées de la production de morue. Si par chance un pêcheur pouvait disposer d'une terre en culture capable de nourrir sa famille, encore fallait-il que le poids de sa dette auprès d'un marchand ne vienne pas contrer ses droits de propriété sur cette terre. Il est fort possible qu'en période de disette les marchands aient favorisé eux aussi la production agricole, ne serait-ce que pour s'assurer la conservation de leur clientèle une fois la période de disette passée. Pour les pêcheurs, le manque d'attrait de l'agriculture ne traduisait pas simplement un manque de goût, mais répondait à des contraintes réelles originant de leur dépendance vis-à-vis les marchands dont le système commercial était exclusivement articulé sur la pêche.

D'après la tendance de notre échantillon et aussi d'après les observations de Têtu, l'accroissement de l'endettement allait de pair avec l'accroissement de la production, et la réussite d'une saison de pêche entraînait un investissement accru en termes d'avances de la part des marchands de sorte que, pour reprendre les termes de Têtu, "les meilleurs pêcheurs ne prospéraient jamais". Et comme si ce processus n'était pas suffisant en soi pour justifier l'accroissement de la dette, Têtu ajoutait que l'occasion d'un compte ouvert suscitait une consommation désordonnée. L'abbé Ferland, 40 ans auparavant, avait lui aussi dénoncé la consommation forcée de biens de luxe chez les pêcheurs suite à une bonne saison[12]. Ce même phénomène a été mentionné à maintes reprises (Gingras, cité plus haut, parlant d'une consommation excessive

du thé), mais on ne peut dire catégoriquement qu'il transparaît d'une façon claire dans les 250 comptes que nous avons étudiés. L'insouciance et l'inconséquence des pêcheurs dans leurs dépenses ont servi plus tard à expliquer les effets néfastes du système de crédit, reportant ainsi sur les épaules des pêcheurs une bonne part de la responsabilité de la reproduction du système[13]. Comme nous l'avons observé, le maintien et l'accroissement de la dette seraient fonction, non pas d'abus de consommation, mais plutôt d'une stimulation de la production par l'augmentation des avances. Pour la période observée, les pêcheurs non seulement recevaient plus d'avances, mais ils produisaient plus. Le principal facteur d'accroissement de la valeur des avances était l'augmentation des moyens de production et des sommes nécessaires pour mobiliser une plus grande force de travail.

Nous avons mesuré[14], à l'aide de coefficients de corrélation, le degré de relation qui pouvait exister dans l'évolution parallèle des dettes et des avances totales des 25 clients échantillonnés pendant les dix années observées. Les résultats de ces mesures nous indiquent les degrés très significatifs de relation entre d'une part la valeur totale des dettes et la valeur totale des avances (r: 0,91; r^2: 0,84), et d'autre part, entre la valeur totale des dettes et la valeur des avances à la production (r: 0,81; r^2: 0,66). Ces observations statistiques nous apprennent que pour une augmentation de la valeur de la dette, la valeur des avances augmentera de 1,5 (1,48). En termes concrets, cela veut dire que plus la dette augmente, plus les avances augmentent, et que les avances augmentent toujours un peu plus (1,5 / 1,0) que la dette augmente. Sur l'ensemble des cas observés, cela veut dire que l'endettement est encouragé, puisqu'à chaque année l'endettement général s'accroît et la fourniture d'avances s'accroît aussi et à un degré d'accroissement plus élevé que pour la dette. Il faut bien garder à l'esprit que cet accroissement observé à ces deux niveaux s'applique à l'ensemble de l'échantillon. Si cette tendance reflète exactement celle de l'ensemble de la clientèle de Hyman, cela veut dire qu'entre 1854 et 1863, la compagnie Hyman élève graduellement le niveau de dette de ses pêcheurs et qu'elle n'a pas encore atteint le seuil de ce qu'elle semble capable de supporter puisque la tendance à l'accroissement se maintient. Cette tendance se situe ici à l'échelle de l'ensemble de la clientèle, et le système continue à fonctionner. À l'échelle individuelle des clients, le seuil de l'endettement est par contre plus rapidement atteint de sorte que, comme on le verra plus loin, on enregistre chez certains des variations très sensibles, à la hausse et à la baisse, de leurs niveaux d'avances et d'endettement. Ce qu'il faut retenir pour l'instant c'est cette différence d'échelle, l'une étant supérieure à l'autre.

En effet, le capital que le marchand met en circulation, en termes d'avances totales et de dette totale, effectue une rotation annuelle au terme de laquelle il s'est accru, cet accroissement entraînant un niveau d'investissement encore plus élevé de ce capital circulant. En même temps que ce capital trouve son rythme de circulation par une redistribution continuelle parmi la clientèle des pêcheurs, le mouvement de ce capital affecte inégalement les individus dans le réseau de redistribution, de sorte que sa rotation bouscule continuellement une partie des individus qui, pour des raisons diverses, ne peuvent pas répondre aux exigences de rotation du capital. Par exemple, un pêcheur qui se voyait octroyer à chaque année un montant accru d'avances voit cet accroissement interrompu pendant une année suite à une mauvaise saison de

pêche, la part accrue d'avances qu'il aurait normalement perçue est alors avancée à quelqu'un d'autre. Ce que le marchand perd en capacité de produire chez un de ses clients, il le retrouve chez un autre Cette redistribution du capital par le marchand peut aussi être basée sur sa préférence plus ou moins objective, pour un pêcheur productif aux dépens de quelques autres moins productifs. La manière dont le marchand dispose de son capital sous forme d'avances influence directement les activités des pêcheurs bénéficiaires. Leur volume de production antérieur conditionne la valeur des avances. Ceci nous amène à parler plus précisément des avances à la production comme telles, c'est-à-dire celles faites en moyens de production et en argent, utilisées pour mobiliser une force de travail autre que celle du pêcheur client[14].

Les chiffres du tableau 16 montrent que la valeur des avances à la production représente en moyenne 34 pour cent du total de la valeur des avances entre 1854 et 1863. On peut penser que l'accroissement de ce type d'avances doit influencer sensiblement l'accroissement des avances totales. Il faut rappeler également que l'accroissement de la valeur de la dette et de celle des avances s'accompagnait aussi d'un accroissement de la production. Il apparaît donc évident que, dans des conditions technologiques stables, l'accroissement de la production était directement fonction de l'accroissement de la force de travail, entraînant en même temps l'accroissement des moyens de production (sel, filets, bateaux, etc.). L'accroissement de la production était donc directement fonction de l'accroissement de moyens et d'effectifs pour produire. Notre mesure de la relation annuelle entre les dettes et les avances à la production (r: 0,81) est significative à cet égard.

Suivant l'évolution parallèle de la valeur de la dette et de celle des avances à la production (fig. 7), on voit qu'il y a eu deux années (1859 et 1861) où la baisse des avances à la production n'a pas entraîné parallèlement de baisse dans les avances totales, lesquelles ont continué quand même de s'accroître. On peut suggérer certaines explications de ces variations. D'abord, l'année 1859 suit immédiatement une des rares années où la production totale a dépassé la valeur des avances totales (en 1858), cette performance de 1858 a donc eu un effet direct sur le niveau de la dette de 1859 qui s'est abaissé automatiquement. Bien qu'en 1859 la valeur des avances à la production ait suivi la pente de celle de la dette, la valeur totale des avances a augmenté et peut-être était-ce dû à une incitation à produire davantage. On remarquera en passant que cette baisse d'avances à la production en 1859 s'est accompagnée d'une baisse de la production, la seconde en dix ans, alors qu'en 1855 les avances à la production avaient également baissé. La baisse de production en 1859 peut également être imputable simplement à une mauvaise saison (voir tableau 2). La baisse des avances à la production peut aussi être attribuable à un investissement différé de ces avances par la compagnie. En effet, c'est en 1859 que l'on compte le plus d'engagés saisonniers à la compagnie sur les dix années; de 19 qu'ils étaient en 1858 ils sont passés à 34 en 1859 (tableau 13). Cette clientèle de producteurs saisonniers aurait donc été favorisée au détriment des producteurs résidents. On sait également que c'est en période de mauvaise saison que Hyman recrutait le plus de saisonniers, abaissant ainsi ses coûts de production.

En 1861, les avances à la production ont baissé alors que les avances totales se maintenaient (léger accroissement) de même que la dette. Cette baisse de niveau des avances à la production n'a pas eu

d'incidence cette fois sur la production totale des clients de l'échantillon puisqu'elle a augmenté légèrement. L'explication de la variation paraît alors difficile si on se reporte aux facteurs pouvant expliquer la variation de 1859. De plus, alors qu'en 1859 l'augmentation de la production de l'échantillon correspondait à une augmentation de l'ensemble des exportations de la compagnie Hyman (voir fig. 3), en 1861 on observe une légère hausse de production dans l'échantillon alors qu'il y a une baisse sensible des quintaux de morue exportés cette année-là. C'est à partir de 1861 que le port de Gaspé est déclaré port libre et cela durera jusqu'en 1866. On a pu voir au tableau 1 que les quatre plus importants exportateurs de la baie de Gaspé ont connu une baisse sensible pendant ces 6 années. La baisse des exportations totales de Hyman serait alors plutôt due à la récupération d'un pourcentage important de sa production par de petits marchands locaux (et peut-être aussi la compagnie Robin) qui ont pu émerger à partir de 1861.

Par de là les variations annuelles qui peuvent faire problème, on constate pour les dix années que plus la dette augmente plus les avances augmentent et plus la production augmente. Il y aurait donc un rapport direct entre la capacité d'endettement et le niveau de production.

Le capital du marchand représenté sous forme de dette ne se traduisait pas en dette non productive (bad debt) mais en dette productive (good debt), en ce sens que l'endettement s'accroissait parce qu'on investissait plus dans la capacité de produire des pêcheurs. Pour bien comprendre ce phénomène il faut distinguer la création de la dette de l'accroissement de la dette. La création de la dette, ou, si on veut, son origine, est reliée au fait que le produit d'une saison de pêche ne pouvait presque jamais équivaloir au montant des avances annuelles encaissées par le pêcheur. Comme le disait Têtu cité plus haut, "d'une manière ou d'une autre et à quelques exceptions près, il y avait toujours une vieille dette". Cependant l'accroissement systématique du niveau de la dette initiale ne dépendait pas seulement d'un effet cumulatif de la vieille dette, mais surtout d'un encouragement à produire plus en s'endettant davantage. À partir donc d'une contrainte réelle de production venant notamment d'une trop courte saison de pêche, dans le cadre d'un système de crédit l'accroissement de l'endettement constituait la voie privilégiée d'accroissement de la production.

Facteurs de variations individuelles de l'endettement

Au niveau individuel, les variations annuelles des comptes des pêcheurs et les variations d'un compte à un autre peuvent être fonction de plusieurs facteurs. Le contexte familial et son évolution étaient sans aucun doute des facteurs déterminants. Nous avons volontairement délaissé l'aspect familial, qui demanderait un traitement particulier, pour ne considérer que ce qui est observable à partir des seuls comptes. Nous ne nous proposons pas ici d'expliquer le grand nombre de variations d'une année à une autre et d'un individu à un autre, mais nous tenterons de cerner les principaux facteurs de variation lorsque celle-ci est particulièrement forte, soit au niveau de la dette, des avances et de la production. Notre démarche se veut plus empirique qu'analytique, et vise à voir comment se manifestaient concrètement chez les pêcheurs les interférences de leur cycle individuel de production avec le cycle de la production totale de la compagnie dans un contexte de croissance.

Nous avons reporté au tableau 17 les moments forts de variations des comptes de 16 des 25 clients de notre échantillon, les 9 autres ne présentant pas d'intérêt en termes de variations importantes de leur performance. Les informations retenues ont trait exclusivement à la production de morue séchée avec tout ce que cela implique de moyens de production, de force de travail et d'endettement. On peut observer que, dans 10 cas sur 16, l'accroissement de la dette a été directement relié à l'accroissement de l'effort de production. On observe un enchaînement classique dans les comptes de ces pêcheurs: ils obtiennent des avances accrues en moyens de production (MP), ils effectuent des paiements (PA) en termes de salaire, de notes de crédit et de comptant à d'autres pêcheurs, leur production de morue augmente (P) et au début de l'année suivante leur dette (D) a subi une hausse importante. Cet enchaînement se traduit symboliquement de la manière suivante:

$$(+ MP + PA + P) \rightarrow + D$$

Dans trois cas, l'augmentation de la dette a conduit à la signature d'une reconnaissance de dette, laquelle on l'a vu était le plus souvent enregistrée sous forme d'obligation au bureau d'enregistrement de Percé. On remarque que lorsqu'un pêcheur en vient à signer des "notes of hand", cela ne se traduit pas automatiquement par son exclusion de la clientèle, du moins à court terme. Dans un cas (Aubin Fortier), la dette du pêcheur semble l'avoir amené à abandonner la pêche, au moins pendant une saison, car il devient mineur en 1864; dans un autre cas (F.X. Riffou), le pêcheur a continué à produire; et enfin dans le dernier cas (P. Whalen), les avances du pêcheur ont même augmenté (il s'agissait d'un individu sans doute plus solvable puisqu'il était propriétaire d'une goélette). On remarque également que dans un cas (James Smith Jr.), l'achat d'un établissement de pêche s'est accompagné d'un travail salarié de deux mois et demi et que, l'année suivant cette transaction, l'augmentation de sa dette s'est accompagnée de la vente d'une propriété, ce qui a fait baisser sensiblement sa dette l'année d'après. On en voit également deux (Aubin Fortier et John Jacques) hériter de deux dettes supplémentaires provenant de parents ou associés. Enfin, un fait intéressant, le versement de montants importants au crédit de deux gros producteurs (Peter Kassovy et Hilary Lenfesty) par la compagnie Fruing; il s'agit là vraisemblablement d'un changement de créancier pour ces producteurs, qui n'a été que temporaire dans le cas du premier.

L'analyse systématique de variations individuelles de l'endettement des pêcheurs demanderait qu'on lui consacre à elle seule une étude particulière qui inclurait l'évolution familiale et foncière de l'individu pendant une longue période. Notre échantillon nous permet cependant de voir s'initier, se maintenir et se terminer un rapport de clientèle pendant dix années. Malgré la diversité des cas des clients qui n'ont pas le même âge et qui n'ont pas la même situation familiale et foncière, et qui ont sans doute des établissements de pêche de taille différente, on observe une même direction dans le processus d'accroissement de la production, ce qui fait qu'en quelques années seulement, la dette individuelle peut atteindre un niveau critique chez la plupart des producteurs.

TABLEAU 17

Évolution des transactions des clients échantillonnés de la compagnie Hyman (1854–1863)

CLIENTS	1854	1855	1856	1857	1858	1859	1860	1861	1862	1863
AUBIN FORTIER[1]			DS	MP	D+			NH	NH	NH
*ANDREW KASSOVY					P+, MP+	PA+			D+	D+
PETER LEMESURIER			PA	D+						
F.X. RIFFOU						P-	D+ NH	NH	NH	NH
JAMES SMITH JR						PA+ ET+ TS	D+ V			
JAMES THIVIERGE										
JOHN BOURGAIZE[2]							MP+ P+			
JOHN HANDY					MP	MP	D+			
JOHN JACQUES				P-	DS	PA D+				
*PETER KASSOVY[3]				MP+ PA+ P+	D+	P-	MP+ PA+ P+	D+ P-	PA+ P+	P- D+
JOHN MORRIS[4]							CR			
MICHAEL MORRIS[5]										
THOMAS MORRIS[6]										
MARK PACKWOOD										
*PETER WHALEN[7]						NH	NH	NH	NH MP+ P+ D+	MP+ P+ D+
PH PERREE JR							ET P+			
NICHOLAS PRICE[8]									MP+ P+	MP+ P+
*CELESTAIN JACQUES[9]			ET MP+ PA+ P							
*HILARY LENFESTY[10]			MP+ PA+ P+	D	CR	P-				
FREDERICK PRICE										
EDWARD PRICE SR.										
JACQUES EVE										
JOHN RIFFOU										
PETER BOURGAIZE[11]							MP+	D+	D-	
JOHN PACKWOOD					MP+ PA+ P+			PA+ PA+		

1 En 1804, il travaillera comme mineur.

2 Presque jamais endetté; en 1860, une partie de sa production lui est payée "cash".

3 Pas de dette enregistrée à son compte en 1861, mais il paie un intérêt sur les avances reçues en 1860; la compagnie Fruing place à son crédit 109,8,4-1/2 £ en 1860.

4 Presque jamais endetté.

5 Presque jamais endetté. En 1860, la plus grande partie de sa production lui est payée "cash". Pêche surtout "à la draft".

6 Presque jamais endetté.

7 Propriétaire de la goélette Fancy avec son frère Matthew.

8 Ne devient véritablement client producteur qu'en 1861 en même temps qu'il fait des achats importants de farine (12 £).

9 Presque pas endetté et part importante de sa production payée "cash". A partir de 1859, il obtient un escompte de 5 pour cent sur ses avances.

10 En 1857, il a loué le schooner Sam. En 1858, la cie Fruing verse 41 £ à son crédit et 10 £ en 1860. Par la suite son compte sera très peu élevé. Il est vraisemblablement passé à la cie Fruing.

11 Presque pas endetté.

DS: Dette supplémentaire provenant d'un parent ou autre.

MP: Moyens de production.

D: Dette.

NH: Note of hands, i.e. reconnaissance de dette signée. Paiements étalés sur quatre ans.

PA: Paiements pour accroissement de la force de travail.

P: Production.

ET: Paiements effectués sur un établissement de pêche.

TS: Travail salarié.

V: Vente d'une propriété.

CR: Argent versé au compte du pêcheur par la compagnie Fruing. Signifie généralement un changement de compagnie pour le pêcheur.

+ : Hausse.

- : Baisse.

* : Producteurs importants (maîtres de grave).

Endettement des pêcheurs et reproduction du système marchand

Pour conclure sur l'endettement, retenons que ce phénomène de dépendance économique traduisait trois fonctions: la mise en oeuvre de la production, l'accroissement de la production et la reproduction des rapports de production. Ces fonctions correspondent à trois phases de l'endettement: sa création, son accroissement et sa reproduction. Une fois créé, l'endettement assurait la fidélité des pêcheurs au marchand de génération en génération, et leur volonté de s'en sortir en produisant davantage débouchait sur un endettement accru devenant plus critique. L'accroissement de la production procurait toujours l'illusion de règlement probable de la dette, alors que cet accroissement était conditionnel à un endettement plus grand. C'est de ce cercle vicieux que venait toute la force du système marchand puisque c'était justement l'effort des pêcheurs pour se libérer de l'endettement qui en assurait la reproduction. Dans un climat idéologique favorisant le travail et l'effort, la permanence de l'endettement ne pouvait pas être due qu'à une intensité insuffisante du travail! Les idéologies sont toujours là pour entretenir les évidences et le gros bon sens. De plus, l'encouragement à produire, émanant d'une certaine facilité à obtenir du crédit, ne pouvait que nourrir l'illusion d'une autonomie prochaine. Si la reproduction du système peut être décortiquée sur une base comptable et économique, on ne peut certes négliger l'importance de la fétichisation du travail comme base explicative de son maintien durant une si longue période.

CONCLUSION

À partir des nos hypothèses initiales, nous avons proposé de considérer la réalité économique et sociale gaspésienne du XIX^e siècle comme un lieu de l'articulation, de l'expansion et de la reproduction du capital marchand sur un territoire maritime. En ayant établi que la Gaspésie a fait partie, à partir de la fin du XVIII^e siècle jusqu'à la fin du XIX^e siècle, du réseau du grand commerce atlantique britannique, nous avons réalisé que la dynamique interne du procès de production de la morue séchée était commandée par la caractéristique principale du capital marchand, la circulation des marchandises. Simultanément, cette circulation, par la force de son entraînement et aussi par les catégories de marchandises qu'elle mettait en jeu, a engendré une forte circulation des producteurs. Nous avons vu en effet, à propos de la question foncière, que par le processus d'approvisionnement à crédit des producteurs, l'action du capital marchand sur le territoire accaparait le contrôle sur les graves par le contrôle sur les producteurs, cette intervention générant le déplacement et le remplacement périodiques des producteurs sur et hors de ce territoire[1]. Soulignons ici que le contrôle sur les producteurs ne s'effectuait pas dans les termes de rapports sociaux strictement capitalistes s'appuyant sur le salariat, lequel n'était que partiellement utilisé par les marchands. À notre avis, c'est dans cette double circulation que réside l'élément explicatif de base du système économique gaspésien au XIX^e siècle, et c'est la mise en lumière de ce processus qui nous permet de comprendre non seulement l'émergence et la consolidation du système, mais aussi son démantèlement rapide à la fin du siècle.

Rappelons d'abord que l'implantation du capital marchand britannique en Gaspésie ne constituait pas une première expérience pour les capitalistes anglophones d'outre-mer. Leur geste était déjà en partie modelé sur des tentatives similaires antérieures dans les Caraïbes[2] et conditionné, en partie, par les guerres d'indépendance américaines qui ont fait déplacer leur intervention vers les territoires situés plus au nord-est. Par exemple, c'est aussi aux XIX^e et XX^e siècles par l'intensification d'un procès de travail, le piégeage du renard, que la Compagnie de la baie d'Hudson occupe progressivement le nord canadien[3]. Même plus, les modalités de fonctionnement du capital marchand en Gaspésie rejoignaient, à quelques différences près, certaines pratiques déjà à l'oeuvre dans les économies latifundistes du sud-est américain et de l'Amérique centrale, où l'endettement systématique des producteurs était la variable clé pour le contrôle de leur force de travail[4].

Bien que de telles préoccupations dépassent largement le cadre de la présente étude, il serait intéressant de voir comment le capitalisme marchand gaspésien s'apparentait, dans ses structures, à des formes

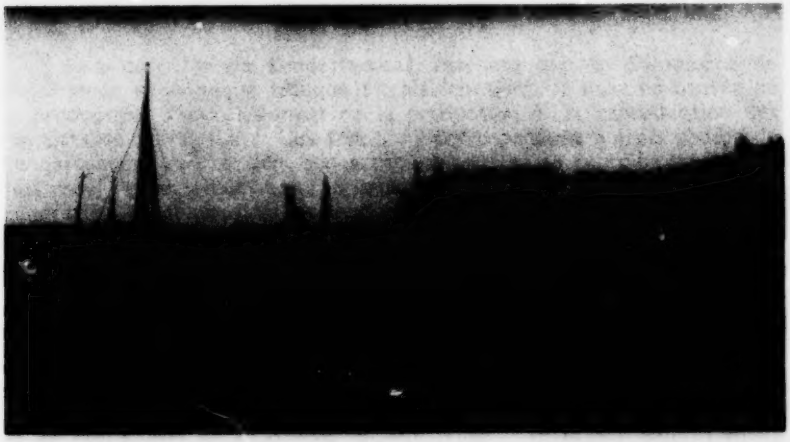

24. Le havre de Grande-Grave en 1969. (Photo: Dalton Muir.)

d'exploitation apparues dans d'autres régions des continents américains à l'époque coloniale. Sans minimiser l'intérêt d'une telle comparaison nous ne pouvons toutefois qu'insister à nouveau, en le systématisant, sur ce qui nous semble constituer des modalités particulières de ce système tel qu'on le retrouvait en Gaspésie. Pour ce faire il convient de faire ressortir les principaux facteurs qui ont contraint l'adaptation au territoire:

1. l'élément déterminant nous semble d'abord résider non pas dans l'exploitation d'une ressource unique, mais dans le fait que cette ressource, la morue, à cause de sa mobilité et du temps relativement court pour sa capture, rendait difficile toute planification économique à long terme;
2. deuxièmement, comme dans beaucoup de procès de travail halieutiques où les activités d'acquisition, de locomotion et de transformation se réalisent en des lieux différents, la production de la morue séchée devait reposer sur une division technique du travail assez poussée;
3. finalement, l'implantation du capital marchand anglophone en Gaspésie s'est réalisé dans un contexte démographique négatif qui a obligé les entrepreneurs à peupler et à développer des mécanismes additionnels de contrôle des producteurs, mécanismes bien traduits par la diversité des unités de production. Bien qu'une telle diversité se retrouve aussi dans le cas de mise en valeur du capital marchand dans les exploitations agricoles latifundistes ailleurs sur les continents américains, elle n'existe jamais avec la même intensité qu'en Gaspésie, où autour de la même "grave" gravitaient pêcheurs "indépendants", associés et travailleurs salariés.

Les exigences techniques particulières de la pêche à la morue, de même que l'absence initiale de main-d'oeuvre sur place ont posé aux entrepreneurs anglo-normands et à leurs imitateurs des contraintes particulières qui nous ont amené à affirmer, sans nécessairement parler

25. Grave, descente et bâtiments: anse de Clarence Roberts, Shiphead, 1970. (Photo: Maxime St-Amour.)

de véritables rapports de production capitalistes, que la circulation des marchandises s'accompagnait de la circulation des producteurs.

C'est dans cette apparente contradiction fortement illustrée par l'instauration de mécanismes de contrôle de la mobilité des producteurs (crédit, endettement, recours juridiques) que résident les facteurs explicatifs du démantèlement du système. De ce point de vue, notre étude présente certes un intérêt pour tout anthropologue économiste préoccupé par les économies de transition ou la problématique du sous-développement. Comment se fait-il en effet qu'un système d'exploitation qui, sur une longue période, se reproduit de manière élargie tant au plan spatial que démographique, disparaisse presque subitement?

On peut certes faire appel ici à des facteurs conjecturels liés au contexte économique plus large ou même à la prolifération de la concurrence interne. En fait certains entrepreneurs gaspésiens ont subitement abandonné leurs activités parce que l'institution banquaire qui les supportait a fait faillite. Mais il ne faut pas oublier que ces faillites, à cause de la nature même du capital financier, n'étaient pas toutes nécessairement dues à des mauvais rendements dans la pêche. Elles furent sans doute causées par des pertes consécutives à de mauvais placements dans d'autres secteurs de production. En ce qui concerne la concurrence interne, elle ne peut elle non plus être considérée comme l'élément déterminant de l'effondrement du système. D'abord, dès le début du XIX^{e} siècle, elle est présente, et on peut même dire que c'est grâce à la concurrence interne que le système économique se reproduit dans un premier temps sur une base spatiale élargie[5]. Deuxièmement, étant donné le caractère anarchique du capital, et aussi à cause de la position privilégiée de certaines compagnies dans le trafic maritime et la

mise en marché, la concurrence a progressivement donné lieu au renforcement de leur contrôle débouchant sur une situation de monopole. Comment expliquer alors que le démantèlement du système se produit peu de temps après l'établissement de monopoles solides?

En regardant l'évolution du système économique gaspésien, on se rend compte qu'en dépit de sa progression, de son extension spatiale et de l'élargissement de sa base démographique[6], il demeure constamment caractérisé par une faible composition organique de son capital, c'est-à-dire que la base technologique représentant le capital constant ne prospère pas par rapport à l'augmentation de la force de travail, le capital variable. Vers 1900, la technologie de base est la même que cent ans auparavant. On se rend donc compte que l'augmentation de la production ne correspondait pas en fait à une augmentation de la productivité et que sous l'apparence d'une expansion spatiale, de la tendance capitaliste à la concentration, les entrepreneurs ne purent compter que sur des revenus stables ou même décroissants[7]. Lorsque viendra, à la fin du XIX^{e} siècle, une concurrence extérieure reposant sur des unités de production à composition organique plus élevée du capital, telle celle des Norvégiens et des Américains, les entrepreneurs gaspésiens ne pourront que constater qu'ils produisaient de plus en plus à perte et perdront leur pouvoir compétitif sur les marchés internationaux.

Ils quittèrent donc les lieux, ne laissant aux pêcheurs gaspésiens que le souvenir d'une exploitation soutenue, prolongée dans certains secteurs par le maintien d'un paternalisme désuet, et avec comme seule solution de rechange, un éventuel "coopératisme" où ils seraient tous égaux. Ce faisant toutefois, et en aspirant à améliorer leur situation économique à l'intérieur d'un système déjà capitaliste, ils ont fait la même erreur que les entrepreneurs qui les avaient précédés en ne misant strictement que sur le "contrôle" des producteurs en maintenant les mêmes bases technologiques.

APPENDICES

Appendice A. Marchands de la baie de Gaspé et de la péninsule de Forillon en 1862

Localité	Marchands	Type de commerce
Pointe-St-Pierre	J. & E. Collas	Morue séchée
Pointe-St-Pierre	John Fauvel	Morue séchée
Douglastown	Charles Veit	Morue séchée
Douglastown	William Lindsay	Morue séchée
Bassin de Gaspé	John Le Boutillier	Morue séchée
Bassin de Gaspé	Fruing & Co.	Morue séchée
Bassin de Gaspé	Nicolas Dumaresq	Morue séchée
Bassin de Gaspé	Lowndes & Bros	Morue séchée
Bassin de Gaspé	John Slous	Mercerie
Bassin de Gaspé	Georges Dumaresq	Morue séchée
Bassin de Gaspé	Horatio Dolbel	Épicerie
Bassin de Gaspé	John McKay	Mercerie, épicerie
Bassin de Gaspé	Ed. Jones	Mercerie, épicerie
Bassin de Gaspé	Jos. Eden	Épicerie, etc.
Grande-Grave	Fruing & Co.	Morue séchée
Grande-Grave	Wm. Hyman	Morue séchée
Grande-Grave	Nicolas Dumaresq	Morue séchée
Anse-St-Georges	Ed. Perry	Morue séchée
Anse-au-Griffon	Fruing & Co.	Morue séchée
Anse-au-Griffon	John Le Boutillier	Morue séchée
Rivière-au-Renard	L.A. Blouin & Co.	Morue séchée
Rivière-au-Renard	James De Ste-Croix	Morue séchée
Rivière-au-Renard	J.A. Le Couteur	Morue séchée
Rivière-au-Renard	G. Dumaresq	Morue séchée
Petite-Rivière-au-Renard	Narcisse Bernier	Morue séchée

Appendice B. Comparaison des transactions foncières des compagnies Hyman et Fruing sur le territoire de Forillon et sur la côte nord de la Gaspésie

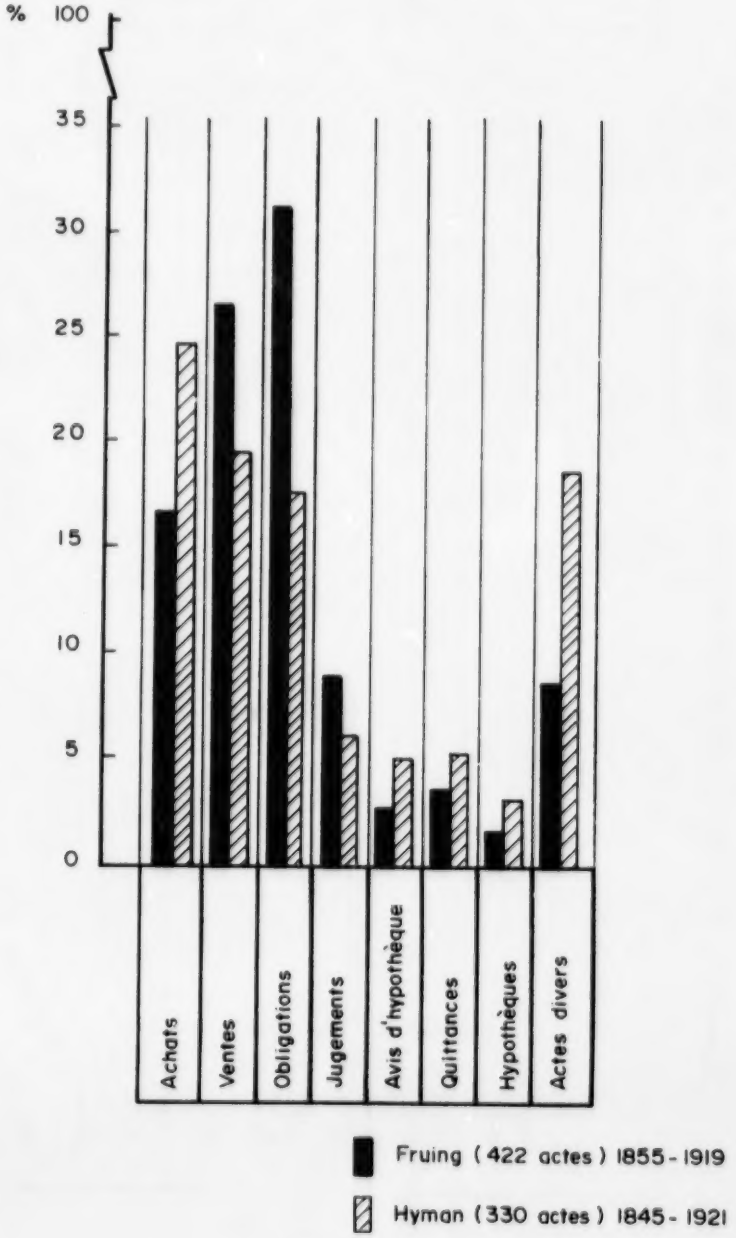

Appendice C. Activités annuelles de William Hyman, d'après sa correspondance de 1864-1865

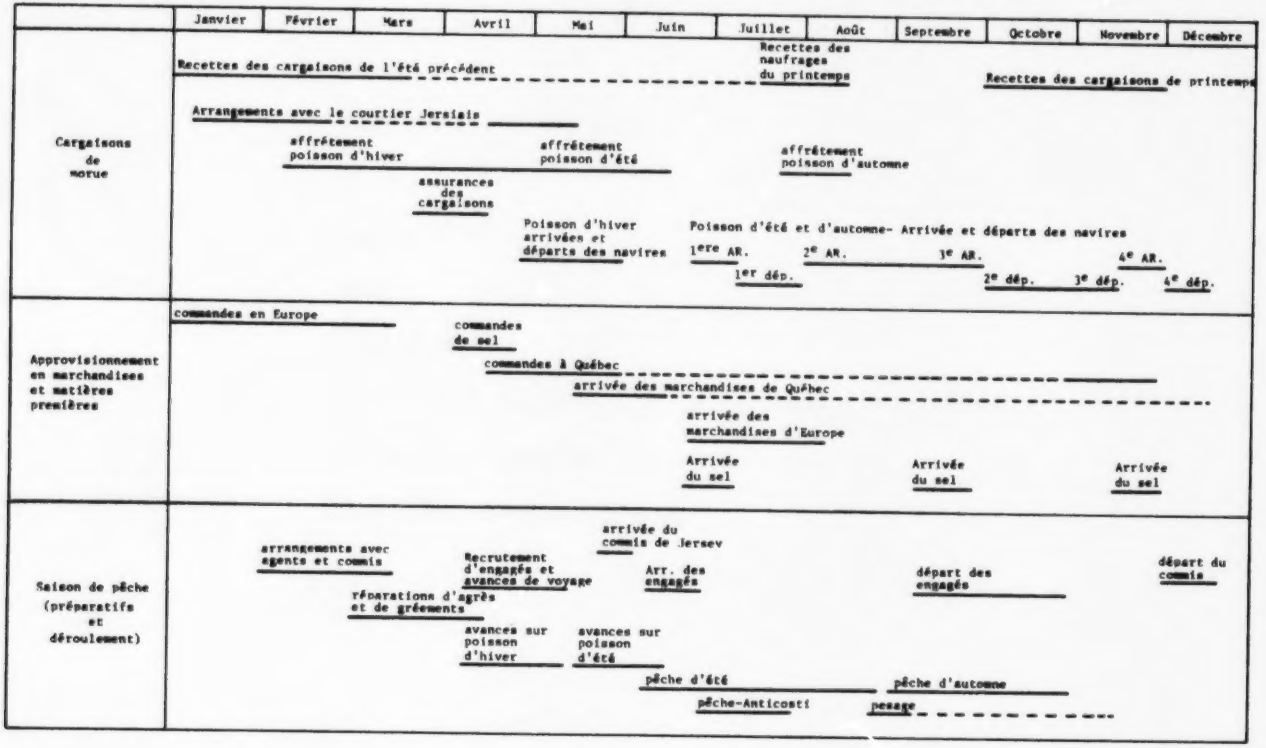

Appendice D. Établissements de William Hyman (1865)

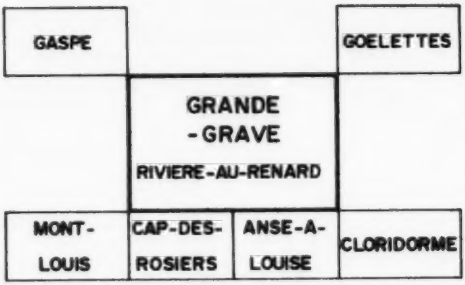

EXPEDITION & TRANSPORT :
quai , entrepôts , magasins .
capitaine , matelots , commis .

PRODUCTION :
grave , entrepôts , magasins , habitations .
W. Hyman , commis , engagés , pêcheurs .

COLLECTE :
entrepôts , magasins .
commis .

Appendice E. Circuit et formes de circulation du capital à la William Hyman and Sons vers 1865

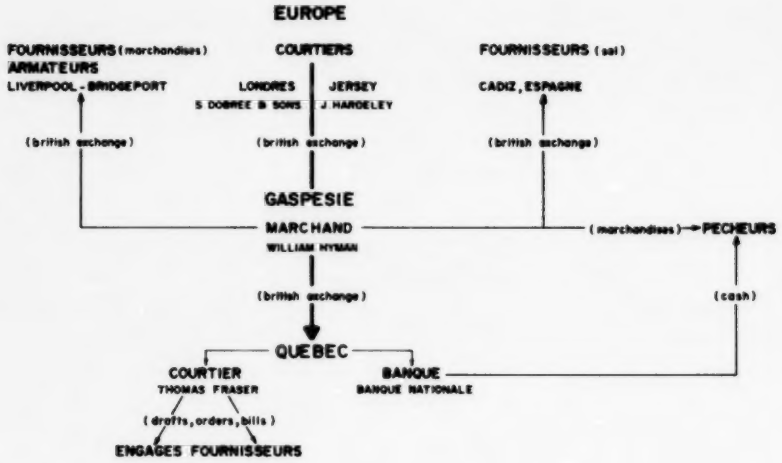

→ Origine du capital

→ Redistribution du capital

( ) Forme de circulation du capital

Appendice F. Localisation des cargaisons de morue de William Hyman (1865)

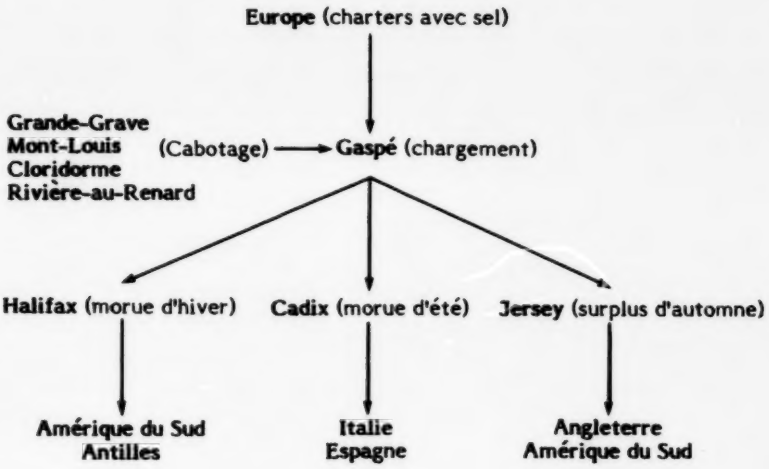

Appendice G. Cargaisons de morue expédiées par William Hyman en 1864 et 1865

Date	Navire	Quintaux	Destination	Acheteur
1864				
21/6	Boadina	107.0	Barbades	Cavan
15/6	Belus	1030.5	Naples (via Cadix)	Mainguy & Rob
23/9	Richard	1995.0	Cadix	Shaw
29/10	Azalia	1558.0	Civitavecchia	Low & Brothers
7/10	Queen of Isles	1734.0	Cadix	Shaw
25/11	Belus	2010.0	Naples (via Civitavecchia)	Low & Brothers
	Total	8434.5		
1865				
16/10	Volunteer	1548.0	Bari (via Cadix)	Matthewson
17/11	Why Not	2568.0	Ancona (via Cadix)	Le Mesurier
18/11	Priscilla	2235.0	Cadix	Shaw
29/11	Chance	700.0	Naples (via Cadix)	
	Total	7051.0		

Appendice H. Grand établissement de pêche de compagnie (zones d'occupation)

Zones de production	Zones d'habitation	Zones commerciales	Zones agricoles
Grave	maison du bourgeois (grande maison)	magasin	ferme (bâtiments)
Bateaux (barges et flats)	"cookrooms"	bureau	champs
Tête d'échafaud et cabine à trancher	puits	entrepôts	pâturages
Échafaud			boisés
Lavoir			
Saline			
Entrepôts			
Séchoirs à filets			
Vigneaux			
Tonnellerie			
Forge			

Appendice I. Le capital marchand en Gaspésie: procès de circulation et procès de production

Notre reconstitution du procès de production et notre analyse des rapports de production sont basées presque entièrement sur l'étude des livres de comptes de la compagnie Hyman, lesquels comportent l'enregistrement intégral des transactions individuelles des pêcheurs clients de la compagnie tant au niveau de la consommation qu'au niveau de la production. À cause de leur précision, ces données permettent de systématiser les rapports de pêcheurs à compagnies par l'observation d'un grand nombre de comptes sur une longue période. Ces conditions documentaires privilégiées ont favorisé l'émergence d'une problématique axée sur la reproduction des rapports sociaux de production dans lesquels pêcheurs et marchands ont été impliqués pendant cinq générations de 1770 à 1920 environ. L'observation de l'évolution de la performance des pêcheurs à travers leurs comptes nous a amené à préciser et à spécifier leurs conditions socio-économiques et à mettre à jour un phénomène de différenciation sociale émergeant du procès de production de la morue séchée. Nous avons donc voulu combler une lacune importante de l'historiographie de la Gaspésie en apportant un contenu plus précis au système marchand révélé par les historiens et chroniqueurs de la région.

À la lecture de la table des matières, on aura sans doute remarqué l'importance accordée au procès de production de la morue séchée. La mise au jour des composantes du procès de production était nécessaire étant donné le caractère spécialisé de la production en Gaspésie. Il s'agit en effet d'une région dont le peuplement et le développement ne peuvent être bien perçus qu'en analysant les implications du type particulier de système utilisé au XIX^{e} siècle pour l'exploitation des pêcheries. Loin d'être de simples colons en quête d'un coin de pays, les premiers habitants de la région, à partir de 1760, ont été des exploitants, des entrepreneurs, dont l'effort était centré sur la pêche de la morue et la production de la morue séchée[1]. L'occupation du territoire s'est faite au départ dans un but commercial, alors que les marchés méditerranéens et antillais demandaient à être approvisionnés en morue séchée, et notamment en morue de la Gaspésie à laquelle l'exploitation française les avait habitués. En termes de peuplement et de développement, la Gaspésie présente des intérêts analytiques importants dans le sens qu'elle fût un territoire entièrement laissé à l'initiative des marchands et peu influencé par l'intervention de l'État.

Les maîtres d'oeuvre de l'exploitation des ressources maritimes gaspésiennes étant des marchands, la manière dont furent exploitées ces ressources a donc revêtu une importance déterminante pour l'histoire et la population de la région. Vues dans une perspective économique plus large, les entreprises des marchands gaspésiens ne formaient qu'une des composantes du capitalisme marchand qui commandait tout le réseau commercial des pêcheries atlantiques aux XVIII^{e} et XIX^{e} siècles. En portant nos préoccupations sur les propriétés du capital marchand, c'est-à-dire sur les constantes qui caractérisent ce type de capital, il nous est permis de contextualiser son action en Gaspésie et d'établir les bases opératoires de son fonctionnement.

Deux concepts permettent de concevoir ces bases, soit: le procès de production et le procès de circulation. Avant d'aller plus loin dans l'explication de ces concepts et de leur pertinence dans le contexte

marchand gaspésien, nous voudrions les relier à deux phénomènes importants révélés par l'historiographie cela aidera sans doute le lecteur à en évaluer la pertinence. Dans leur évaluation de la dépendance des pêcheurs vis-à-vis le monopole des marchands, les observateurs de l'époque ont à leur manière isolé deux facteurs reflétant cette dépendance: l'approvisionnement extérieur de la région et l'endettement des pêcheurs[2]. Étant spécialisés dans un type de production, les pêcheurs devaient avoir recours aux marchands pour obtenir vivres et moyens de production. Le système qui leur permettait d'obtenir ces moyens était le crédit, lequel, par définition, instituait l'endettement. Approvisionnement et endettement résultaient donc de deux procès ou processus: le premier découlait d'un procès de circulation de marchandises mis en branle par le commerce international des marchands, et le second était lié au procès de production, c'est-à-dire que l'endettement était ce qui restait aux pêcheurs une fois leur production terminée. Procès de circulation et procès de production étaient donc intimement liés en ce sens que pour que le second se réalise il fallait d'abord que le premier s'accomplisse. En termes clairs, cela signifie que sans approvisionnement extérieur, la production ne pouvait se réaliser. Un processus externe (circulation de marchandises) déterminait donc au départ un processus interne (production d'une nouvelle marchandise). Nous allons maintenant revenir à des considérations plus théoriques en voyant de plus près comment l'utilisation des concepts de procès de production et de procès de circulation peuvent contribuer à l'intelligibilité des faits observables au XIX^{e} siècle dans le processus de production de la morue séchée.

Définissons d'abord les concepts. Suivant les analystes de Marx, le procès de production définit le ou les procès de travail tels qu'ils sont déterminés par les rapports de production[3]. C'est ce que Rey, à la suite de Marx, identifie comme procès de production immédiat ou procès de production au sens restreint, ce qui est différent du procès de production social et de ce que Marx appelle le procès réel de production, c'est-à-dire l'ensemble du procès de production immédiat et du procès de circulation:

> Cette différence entre l'acte de production isolé et la production dans sa portée sociale vient de ce que la seconde est non seulement production mais reproduction; outre la production au sens restreint, elle comprend aussi la circulation et donc en particulier, ce moment de la circulation qu'est la consommation ouvrière.[4]

Tenons-nous en pour l'instant au procès de production immédiat. Pour concrétiser l'usage de ce concept, disons tout de suite que le procès de production de la morue séchée en Gaspésie peut être conçu comme un procès de production immédiat. Ce qui veut dire concrètement que les hommes et les femmes qui étaient employés dans les différents procès de travail (pêche et transformation) l'étaient "d'une certaine manière" et que cette certaine manière, qui correspondait en fait aux rapports de production, était déterminée et promue par les exigences du capital marchand, et en particulier par les exigences de ce qui le caractérise au premier abord, c'est-à-dire la circulation.

Suivant Pierre-Philippe Rey, le sens que Marx donne à la circulation est "[l']échange de marchandises entre les capitalistes eux-mêmes et eux seuls" et il précise qu'il s'agit d'un "échange entre le capitaliste

qui fournit des biens de consommation à l'ouvrier et celui qui utilise la force de travail de cet ouvrier, la consommation de l'ouvrier lui-même étant un simple incident de ce procès de circulation qui n'ajoute aucune valeur aux produits consommés", car la force de travail de l'ouvrier est elle-même une marchandise. Pour bien voir la place de la circulation dans le mode de production capitaliste, il faut également saisir la double fonction qu'elle remplit soit: "la reproduction simultanée et articulée des rapports techniques et des rapports sociaux de production"[5].

Voyons tout de suite en quoi ces définitions peuvent nous être utiles. Suivant l'analyse par Marx du capitalisme, ce mode de production recouvre plusieurs procès de production en apparence isolés, c'est-à-dire qu'ici on fait de la morue séchée, là on fabrique des filets, des vêtements, des meubles, etc. Ces produits sont ensuite mis en circulation et deviennent alors des marchandises que des intermédiaires achètent aux producteurs pour les revendre aux consommateurs. Jusque-là tout est limpide, il y a des capitalistes qui se chargent de mettre en oeuvre la production et d'autres qui se chargent de la vendre. Dans les faits les fonctions de production et de circulation sont donc séparées, mais mutuellement nécessaires; car pour que le capitaliste producteur produise sur une base élargie, il faut que la production précédente ait été vendue. Or dans ce qui a été cité plus haut, Marx affirme que les procès de production sont reliés entre eux par le fait même de la circulation des marchandises produites pour former le procès réel de production, c'est-à-dire le procès de production dans sa portée sociale. Le contenu de cette portée sociale, c'est la consommation ouvrière.

On sait depuis Marx[6] que les ouvriers, qui sont les véritables producteurs des usines capitalistes, ne sont pas payés suivant la valeur réelle du produit mais suivant des normes, basées sur le temps de travail, permettant à l'ouvrier de se reproduire physiquement. La différence entre le prix de vente du produit et son coût de production constitue le profit du capitaliste. De son côté, l'ouvrier consomme des vivres, des vêtements, etc., afin de pouvoir fournir un travail futur, c'est en ce sens que Marx dit que la force de travail de l'ouvrier est une marchandise, puisqu'elle s'échange contre d'autres produits de consommation[7]. Et c'est pourquoi il affirme que la circulation est "l'échange entre le capitaliste qui fournit des biens de consommation à l'ouvrier et celui qui utilise la force de travail de cet ouvrier". Par le jeu de la circulation sur le marché de toutes les marchandises produites ici et là par des ouvriers employés par des capitalistes industriels, les ouvriers reprennent leur place à l'usine assurant par leur consommation "la reproduction simultanée et articulée des rapports techniques et des rapport sociaux de production".

Cet exercice nous aura peut-être éloigné de nos pêcheurs gaspésiens mais en apparence seulement. En effet, en Gaspésie, tout le procès de production était conditionné en amont comme en aval par le procès de circulation: en amont l'approvisionnement en moyens de production (sel, agrès, gréements) en vivres (farine, etc.) et autres moyens de subsistance, et en aval l'écoulement du produit, la morue séchée, au moyen de la même infrastructure de circulation (navires) qui a servi à l'approvisionnement. Le procès de production de la morue séchée était donc encadré et ne représentait qu'un simple moment de la circulation de toutes les marchandises échangées entre capitalistes. Les pêcheurs consommaient des vivres et des moyens de production pour produire une nouvelle marchandise, la morue séchée, laquelle une fois vendue sur le

marché procurait des capitaux servant à approvisionner les pêcheurs pour que la production reprenne à nouveau. Les pêcheurs par leur force de travail, permettaient donc que soit réalisé le cycle de la circulation au bout duquel l'accroissement du capital marchand investi était réalisé. Nous pouvons maintenant présenter un modèle formel de la place qu'occupent les pêcheurs producteurs dans le cycle du capital marchand.

Le capital marchand qu'on retrouvait en Gaspésie, on l'a vu pour la compagnie Hyman, était en fait un capital financier correspondant de ce fait à l'excédent du capital industriel à l'oeuvre en Angleterre. Ce capital excédentaire était donc utilisé pour accroître la circulation de marchandises produites par le capital industriel, laquelle circulation devait résulter en accroissement du capital investi. Cependant pour que le cycle complet d'accroissement de la valeur du capital initial s'accomplisse, c'est-à-dire A - M - A', il fallait que le capital investi dans l'achat de marchandises en Angleterre puisse trouver un terrain favorable à l'accroissement de sa valeur en Gaspésie. Si on s'en tient strictement au processus A - M - A', il fallait donc, par exemple, que les 100 livres sterling ayant servi à l'achat de marchandises en Angleterre deviennent 110 livres sterling une fois les marchandises passées en Gaspésie[8]. Or, le problème avec la Gaspésie, c'est que les 110 livres n'existaient pas en liquide. En fait, ce que le capitaliste recevait en retour de ces 100 livres investies, c'était une certaine quantité de morue séchée, et ce n'était qu'une fois la vente de cette morue réalisée que son capital A devenait A'. On voit donc que pour que soit réalisé le cycle A -M - A', la première phase A - M se comprend aisément tandis que la deuxième phase M - A' n'est pas si simple. Car pour que la vente de la première marchandise M, se réalise, il fallait qu'une autre marchandise M" soit produite (la morue séchée), et ce n'est qu'une fois que cette deuxième marchandise était vendue que le capital initial A pouvait devenir A' (capital accru). On aura deviné que c'est dans le processus A -M' - M" - A' que les concepts de procès de production et de procès de circulation trouvent leur pertinence.

L'injection de marchandises (dont les moyens de production indispensables comme le sel et les agrès,) permettait donc à un procès de production de s'accomplir, lequel était indispensable pour l'accroissement du capital investi. Pour que le procès de production puisse se reproduire et assurer ainsi l'accroissement continu du capital il fallait que soient assurées la fidélité et la reproduction de la force de travail; or c'est l'endettement répété et généralisé des pêcheurs qui assurait la reproduction du système, et cet endettement trouvait ses racines dans le procès de circulation, c'est-à-dire dans le processus d'approvisionnement en marchandises et d'écoulement du produit, ces deux phases étant médiatisées par le système de crédit. En fonction de cette perspective plus large du cycle du capital marchand, la Gaspésie du XIX^{e} siècle revêt un double intérêt en ce sens que les mêmes capitalistes se chargeaient tout à la fois de faire circuler les marchandises et d'initier la production. Alors que dans le cadre du capitalisme industriel qui grandissait alors en Angleterre, les marchands ne se contentaient que de faire circuler ce que les industriels produisaient. À l'époque coloniale en Amérique, ce sont les marchands qui ont pris l'initiative de mettre en oeuvre la production. Soumis donc aux exigences d'un capital à fonction commerciale, les procès de production initiés par les marchands revêtent un intérêt particulier puisqu'ils ne se sont pas convertis en procès de production typiquement industriels, ne s'appuyant pas notamment sur le

salariat comme rapport de production dominant. Voilà pourquoi il est important d'observer de près le procès de production de la morue séchée en Gaspésie au XIX^{e} siècle puisque les rapports sociaux originant de la gouverne de la production par le capital marchand ont emprunté des trajectoires différentes de celles du capitalisme industriel, et la perception de cette différence peut sans doute aider à mieux saisir les particularités des populations maritimes du golfe Saint-Laurent.

C'est dans cette perspective théorique globable que nous avons voulu observer le déroulement du procès de production de la morue séchée à travers le cas de la compagnie William Hyman and Sons et de ses pêcheurs clients.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

PBE: Percé, Bureau d'enregistrement

PCR: Canada, Parcs Canada, Région du Québec, Recherches historiques et archéologiques

ADH: Archives privées de David Hyman

WHS: Archives de la William Hyman and Sons

APC: Archives publiques Canada

NOTES

Introduction: pêcheurs dépendants et marchands monopolistes

1 Sur le monopole des marchands et la dépendance des pêcheurs voir notamment: Antoine Bernard, La Gaspésie au soleil (Montréal, C.S.V., 1925), p. 182, à propos des remarques de Mgr Plessis en 1811; Dr Anthony von Iffland, "Aperçu d'un voyage dans le district de Gaspé pendant les mois de mai, juin, juillet et une partie d'août 1821", Revue d'histoire de la Gaspésie, vol. 7, nº 1 (janv.-mars 1969), p. 32; J.-B.-A. Ferland, "Journal d'un voyage sur les côtes de la Gaspésie", Les soirées canadiennes (1861), p. 410-411; Canada (prov.), Rapports annuels de l'officier des pêcheries du golfe Saint-Laurent, Appendices des journaux de l'assemblée législative de la province du Canada pour les années 1854 à 1867, Rapports de Pierre Fortin (ci-après Rapports Fortin) 1859, p. 69-70 et 1864, p. 37; Canada (prov.), Rapports annuels de l'officier des pêcheries du golfe Saint-Laurent, Département de la marine et des pêcheries, Documents de la session pour les années 1869 à 1879, Rapports de Napoléon Lavoie (ci-après Rapports Lavoie) 1874, annexe 3, p. 4; ibid., Document de la session nº 12, 1868, Rapport de Théophile Têtu (ci-après Rapport Têtu); ibid., Documents de la session pour les années 1880-1914, Rapports de William Wakeham (ci-après Rapports Wakeham).

2 À propos des habitants du comté de Bonaventure, on peut lire sous la signature de Joseph Sansfaçon dans la Gazette des campagnes (15 oct. 1866, p. 190): "Cependant on y regrette de voir, tous les ans, une foule, disons la vérité entière, la plupart des jeunes gens s'en aller en pêche pour ne revenir que l'automne. Ça fait mal au coeur patriote de voir s'éloigner ainsi cette foule de jeunes gens forts et vigoureux, qui vont au loin perdre souvent à la fois santé et vertu; tandis qu'en restant sous le toit paternel, ils contribueraient au bien-être général, et conserveraient plus facilement leurs forces et leurs moeurs. Ajoutez que depuis quelques années, la pêche est si peu productive que la plupart de ceux qui s'y adonnent en reviennent endettés. Dieu le veut, afin que l'on comprenne où l'on doit chercher les vrais biens. Il a été dit à l'homme: tu cultiveras la terre, et voilà la vocation de la famille humaine (le souligné est de nous). Plus il y aura de cultivateurs chrétiens et laborieux, plus la société sera tranquille et heureuse, et mieux elle accomplira ses destinées".

3 Voir André Lepage, "Histoire de la population et du peuplement de la péninsule de Forillon", manuscrit classé, Recherches historiques et archéologiques, Parcs Canada, Québec, 1978, p. 73-78.

4 Dans une biographie de William Hyman parue en 1926, on peut lire: "He was generously disposed towards the poor and needy and gave

assistance to many families in their want. He advanced provisions to the poor on the Gaspé coast in the winter especially when they could get none anywhere else, and as the people in their poverty were unable to repay him, he incurred great losses through his generosity" (le souligné est de nous): Arthur Daniel Hart, comp. et éd., The Jew in Canada; A complete Record of Canadian Jewry from the Days of the French Régime to the Present Time (Montréal, Jewish Publications, 1926); voir aussi Francis M. Gibaut, "Memories of a Gaspesian", Revue d'histoire de la Gaspésie, vol. 1, nº 1 (janv.-mars 1963), p. 31.

5 Le débat a ressurgi récemment au moment où un groupe de citoyens de Paspébiac a décidé de remettre en valeur le banc de Paspébiac dans la baie des Chaleurs, siège de la plus puissante compagnie jersiaise aux XVIIIe et XIXe siècles, la Charles Robin et Cie; voir Bernard Nadeau et Pierre Provost, "Renovation of Historical Buildings", Spec (Gaspé), vol. 3, nº 7 (3 oct. 1977), et la réponse d'un ex-agent de la compagnie Robin à leurs propos sur l'exploitation et la domination de la compagnie: Arthur G. LeGros, "Refutation of an Old Fantasy", Spec (Gaspé), vol. 3, nº 8 (24 oct. 1977).

6 Harold A. Innis, The Cod Fisheries; The History of an International Economy (Toronto, University of Toronto Press, 1978), p. 494.

7 Fernand Ouellet, Histoire économique et sociale du Québec 1760-1850, Structures et conjoncture (Montréal, Fides, 1966), p. 304.

8 Jean Hamelin et Yves Roby, Histoire économique du Québec 1851-1896 (Montréal, Fides, 1971), part. 3, ch. 4: "Le monde des pêcheries".

I La compagnie William Hyman and Sons

1 Dans le recensement de 1861, l'entreprise de Hyman est identifiée "William Hyman and Co". C'est le seul endroit où on la retrouve sous l'appellation de compagnie au XIXe siècle. Ailleurs, on peut lire William Hyman "trader" ou "merchant". À partir de 1883, l'entreprise est désignée par "William Hyman and Sons", et à partir de 1925, ce sera "William Hyman and Sons Ltd." Dans le texte, nous avons utilisé compagnie pour désigner l'entreprise de Hyman parce que son statut est celui d'une compagnie exportatrice et importatrice, comme la compagnie Fruing laquelle est clairement désignée comme telle.

2 Roch Samson, "Gaspé 1760-1830: l'action du capital marchand chez les pêcheurs" (ci-après "Gaspé"), Anthropologie et sociétés, vol. 5, nº 1 (1981).

3 Dr Anthony von Iffland, op. cit.

4 David Lee, "La Gaspésie 1760-1867", Lieux historiques canadiens: cahiers d'archéologie et d'histoire, nº 23 (1980), p. 149-150.

5 Ibid., p. 150.

6 Ibid., p. 150.

7 Percé, Bureau d'enregistrement (ci-après PBE), Registre B, vol. 2, p. 567, nº 1159 (1855).

8 David Lee, op. cit., p. 155.

9 Voir au chapitre II, la partie sur l'évaluation de la force de travail.

10 E.-C. Woodley, "The Hymans of Gaspé", Revue d'histoire de la Gaspésie, vol. 11, nº 2 (avril-juin 1973), p. 74-78.

11 Canada, Parcs Canada, Région du Québec, Recherches historiques et archéologiques (ci-après PCR), Archives privées de David Hyman (ci-après ADH), Letterbook, 1864-1866, lettre à Abraham Joseph, 27 fév. 1866 et à Thomas Fraser, courtier de Québec, 6 juil. 1864. Joseph était président de la Banque Nationale en 1864, ibid., lettre à E.B. Harris, 12 juil. 1864.

12 Ibid., lettres à Thomas Fraser, courtier de Québec, 6 juil. 1864 et à John Hardeley, courtier de Jersey, 14 avril 1865.

13 PBE, Registre B, vol. 1, p. 252, nº 292 (1845).

14 PCR, ADH, Letterbooks, 1864-1866, lettre à E. Martel, avocat de New Carlisle, 2 mai 1865, plusieurs registres auraient été détruits par l'incendie.

15 Thérèse Savoie, "Historique des établissements de pêche et compagnies du secteur de Grande-Grave", manuscrit classé, Recherches historiques et archéologiques, Parcs Canada, Québec (1978).

16 Ibid., p. 35.

17 PCR, ADH, Letterbooks, 1882-1884, janv. 1883, p. 69 à 77.

18 Ibid., lettre à M. Tremblay, avocat de New Carlisle, 11 déc. 1882.

19 PBE, Registre B, vol. 28, p. 605, nº 3853 (24 juin 1919).

20 Ibid., vol. 99, enreg. nº 47982 (1er août 1967).

21 Nous désignons par poste de collecte et d'échange, un comptoir où des avances en marchandises étaient faites à des clients contre la promesse de livraison de poisson. Cela n'empêchait pas par ailleurs d'autres transactions libres.

22 PBE, Registre B, vol. 5, p. 404, nº 307 (4 avril 1865), association entre William Hyman et John De Ste-Croix de Rivière-au-Renard.

23 PCR, ADH, Letterbooks, 1864-1866, lettre à Horatio Dolbel, son agent à Mont-Louis, 21 sept. 1864.

24 Ibid., lettre à John Hardeley, son courtier à Jersey, 30 mai 1865.

25 Voir au chapitre II, la partie sur les types de pêche.

26 PCR, ADH, Letterbooks, 1864-1866, lettre à Thomas Fraser, 12 avril 1864 et à W. Drum, 27 sept. 1864.

27 Ibid., lettre à John Hardeley, 19 juil. 1864.

28 Ibid., lettre à Thomas Fraser, 20 mai 1862.

29 Ibid., lettres à A. Joseph, 4 fév. 1864 et à E.B. Harris, 12 juil. 1864.

30 Jean Hamelin et Yves Roby, op. cit., p. 234.

31 Dictionnaire biographique du Canada (Québec, Presses de l'université Laval, 1966-), vol. 11, s.v. "William Hyman".

32 PCR, ADH, Letterbooks, 1864-1866, lettre à Moses Levy & Co. de Londres, 31 mai 1865 et lettre à Aaron & Jane Loryea, 14 mai 1865.

33 Ibid.

34 Ibid., Letterbooks, 1877-1879, lettre à Clark & Rowe de Londres, 3 déc. 1877.

35 Ibid., Letterbooks, 1864-1866, lettre à Horatio Dolbel, 3 avril 1865.

36 PCR, ADH, Correspondance des courtiers jersiais, Edward De La Perrelle à William Hyman, 14 sept. 1869.

37 Ibid., Letterbooks, 1864-1866, lettre à John Hardeley 17 janv. 1865.

38 Ibid., lettres à I.G.A. Creighton de Halifax, 9 fév. 1864 et 23 mars 1864.

39 Ibid., lettre à John Hardeley, 13 fév. 1866.

40 Ibid., lettre à John De Ste-Croix, 29 avril 1864.

41 La compagnie Fruing exerce alors un véritable chantage auprès des pêcheurs de Hyman: "To crown all Capt. Mann who is gone to

Carleton for a load of potatoes is not back yet and my neighbour [Fruing] says to my dealers if you take salt from me I will let you have potatoes": ibid., lettre à Horatio Dolbel (son agent à Mont-Louis), 16 mai 1866.

42 PCR, ADH, Correspondance des courtiers jersiais, John Hardeley à Samuel Dobrie & Sons de Londres, 3 déc. 1868.

43 Ibid., Edward De La Perrelle à William Hyman, 6 juil. 1869.

44 PBE, Registre B, vol. 28, p. 163, nº 3506 (17 oct. 1918): établissement de Cloridorme acheté pour 1500 $; Ibid., p. 231, nº 3572 (8 juil. 1925): établissement de Grande-Grave acheté pour 2500 $.

II La production de la morue séchée: les aspects techniques et la force de travail

1 Pour plus de détails voir Charles de La Morandière, Histoire de la pêche française de la morue dans l'Amérique septentrionale (Paris, Maisonneuve et Larose, 1962-1966), 3 vol.

2 Goélettes et "clubs" de matelots-pêcheurs effectuant pêche et cabotage pour la compagnie Hyman de 1856 à 1859:
1856 Agnès, Canopus
1857 Native, Agnès
1858 Agnès, St-Ignace
1859 Agnès, St-Ignace
PCR, Archives de la William Hyman and Sons (ci-après WHS), Ledgers, 1856-1859. Dans deux lettres adressées au capitaine Coulombe de Cloridorme, William Hyman lui demande s'il veut aller pêcher à l'île d'Anticosti. Il y dit aussi que des pêcheurs de Douglastown vont à Bell Bay (Anticosti) depuis trois ans. PCR, ADH, Letterbooks, 1864-1866, lettres du 29 mars et du 29 avril 1864. Dans une autre lettre au capitaine Coulombe le 17 février 1865, Hyman dit que la pêche a été bonne à Anticosti en 1864 malgré une mauvaise saison à Gaspé. Les équipages de goélettes comprenaient six à sept hommes.

3 Mesure de 238 livres de morue salée ou fraîche.

4 PCR, ADH, Letterbooks, 1864-1866, lettre à I.-E. Collas de Pointe Saint-Pierre, 13 juin 1865: boëtte abondante, pas de morue. Ibid., lettre à John Hardeley de Jersey, 6 juin 1866: beaucoup de capelans et de harengs mais pas de morue. Rapport Fortin, 1858, p. 34: morue abondante, pas de boëtte.

5 Rapport Fortin, 1859, p. 66.

6 PCR, ADH, Letterbooks, 1864-1866, lettre à Têtu & Garneau de Québec, 8 août 1865.

7 Ibid., lettre à Edward De La Perrelle, marchand de Cape Cove, 12 août 1865.

8 Ibid., Letterbooks, 1866-1868, lettres à Pierre Fortin, député de Gaspé, 31 oct. 1867 et à John Hardeley 1er nov. 1867.

9 Ibid., lettre à Robert V. Tancrête Winter de Douglastown, 2 oct. 1867.

10 Ibid., lettre à Pierre Fortin, député de Gaspé, 31 oct. 1867.

11 Pour une description et une cartographie des bancs de pêche fréquentés par les pêcheurs de la baie de Gaspé, voir Roch Samson, "La pêche à Grande-Grave au début du XXe siècle" (ci-après "La pêche"), Histoire et archéologie nº 41 (1980), p. 34-41.

12 Fortin mentionne la perte chaque année d'une vingtaine de pêcheurs surpris par le mauvais temps. Il mentionne également que

des tempêtes accompagnées de vent violent ont empêché la sortie en mer durant plusieurs jours et même plusieurs semaines. Rapport Fortin, 1859, p. 66.

13 Canada. Archives publiques (ci-après APC), MG 21, Add. MSS 21862, papiers Haldimand, 1774-1786, mic. A-773. Rapport accompagnant le recensement de Nicolas Cox en 1777.

14 Rapport Fortin, 1859, p. 49.

15 Ibid., p. 65-66.

16 En 1856 et 1857 William Hyman paie des bateaux £8.10.0 (livres sterling) à des clients. PCR, WHS, Ledgers, 1856-1857, p. 5, 7.

17 N. Cox, op. cit., p. 11.

18 David J. McDougall, "The Shipbuilders, Whalers and Master Mariners of Gaspé Bay in the Nineteenth Century", dans Eric W. Sager et Lewis R. Fisher, éd., The Enterprising Canadians: Entrepreneurs and Economic Development in Eastern Canada, 1820-1914 (St-Jean, T.-N., Maritime History Group, Memorial University of Newfoundland, 1979).

19 Rapport Fortin, 1862, p. 82-85.

20 Roch Samson, "La pêche", p. 41 et suiv.

21 Ibid., p. 76.

22 PCR, ADH, Letterbooks, 1864-1866, lettre à John Hardeley, 7 mars 1866. La pêche à la "trawl" avait pour but de prendre du "large fish" (grosse morue) pour lequel il était difficile de trouver un marché.

23 Rapport Têtu, 1868, p. 66.

24 Rapport Lavoie, 1874, p. 8.

25 Rapport Fortin, 1859, p. 65-66.

26 Roch Samson, "La pêche", p. 94 et suiv.

27 Rapport Fortin, 1859, p. 67.

28 Ibid., p. 68.

29 PCR, ADH, loc. cit.

30 Ibid., lettre à Wade & Robson, 23 mars 1864.

31 Rapport Fortin, 1864, p. 39-40.

32 Ibid., 1859, p. 67-68.

33 Roch Samson "La pêche", p. 71-72.

34 Nicolas Denys, Description géographique et historique des costes de l'Amérique septentrionale... (Paris, Claude Barbin, 1672), vol. 2, ch. 13, p. 197-206; Henri-Louis Duhamel du Monceau, Traité général des Pesches... (Paris, Saillant & Nyon et Desaint, 1769), t. 2, p. 92.

35 Charles de La Morandière, op. cit., vol. 1, p. 170-171.

36 Ibid., p. 162-163.

37 Voir note 34.

38 Henri-Louis Duhamel du Monceau, op. cit., t. 2, p. 89-90.

39 APC, MG 21, Add. MSS 21862, papiers Haldimand, 1774-1786 mic. A-773; APC, MG 28, III, 18, vol. 289, papiers Robin, Jones & Whitman Ltd, Percé et île Bonaventure, liste de lots de pêche 1784.

40 Nous utilisons les divisions territoriales du recenseur. L'âge des enfants n'est pas mentionné pour les localités de Mal-Bay, Percé et l'île Bonaventure, nous les avons quand même inclus. Treize individus, tous de Gaspé, sur un total de 66 n'ont pas de bateaux, ils ne sont donc pas inclus dans notre calcul.

41 Roch Samson, "La pêche", p. 46.

42 Nérée Gingras, "Impressions de Gaspésie en 1857", Le Canada-

Français, vol. 26, nº 5 (janv. 1939), p. 492-493. Robin possédait la plus grande partie de l'anse du sud à Percé. Thomas Pye, Images de la Gaspésie (Québec, Coméditex, 1980), p. 36.

43 Gazette de Québec, 8 mai 1820.

44 Rapport Fortin, 1859, p. 67.

45 André Lepage, "Histoire de la population et du peuplement de la péninsule de Forillon", manuscrit classé, Recherches historiques et archéologiques, Parcs Canada, Québec, 1978, p. 32-33.

46 Marguerite Syvret, "Everyday Life on the Coast of Acadia and in the Province of Quebec, 1767-1787", Annual Bulletin of the Société Jersiaise, vol. 21, part. 4 (1976), p. 471.

47 André Lepage, communication personnelle.

48 Roch Samson "La pêche", p. 61-62.

49 PCR, ADH, Letterbooks, 1864-1866, lettre à Z. Caron, 9 janv. 1866.

50 Rapport Fortin, 1859: Fortin y présente une synthèse de l'organisation de la pêche.

51 Rapport Fortin, 1856, p. 26.

52 Ibid., 1864, p. 9.

53 Ibid., 1859, p. 51, 57.

54 Nérée Gingras, op. cit., p. 490-492.

55 Thomas Pye, op. cit., p. 36, 56.

56 Voir note 2.

57 Rapports Fortin, Têtu, Lavoie, Wakeham, 1862-1908.

58 Rapport Fortin, 1859, p. 65.

59 Nérée Gingras, op. cit., p. 490, 496.

60 PCR, ADH, Letterbooks, 1882-1884, lettre à F. Guilmet, 17 avril 1883: "Les gages des hommes sont très chers, j'aime mieux les avoir par ici..."

61 Dans son journal de 1869 (PCR, ADH), Isaac Elias Hyman, fils aîné de William, raconte qu'au cours d'un voyage à Québec en février, il rencontre Fabien Guilmet à L'Islet et le qualifie de principal recruteur de la compagnie.

62 Dans une lettre de William Hyman à Guilmet en 1880, ce dernier est identifié comme cordonnier et il recrute toujours des hommes pour Hyman; PCR, ADH, Letterbooks, 1877-1880, lettre à Fabien Guilmet, 9 fév. 1880.

63 PCR, ADH, Letterbooks, 1866-1868, lettre à C. Ouellette, 22 janv. 1867.

64 Ibid., lettre à Moïse Bélanger, 20 août 1867.

65 André Lepage, "Le capitalisme marchand et la pêche à la morue en Gaspésie; la Charles Robin and Company dans la baie des Chaleurs (1820-1870)", thèse de doctorat en anthropologie, université Laval, 1983.

66 PCR, ADH, Letterbooks, 1864-1866, lettre à A. Vautier, 24 oct. 1864.

67 Ibid., lettre à J. Baker de Gaspé, 12 août 1865.

68 Dans une lettre à son courtier jersiais John Hardeley, Hyman affirme avoir déjà tenté de changer les habitudes de salage de ses producteurs mais sans succès. Ibid., lettre à J. Hardeley de Jersey, 7 mars 1866.

69 Roch Samson, "La pêche".

70 Voir note 2.

III La production de la morue séchée: les rapports sociaux

1 PCR, ADH, Letterbooks, 1864-1866, lettre à Smith & Cochrane, Montréal, 12 avril 1864.

2 D'après le rapport de M.H. Perley en 1852, le "trade price" excédait de 20 pour 100 le "cash price" et les marchands gaspésiens réalisaient environ 25 pour 100 de profit sur leurs transactions annuelles avec les pêcheurs; voir M.H. Perley, "Report on the Sea and River Fisheries of New Brunswick", cité dans Harold A. Innis, op. cit., p. 356, n. 81. Nous avons effectué quelques calculs dans les comptes des pêcheurs pour constater que la différence de prix variait beaucoup d'une marchandise à une autre (notre exemple illustre un taux de 35 pour 100) et qu'en général le taux de conversion en "trade" au crédit du pêcheur était toujours inférieur au taux appliqué à son débit, la conversion en "trade" était donc toujours plus avantageuse pour le marchand.

3 Percé. Bureau du protonotaire, greffe du notaire A. Dumais, engagement du pêcheur C. Parent (avec son fils mineur) auprès de Ph. Le Boutillier, 1er fév. 1868, nº 65. On retrouve plusieurs engagements relatifs à Percé dans ce greffe.

4 PCR, ADH, Letterbooks, 1864-1866, lettre à Têtu & Garneau, 26 juil. 1865.

5 Ibid., Letterbooks, 1921-1922, lettre de Percy Hyman à Stanley Hotton, 4 mai 1921.

6 Roch Samson "La pêche", p. 62.

7 Harold A. Innis, op. cit., p. 494.

8 Compilations dans Thérèse Savoie, op. cit.

9 James C. Faris, Cat Harbour, a Newfoundland Fishing Settlement, St-Jean (T.-N.), Institute of Social and Economic Research, Memorial University of Newfoundland, 1972.

10 Voir notamment Estellie Smith, Those who Live from the Sea (St. Paul, Min., West Publishing, 1977).

11 Québec, université Laval, département d'anthropologie, divers rapports sur le "projet côte-nord".

12 Faris, op. cit., p. 117.

13 Ibid., p. 121.

14 Voir son témoignage longuement cité au chapitre précédent, p. 53.

15 Voir note 65, chap. précédent.

16 PCR, ADH, Letterbooks, 1864-1866, lettre à John Hardeley, 27 juin 1865, dans laquelle William Hyman dit faire face à une mauvaise saison mais il dit avoir effectué plusieurs engagements. L'automne suivant, dans une lettre à son courtier de Québec, il constate son échec dans le cas de ces engagements: "We all burned our fingers with keeping draft boats this summer, I kept twelve, and am sure I lost by them over £ 200, it is fortune of war, we cannot always be making money." Ibid., lettre à Thomas Fraser, 1er nov. 1865.

17 PCR, WHS, Ledger, 1868, salaires inscrits aux comptes de plusieurs pêcheurs cette année-là.

IV L'endettement des pêcheurs

1 Voir David J. McDougall, op. cit.

2 Rapport Fortin, 1856, p. 12.

3 Voir le chapitre I.

4 Canada. Parcs Canada. Région du Québec. Recherches historiques et archéologiques. Archives de la William Fruing and Company

Ltd., "Clorydormes 1904: good debt paid, bad debts, doubtful debts", microfilm M-68.

5 Rapport Lavoie, 1872, p. 12.

6 Canada (prov.), Bureau de l'agriculture et des statistiques, Département des recensements, Recensement de 1861 (ci-après Canada, Recensement de 1861).

7 Compilations dans Thérèse Savoie, op. cit.

8 Pour une étude préliminaire sur la question, voir André Lepage, "Rapport de travail: dossier propriété foncière, projet Grande-Grave", manuscrit classé, Recherches historiques et archéologiques, Parcs Canada, Québec, 1979.

9 André Lepage a amorcé récemment une telle démarche pour l'étude de l'évolution et de la reproduction des unités domestiques dans la baie des Chaleurs, voir: André Lepage, L'économie domestique des pêcheurs de la baie des Chaleurs, clients de la compagnie Robin, 1826-1861, Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction générale du patrimoine, 1980.

10 Rapport Têtu, 1868, p. 62-63.

11 Rapport Lavoie, 1872, p. 12.

12 J.-B.-A. Ferland, op. cit., p. 410-411.

13 Voir Francis M. Gibaut, op. cit., p. 31.

14

Y	X	Y = a + b (X)	r	r^2
Avances	dette	Y = 482,68 + 1,48 (X)	0,91	0,84
Avances à la production	dette	Y = 173,30 + 0,48 (X)	0,81	0,66

15 Les avances à la production ont été calculées de la manière suivante: moyens de production (sel, agrès, gréements), plus les paiements versés en salaires et notes de crédit à d'autres individus, plus le "cash" débité au pêcheur-client.

Conclusion

1 Voir la quantité de transactions foncières effectuées par les compagnies Hyman et Fruing reportées à l'appendice B. Voir aussi Roch Samson, "Gaspé".

2 Dans le processus d'exploitation des plantations sucrières aux Antilles britanniques, le système de crédit promu par les marchands et l'assistance financière des "facteurs" londoniens au XVIIIe siècle conditionnaient déjà des pratiques commerciales également observées un siècle plus tard en Gaspésie: système de deux prix (crédit et comptant), prélèvement de commissions par les facteurs londoniens, acheteurs, revendeurs et banquiers tout à la fois. Voir Paul Butel, "L'apogée du grand commerce maritime" dans Pierre Léon, éd., Histoire économique et sociale du monde (Paris, Armand Colin, 1978), t. 3, p. 88-92.

3 Voir Peter J. Usher, Fur Trade Posts of the Northwest Territories 1870-1970 (Ottawa, Northern Science Research Group, Indian Affairs and Northern Development, 1971) et Alain Bernard, "La

production marchande chez les Inuit de la rive sud du détroit d'Hudson (1930-1955); essai de spécification du rôle joué par le capital commercial au sein de l'économie de trois groupes inuits du Nouveau-Québec", thèse de maîtrise, université Laval, Québec 1977.

4 Pour un aperçu de l'organisation sociale et économique des "latifundia" et des "hacienda" voir Jean Jacquart "Traditionalismes agricoles et tentatives d'adaptation" dans Pierre Léon, éd., op. cit. t. 2, p. 448-450 et Maurice Garden "Les Amériques avant leur indépendance politique", dans Pierre Léon, éd., op. cit., t. 3, p. 245-255.

5 Le cas de l'implantation et de l'expansion de l'entreprise de William Hyman en offre l'illustration; il en est de même pour celui de John Le Bouthillier cité au chapitre I.

6 Il faut noter cependant que l'accroissement démographique favorise le capital marchand parce qu'il permet la circulation d'un plus grand nombre de marchandises. Cet accroissement constitue un élément nécessaire au capital marchand, du moins pendant la période de son implantation sur le territoire.

7 Voir à ce sujet le tableau 1 où on observe vers 1880 une concentration de la production entre les mains de 4 exportateurs, en même temps qu'on enregistre une baisse générale des exportations du port de Gaspé.

Appendice I. Le capital marchand en Gaspésie: procès de circulation et procès de production

1 Voir Roch Samson, "Gaspé".

2 Voir ouvrages cités à la note 1 de l'introduction.

3 Martha Harnecker, Les concepts élémentaires du matérialisme historique (Bruxelles, Contradictions, 1974), p. 25.

4 Pierre-Philippe Rey, Les alliances de classes (Paris, Maspéro, 1973), p. 108.

5 Ibid., p. 109, 115, 111.

6 Karl Marx, Le capital (Paris, Éditions Sociales, 1976), vol. 1, sect. 3.

7 Ibid., vol. 1, sect. 1, ch. 1: "Monnaie et marchandise".

8 Nous utilisons ici le schéma de Karl Marx (op. cit., vol. 3, sect. 4, ch. 16): "Transformation du capital-marchandise et du capital-argent en capital commercial et en capital financier (capital marchand)".

SOURCES DES TABLEAUX, FIGURES ET APPENDICES

Tableaux

1 APC, RG 16, A2, vol. 476, Ship registers outwards 1851-1894.
2 Rapports Fortin, 1855-1863.
3 APC, MG 21, Add. MSS 21862, papiers Haldimand, 1744-1786, mic. A-773, Recensement de N. Cox en 1777.
4 Rapports Fortin, Têtu, Lavoie, Wakeham, 1863-1882.
5 Rapports Fortin 1863-1865.
6 PCR, WHS, Ledgers, 1857-1893.
7 Rapport Fortin 1859.
8 PCR, WHS, Ledgers, 1860-1861; Canada, Recensement de 1861.
9 PCR, WHS, Ledgers, 1860-1861.
10 Ibid.; Canada, Recensement de 1861.
11 PCR, WHS, Ledgers, 1860-1861; Canada, Recensement de 1861.
12 PCR, WHS, Ledgers, 1854-1863.
13 Ibid.; APC, RG 16, A2, vol. 476, Ship registers outwards 1851-1894.
14 PCR, WHS, Ledgers, 1854-1863.
15 Ibid.
16 Ibid.
17 Ibid.

Figures

3 APC, loc. cit.
4 Ibid.
5 Ibid.
13 Rapports Fortin, Têtu, Lavoie, Wakeham, 1863-1880.
14 PCR, WHS, Ledgers, 1854-1894.
22 Ibid., Ledgers, 1854-1863.
23 Ibid.

Appendices

A Rapport Fortin, 1862, p. 107.
B Thérèse Savoie, op.cit., tableau V.
C PCR, ADH, Letterbooks, 1864-1866.
D Ibid.
E Ibid.
F Ibid.
G Ibid.
H Rapport Fortin, 1859, p. 66-67; Thomas Pye, op. cit., p. vi et 55-60.

BIBLIOGRAPHIE

Bernard, Alain
"La production marchande chez les Inuit de la rive sud du détroit d'Hudson (1930-1955)", thèse de maîtrise, université Laval, Québec, 1977.

Bernard, Antoine
La Gaspésie au soleil, Montréal, C.S.V., 1925.

Bérubé, Louis
"Une victime de l'âge de fer; le premier mouvement coopératif chez les pêcheurs de la Gaspésie", thèse de maîtrise, université Laval, Québec, 1949, 2 vol.

Breton, Yvan
"The Introduction of Capitalism in Yucatecan Coastal Fishing", dans Madeleine B. Leons et F. Rothstein, New Directions in Political Economy: An Approach from Anthropology, Westport (Ill.), Greenwood Press, 1979, p. 141-158.

Brochet, Aldo
"La pêche dans le golfe au XIXe siècle", Revue d'histoire et de traditions populaires de la Gaspésie, vol. 15, nº 1 (janv.-mars 1977), p. 23-26.

Canada. Archives publiques.
MG 21, 862, papiers Haldimand, 1774-1786.
MG 28, III, 18, vol. 289, papiers Robin, Jones & Whitman Ltd.
RG 16, A 2, vol. 476, Ship registers outwards 1851-1894.

Canada (prov.). Bureau de l'agriculture et des statistiques. Département des recensements.
Recensement de 1861, comté de Gaspé.

Canada. Parcs Canada. Région du Québec. Recherches historiques et archéologiques.
Archives de la William Fruing and Company Ltd.:
"Clorydormes 1904: good debt paid, bad debts, doubtful debts", microfilm M-68.
Archives de la William Hyman and Sons:
Ledgers, 1854-1894 (incomplets), 22 livres.
Archives privées de David Hyman:
Correspondance des courtiers jersiais 1863-1887, 73 lettres.
Journal 1869, I.E. Hyman.
Letterbooks, 1864-1922 (incomplets), 9 livres.

Canada. Rapports annuels de l'officier des pêcheries du golfe Saint-Laurent.
Appendices des journaux de l'assemblée législative de la Province du Canada pour les années 1854-1867: Rapports de Pierre Fortin.
Département de la marine et des pêcheries, Document de la session nº 12, 1868: Rapport de Théophile Têtu.
Département de la marine et des pêcheries, Documents de la session pour les années 1869-1879: Rapports de Napoléon Lavoie.
Département de la marine et des pêcheries, Documents de la session pour les années 1880-1914: Rapports de William Wakeham.

Chambers, Edward Thomas Davies
"Les pêcheries de la province de Québec: introduction historique", **Contribution**, nº 1 (1912), ministère de la Colonisation, des mines et des pêcheries, Québec.

Clarke, John M.
The Heart of Gaspé; Sketches in the Gulf of St-Lawrence, New York, MacMillan, 1913.
---. L'Île Percée, the Finial of the St-Lawrence or Gaspé Flaneries, Being a Blend of Reveries and Realities; of History and Science; of Description and Narrative; as also a Signpost to the Traveler, New Haven, Yale University Press, 1923.

Denys, Nicolas
Description géographique et historique des costes de l'Amérique Septentrionale. Avec l'histoire naturelle du Païs, Paris, Claude Barbin, 1672, 2 vol.; vol. 2: Histoire naturelle Des Peuples, des Animaux, des Arbres & Plantes de l'Amerique Septentrionale, & de ses divers Climats. Avec une Description exacte de la Pesche des Molües, tant sur le Grand-Banc qu'à la Coste; & de tout ce qui s'y pratique de plus particulier, &c.

Dictionnaire biographique du Canada
Québec, Presses de l'université Laval, 1966- , vol. 11: "1881-1890".

Duhamel du Monceau, Henri-Louis
Traité général des pesches et histoire des poissons qu'elles fournissent, tant pour la subsistance des hommes, que pour plusieurs autres usages qui ont rapport aux arts et au commerce, Paris, Saillant & Nyon et Desaint, 1769, 3 tomes.

Faris, James C.
Cat Harbour: a Newfoundland Fishing Settlement, St-Jean (T.-N.), Institute of Social and Economic Research, Memorial University of Newfoundland, 1972. Newfoundland Social and Economic Studies No. 3.

Ferland, J.-B.-A.
"Journal d'un voyage sur les côtes de la Gaspésie", Les soirées canadiennes, 1861, p. 301-476, Québec.

Gazette de Québec
8 mai 1820.

Gazette des campagnes (Sainte-Anne de la Pocatière) 1861-1872.

Gibaut, Francis M.
"Memories of a Gaspesian", Revue d'histoire de la Gaspésie, vol. 1, nº 1 (janv.-mars 1963), p. 27-32, Gaspé.

Gingras, Nérée
"Impressions de Gaspésie, en 1857", Le Canada-Français, vol. 26 (janv. 1939), p. 483-497, Québec.

Hamelin, Jean et Yves Roby
Histoire économique du Québec 1851-1896, Montréal, Fides, 1971.

Harnecker, Martha
Les concepts élémentaires du matérialisme historique, Bruxelles, Contradictions, 1974.

Hart, Arthur Daniel, comp. et éd.
The Jew in Canada; A Complete Record of Canadian Jewry from the Days of the French Régime to the Present Time, Montréal, Jewish Publications, 1926.

Iffland, Dr Anthony von
"Aperçu d'un voyage dans le district de Gaspé pendant les mois de mai, juin, juillet et une partie d'août 1821, par le Docteur von Iffland", Revue d'histoire de la Gaspésie, vol. 7, nº 1 (janv.-mars 1969), p. 19-41, Gaspé.

Innis, Harold A.
The Cod Fisheries; The History of an International Economy, éd. rév., Toronto, University of Toronto Press, 1978.

La Morandière, Charles de
Histoire de la pêche française de la morue dans l'Amérique septentrionale, Paris, Maisonneuve et Larose, 1962-1966, 3 vol.; vol. 1-2: "Des origines à 1789", vol. 3: "De la Révolution à nos jours".

Lee, David
"La Gaspésie, 1760-1867", Lieux historiques canadiens: cahiers d'archéologie et d'histoire, nº 23 (1980), Ottawa, p. 117-192.

LeGros, Arthur G.
"Refutation of an Old Fantasy", Spec (Gaspé), vol. 3, nº 8 (24 oct. 1977).

Léon, Pierre, éd.
Histoire économique et sociale du monde, Paris, Armand Colin, 1978, 4 tomes; t. 2: "1580-1730", t. 3: "1730-1840".

Lepage, André
"Le capitalisme marchand et la pêche à la morue en Gaspésie; la Charles Robin and Company dans la baie des Chaleurs (1820-1870)", thèse de doctorat en anthropologie, université Laval, 1983.
---. L'économie domestique des pêcheurs de la baie des Chaleurs, clients de la compagnie Robin, 1826-1861, Québec, ministère des Affaires

culturelles, Direction générale du patrimoine, 1980.
---. "Histoire de la population et du peuplement de la péninsule de Forillon", manuscrit classé, Recherches historiques et archéologiques, Parcs Canada, Québec, 1978.
---. "Rapport de travail: dossier propriété foncière, projet Grande-Grave", manuscrit classé, Recherches historiques et archéologiques, Parcs Canada, Québec, 1979.

Marx, Karl
Le capital, Paris, Éditions Sociales, 1976, 3 vol..

McDougall, David J.
"The Shipbuilders, Whalers and Master Mariners of Gaspé Bay in the Nineteenth Century", dans Eric W. Sager et Lewis R. Fisher, éd., The Enterprising Canadians: Entrepreneurs and Economic Development in Eastern Canada, 1820-1914, St-Jean (T.-N.), Maritime History Group, Memorial University of Newfoundland, 1979, p. 125-145.

Nadeau, Bernard et Pierre Provost
"Renovation of Historical Buildings", Spec (Gaspé), vol. 3, nº 7 (3 oct. 1977).

Ouellet, Fernand
Histoire économique et sociale du Québec 1760-1850, Structures et conjoncture, Montréal, Fides, 1966.

Percé. Bureau d'enregistrement
Registre A, vol. 1 (1842-1849).
Registre B, vol. 1-28 (1842-1919).
Volume 99, enregistrement nº 47982 (1967).

Percé. Bureau du protonotaire
Greffe du notaire A. Dumais.

Pouliot, J. Camille
La grande aventure de Jacques Cartier, Québec, s. éd., 1934.

Pye, Thomas
Images de la Gaspésie au XIXe siècle, Québec, Coméditex, 1980, réimpr. de l'éd. de 1866.

Recherches sociographiques
"La basse côte nord du Saint-Laurent", vol. 9, nºs 1-2 (1970), Québec.

Rey, Pierre-Philippe
Les alliances de classes, Paris, Maspéro, 1973.

Roy, Charles-Eugène et Lucien Brault
Gaspé depuis Cartier, Québec, Au Moulin des Lettres, 1934.

Samson, Roch
"Gaspé 1760-1830: l'action du capital marchand chez les pêcheurs", Anthropologie et sociétés, vol. 5, nº 1 (1981), p. 57-86, Québec.

---. "La pêche à Grande-Grave au début du XXe siècle", Histoire et archéologie, nº 41 (1980), Ottawa.

Saunders, Arthur Charles
Jersey in the 18th and 19th Centuries, Jersey (îles anglo-normandes), J.T. Bigwood, 1930.

Savoie, Thérèse
"Historique des établissements de pêche et compagnies du secteur de Grande-Grave", manuscrit classé, Recherches historiques et archéologiques, Parcs Canada, Québec, 1978.

Smith, Estellie
"Comments on the Heuristic Utility of Maritime Anthropology", Maritime Anthropologist, vol. 1, nº 1 (été 1977), p. 2-8, Greenville (C.N.).
--- Those who Live from the Sea, St. Paul (Min.), West Publishing, 1977. American Ethnological Society, monograph 62.

Syvret, Marguerite
"Everyday Life on the Coast of Acadia and in the Province of Quebec, 1767-1787", Annual Bulletin of the Société Jersiaise, vol. 21, part. 4, 1976.

Université Laval. Département d'anthropologie
Divers rapports sur le "projet côte-nord".

Usher, Peter J.
Fur Trade Posts of the Northwest Territories 1870-1970, Ottawa, Northern Science Research Group, Indian Affairs and Northern Development, 1971.

Woodley, E. C.
"The Hymans of Gaspé", Revue d'histoire de la Gaspésie, vol. 11, nº 2 (avril-juin 1973), p. 74-78, Gaspé.

Au XIX[e] siècle, les pêcheries gaspésiennes furent le fief des Anglo-normands exportateurs de morue séchée vers les marchés méditerranéens. Bien que d'origine russe, le marchand William Hyman comptait parmi eux, et l'étude de son entreprise de Grande-Grave met en lumière les rapports de production qui ont lié pêcheurs et marchands pendant 150 ans en Gaspésie. Dans une perspective d'anthropologie économique, l'auteur montre comment ces rapports ont façonné l'ensemble social gaspésien.

Canada